



GROUPE DMS

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2013
ET
RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2013



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 avril 2014, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent document de référence les comptes consolidés, les rapports de gestion et les rapports d'audit pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011. Le document de référence 2012 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30/04/2012 sous le numéro D.13-0486. Le document de référence 2011 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 06/04/2012 sous le numéro D.12-0303.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur le site internet du groupe www.dms.com.

SOMMAIRE

1	PERSONNES RESPONSABLES	6
1.1	Responsable du document de référence	6
1.2	Attestation du document de référence contenant le rapport financier annuel.....	6
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	7
2.1	Commissaires aux comptes	7
2.2	Commissaires aux comptes non renouvelés	7
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	8
4	FACTEURS DE RISQUE	8
5	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE.....	9
5.1	Historique et évolution de la société.....	9
5.1.1	La raison sociale et nom commercial	9
5.1.2	Le lieu et le numéro d'enregistrement	9
5.1.3	La date de constitution et la durée de vie.....	9
5.1.4	Le siège social et la forme juridique	9
5.1.5	Les événements importants dans le développement des activités	10
5.2	Investissements.....	11
5.2.1	Principaux investissements réalisés.....	11
5.2.2	Principaux investissements en cours	11
5.2.3	Principaux investissements à venir	11
6	APERCU DES ACTIVITES	12
6.1	Principales activités et principaux produits.....	12
6.1.1	Les activités du groupe : le diagnostic de l'ostéoporose et de la radiologie	12
6.1.2	Les produits du groupe DMS	15
6.2	Principaux marchés	19
6.2.1	L'ostéoporose : un marché en fort développement	19
6.2.2	Le marché de la radiologie	20
7	ORGANIGRAMME	22
8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS.....	23
8.1	Principales Immobilisations corporelles	23
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	23
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	24
9.1	Rapport de gestion	24

9.1.1	L'activité de l'ensemble du groupe au cours de l'exercice écoulé (L 225-100, L 233-26, R.225-102)	24
9.1.2	Éléments significatifs ressortant des comptes consolidés	25
9.1.3	Commentaires sur l'activité globale du groupe au cours de l'exercice écoulé	25
9.1.4	Activités et résultats des filiales	35
9.1.5	L'activité propre de la société DMS (L 232-1)	36
9.2	Annexes au rapport de gestion	50
9.2.1	Annexe 1 : Rapport sur la responsabilité sociale et environnementale (RSE).....	50
9.2.2	Annexe 2 : Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité	61
9.2.3	Annexe 3 : Tableaux de synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice :	62
9.3	TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	64
9.4	Rapport du Président sur le contrôle interne.....	65
9.4.1	Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration	65
9.4.2	Procédures de contrôle interne.....	74
9.4.3	Pouvoirs du Président Directeur Général	77
9.4.4	Pouvoirs du Président Directeur Général Délégué.....	77
10	TRESORERIE ET CAPITAUX	78
10.1	Informations sur les capitaux propres	78
10.2	Flux de trésorerie.....	78
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	78
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	78
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice.....	78
12.2	Evenements susceptibles d'influencer sensiblement les perspectives du Groupe, au moins pour l'exercice en cours.....	79
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	79
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....	79
15	REMUNERATION ET AVANTAGES	79
15.1	Prêt ou garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration ou de Direction.....	79
15.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de surveillance et de Direction générale	79
15.3	Contrats de services liant les Dirigeants	79
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	80

17 SALARIES	81
17.1 Evolution de la masse salariale.....	81
17.2 Effectif moyen du groupe DMS.....	81
17.3 Evolution des effectifs du groupe.....	81
17.4 Participation des salaires.....	81
18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	82
18.1 Actionnaires non membres d'un organe d'administration.....	83
18.2 Actionnaires disposant de droits de vote doubles.....	83
18.3 Changement du contrôle.....	84
19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTEES	84
20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	85
20.1 Etats Financiers Consolides.....	85
20.1.1 Etats de la situation financière au 31 décembre 2013.....	85
20.1.2 Etat du résultat global au 31 décembre 2013.....	86
20.1.3 Variation des capitaux propres consolidés.....	87
20.1.4 Tableau de flux de trésorerie.....	88
20.1.5 Annexe des états financiers consolidés.....	89
20.2 Comptes sociaux de la société DMS.....	114
20.2.1 Etats financiers de la seule société DMS.....	114
20.3 Vérification des informations financières historiques.....	138
20.3.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	138
20.3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la société DMS.....	140
20.3.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice clos le 31/12/2013.....	142
20.3.4 Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne.....	144
20.4 Honoraires des commissaires aux comptes.....	146
20.5 Politique de distribution des dividendes.....	146
20.6 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale.....	146
21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	147
21.1 Capital Social.....	147
21.2 Informations concernant les BSA (Bons de Souscription d'Actions).....	147
21.2.1 Nature des BSA.....	147
21.3 Acte constitutif et statuts.....	149
21.3.1 Objet social.....	149
21.3.2 Règlement des organes d'administration et de la direction.....	149



21.3.3	Convocations aux assemblées générales annuelles et assemblées générales extraordinaire	151
22	CONTRATS IMPORTANTS	152
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	152
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	153
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	154
26	ANNEXES DU DOCUMENT DE REFERENCE 2013	155
26.1	Table des concordances	155

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Jean Paul ANSEL, Président du Conseil d'Administration

1.2 ATTESTATION DU DOCUMENT DE REFERENCE CONTENANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société (ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation). Les informations relevant du rapport de gestion figurant en page 24 présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. Cette lettre ne contient pas d'observation.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en page 138 dudit document.

Les rapports des contrôleurs légaux des comptes consolidés relatifs aux comptes consolidés 2012 et 2011 présentés respectivement en page 144 du document de référence 2012 et 118 du document de référence 2011, comportent des observations. »

Jean Paul ANSEL, le 25 avril 2014.

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES

➤ **CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES (Titulaire)**

Représentée par Monsieur Luc PERON
90 rue Didier Daurat, Parc Mermoz, 34170 Castelnaud le lez
Nommé le 31 mai 2010 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'AGO annuelle à tenir dans l'année 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
La société CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233-16 du Code du commerce. Elle a déclaré accepter ses fonctions.

➤ **La SA DELOITTE & ASSOCIES (Titulaire)**

Représentée par Messieurs Dominique DESCOURS et Christophe PERRAU
185, Avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly sur Seine
Nommée le 18 juillet 2012 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
La société DELOITTE & ASSOCIES n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233-16 du Code du commerce. Elle a déclaré accepter ses fonctions.

➤ **Cabinet MONTEL (Suppléant)**

Représentée par Madame Rosemarie MONTEL
16 Rue du Deves, 34820 Teyran
Nommé le 31 mai 2010 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'AGO annuelle à tenir dans l'année 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
Madame Rosemarie MONTEL n'a vérifié aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233 – 16 du Code du Commerce. Elle a déclaré accepter ses fonctions.

➤ **La SARL BEAS (Suppléant)**

Représentée par Monsieur William DI CICCIO
195, Avenue Charles de Gaulle, 92 524 Neuilly Sur Seine
Nommée le 18 juillet 2012 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
La Société BEAS n'a vérifié aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233 – 16 du Code du Commerce. Il a déclaré accepter ses fonctions.

2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES NON RENOUVELES

➤ **La SELARL DONNADIEU DEHORS ALVAREZ (DDA) (Titulaire)**

Représentée par Monsieur Michel DEHORS, Membre du groupe Audit Sud Conseil - 45 rue Jérémie Bentham, ZAC de l'aéroport, 34473 PEROLS CEDEX, dont le mandat est arrivé à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

➤ **La Société AXIOME AUDIT (Suppléant)**

Représentée par Monsieur Frédéric CARROBE, Membre du Réseau Différence, Le Triade - Bât 3 - 215, Rue Samuel Morse, 34965 MONTPELLIER CEDEX 2, dont le mandat est arrivé à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

En K€	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Total actif	23 567	23 157	21 072
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère	13 378	13 875	8 798
Intérêts minoritaires	93	108	107
Total capitaux propres	13 471	13 983	8 905
Produits des activités ordinaires	22 265	27 964	21 263
Résultat opérationnel	-969	- 493	- 1 625
Résultat net de l'ensemble consolidé	-987	-467	- 2 342
Part des minoritaires	-16	1	
Résultat net consolidé part du groupe	-971	-468	-2 342
Résultat de base par action (en euros)	-0.01	-0.01	-0.06
Résultat dilué par action (en euros)	-0.01	-0.01	-0.06

4 FACTEURS DE RISQUE

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés au paragraphe 9.1.3.7 ci-dessous.

Les principaux domaines de risques identifiés concernent la gestion des risques financiers et notamment le risque de liquidité et de crédit. La gestion des risques financiers est assurée par la Direction financière et consiste à minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière du Groupe.

D'autres risques que ceux identifiés ci-après peuvent exister ; ils ne sont à ce jour pas identifiés ou leur réalisation n'est pas considérée comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le groupe.

5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1 HISTORIQUE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1 La raison sociale et nom commercial

Diagnostic Medical Systems (DMS)

5.1.2 Le lieu et le numéro d'enregistrement

DMS est référencé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro Montpellier B 389 873 142 - Code APE : 2660Z.

5.1.3 La date de constitution et la durée de vie

La date de création est le 21 janvier 1993 et la durée de la société est fixée à quatre-vingt neuf années à compter de son immatriculation au registre de commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 Le siège social et la forme juridique

Diagnostic Medical Systems
393 Rue Charles Lindbergh
34130 Manguio
Tel : 04 67 50 49 00
Fax : 04 67 50 49 09

DMS est une Société Anonyme à conseil d'administration régie par les dispositions des articles L225-1 à L225-257, L242-1 à L242-30 du Code de Commerce (Livre deuxième "des sociétés commerciales et des GIE") et des articles R. 225-1 à R. 225-170 de la partie réglementaire du Code de commerce.

5.1.5 Les événements importants dans le développement des activités

1993	Création de DMS à Montpellier (34)
1994	DMS se lance sur le marché de l'ostéodensitométrie à ultrasons : Ubis 5000
1995	DMS lance une nouvelle gamme d'ostéodensitomètres à rayons X
1996	Initiation du projet Lexxos : développement d'un ostéodensitomètre révolutionnaire bi-dimensionnel
1997	Signature d'un contrat d'exclusivité avec le CEA/Leti pour le développement du projet Lexxos
1998	Introduction de DMS au Nouveau Marché de la Bourse de Paris
1999	DMS rachète la filiale Apelem et ses technologies
2000	DMS rachète les filiales LTR et Merix
2001	Lancement du Lexxos à l'international et Lancement commercial du détecteur Paladio
2004	Augmentation de capital de 5.889.770 euros par la création de 1.132.648 actions à 5,20 euros par action
2005	Lancement du Lexxos 2ème génération
2006	Augmentation de capital avec maintien du DPS par émission de 4 591 490 actions nouvelles (ABSAR) au prix de 1,80 € par action, soit un montant de global de 8 264 682 € et une prime d'émission de 3 673 192 €.
2007	Augmentation de capital par exercice de BSAR A, B et stock options de 722 504 € et 2 167 512 € de prime d'émission soit un total de 2 890 016 €.
2008	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles sans suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant total de 7 904 450 €.
2009	Modification de la gouvernance : nomination de Gérard Daguisé en qualité de Président du Conseil d'Administration et de Jean-Paul Ansel au poste de Directeur Général en remplacement d'Antoine Rabaste ancien Président Directeur Général.
2010	Modification de la gouvernance : nomination de Jean Paul Ansel en qualité de Président du Conseil d'Administration (en remplacement de Gerard Daguisé) Augmentation de capital par exercice de BSAR B et de 947 903€ et 10 313 € de prime d'émission soit un total de 958 216 €. Augmentation de capital avec maintien du DPS par émission de 13 891 911 actions nouvelles (ABSA) au prix de 0.30 € par action, soit un montant de global de 4 125 224 € et une prime d'émission de 42 349 €. soit un total de 4 167 573 €.
2011	Nomination de Samuel Sancerni en qualité de Directeur Général Délégué Redressement Groupe : réalisation de travaux de modernisation du site de Radiologie de Nîmes et installation d'un logiciel de gestion intégrée (Sage ERP X3).
2012	Modification de la gouvernance : nominations de nouveaux administrateurs. Réduction du capital social motivée par des pertes antérieures par réduction de la valeur nominale des actions pour un montant 5 663 904 €. Augmentation de capital par émission de 32 304 343 actions nouvelles au prix de 0.17 € par action, soit un montant de global de 5 225 850 € et une prime d'émission de 265 888 € soit un total de 5 491 738 €.
2013	Obtention de l'autorisation de la FDA pour la commercialisation de la table Platinum aux USA Modification de la gouvernance : Démissions d'administrateurs

5.2 INVESTISSEMENTS

5.2.1 Principaux investissements réalisés

Investissements réalisés en K€	2013	2012	2011
Concessions, brevets, licences	30	48	97
Frais de R&D	859	694	506
Matériel et outillage	65	30	63
Agencements et autres	46	49	237
Total investissements	1 000	821	903

5.2.2 Principaux investissements en cours

Le groupe n'a actuellement pas d'investissements en cours significatifs autres que les couts internes de Recherche et Développement.

5.2.3 Principaux investissements à venir

Le groupe ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs liés à ses activités actuelles sur le plan industriel pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société auraient pris des engagements fermes.

6 APERCU DES ACTIVITES

6.1 PRINCIPALES ACTIVITES ET PRINCIPAUX PRODUITS

6.1.1 Les activités du groupe : le diagnostic de l'ostéoporose et de la radiologie

Le groupe DMS conçoit, produit et commercialise des appareils d'imagerie médicale qui interviennent sur deux marchés : celui de la radiologie, à travers sa filiale Apelem, et celui du diagnostic de l'ostéoporose.

Les produits du groupe DMS touchent non seulement le marché des hôpitaux, cliniques et radiologues, mais aussi celui des médecins spécialistes concernés par ces appareils de diagnostic (rhumatologues, orthopédistes, gynécologues...), voire celui des généralistes.

6.1.1.1 L'ostéoporose

L'os est un organe dynamique, soumis à un processus continu de résorption et de reconstitution. L'ostéoporose est un état caractérisé par un déséquilibre de ce processus lorsque la résorption excède la reconstitution. La masse et la densité osseuses s'en trouvent diminuées, avec pour conséquence un risque accru de fracture.

L'ostéoporose est une maladie qui se développe silencieusement et frappe plutôt les femmes après la ménopause (environ 30% des femmes ménopausées). Il est estimé que dans le monde 300 millions de personnes, dont 80 % de femmes, souffriraient d'ostéoporose ou sont à risque. Les chiffres sur l'ostéoporose sont assez impressionnants. Ne serait-ce qu'aux Etats-Unis, cette maladie (source : National Osteoporosis Foundation - www.nof.org) :

- serait une menace pour 44 millions d'habitants âgés de 50 ans ou plus,
- concernerait 10 millions d'américains (dont 80% de femmes) et 34 millions auraient une masse osseuse déficiente, augmentant la probabilité d'être atteint de la maladie,
- aurait coûté en 2005 à la sécurité sociale 19 milliards de dollar. Ce coût devrait atteindre en 2025, selon les experts, à 25,3 milliards de dollar,
- serait responsable de plus de 2 millions de fractures en 2005 ; chiffre qui devrait atteindre plus de 3 millions en 2025.

En Europe les fractures dues à l'ostéoporose sont estimées à 3,79 millions par an. Le coût total de ces fractures est estimé à 31,7 milliards d'Euros chaque année et les experts estiment que ce chiffre atteindra 76,7 milliards d'euros à l'horizon 2050 (source : International Osteoporosis Foundation www.osteofound.org).

6.1.1.1.1 Les traitements contre l'ostéoporose

Jusqu'à une période récente, l'ostéoporose était considérée comme une conséquence inévitable et incurable du vieillissement. Dans les pays économiquement développés, le vieillissement généralisé de la population et l'attention portée à la santé de la femme ont toutefois conduit la recherche médicale à développer des traitements contre l'ostéoporose. Alors qu'il n'existe toujours pas de remède, il existe aujourd'hui plusieurs traitements préventifs pour lutter contre la maladie. Des règles d'hygiène de vie courante, telles qu'un régime alimentaire riche en calcium et en vitamine C et une activité physique régulière aident à garder des os en bonne santé. Il existe également les traitements médicamenteux qui peuvent être prescrits pour prévenir les fractures, quand la densité de l'os atteint un niveau critique. Par exemple, en septembre 1995, la Food and Drug Administration (FDA) américaine a approuvé le médicament Fosamax, des laboratoires Merck, contre l'ostéoporose établie chez les femmes ménopausées. Ce médicament est aujourd'hui autorisé dans plus de quarante pays et consommé par plus de 2 millions de personnes dans le monde. On peut également citer Boniva, Actonel, Miacalcin, Forsteo, et Reclast. Ce marché est en pleine croissance, et compte parmi ses acteurs les grands groupes pharmaceutiques : Sanofi-Aventis, Johnson & Johnson, Eli Lilly, GlaxoSmithKline, Proctor & Gamble et Novartis.

6.1.1.1.2 Le diagnostic de l'ostéoporose et les technologies d'ostéodensitométrie

Le seul moyen de lutte contre les effets de l'ostéoporose étant la prévention, la détection précoce est un facteur primordial dans le traitement de cette maladie. La détection est souvent compliquée par le fait que l'ostéoporose soit une maladie silencieuse, qui progresse sans que la patiente n'en soit consciente. C'est pourquoi le besoin de diagnostiquer, de dépister, ainsi que de suivre les patients, est en croissance. Il s'agit d'évaluer la densité osseuse et la rigidité de la microarchitecture de l'os.

Les technologies utilisées dans le dépistage de l'ostéoporose se divisent en deux familles : les rayons X et les ultrasons. Parmi ces deux technologies, on distingue deux types d'appareillage :

- les ostéodensitomètres multisites ou « corps entier », qui sont basés exclusivement sur la technologie des rayons X. Ils peuvent mesurer la densité de n'importe quel os du corps humain, en fonction du calibrage choisi,
- les ostéodensitomètres monosites ou périphériques, qui peuvent être à rayons X ou à ultrasons. Ils ne mesurent, quant à eux, que la densité de l'os du calcaneum (talon), de l'avant bras ou de la main.

Le tableau suivant résume les technologies et les types d'appareillage.

Ostéodensitomètres Monosites	Ostéodensitomètres Multisites / Corps entier
Ultrason, Rayons X	Rayons X

La performance d'un ostéodensitomètre est caractérisée par :

- la reproductibilité des mesures ;
- la sensibilité du point de vue du diagnostic, c'est à dire la capacité à bien discerner les individus sains, de ceux atteints d'ostéoporose.

La technologie par rayons X

Différents moyens d'analyse non invasifs de la masse osseuse ont été mis au point depuis les années 60. Tous ces appareils étaient, jusqu'au début des années 90, fondés sur l'utilisation des rayons X ou rayons Y. Ils ont ainsi permis d'aller au-delà des interprétations subjectives qui pouvaient survenir à partir de radiographies classiques, en apportant des mesures quantitatives précises sur la masse osseuse.

La technologie la plus répandue sur les ostéodensitomètres est appelée DXA (Dual Energy X-ray Absorptiometry). Cette technologie est basée sur l'utilisation d'une « double énergie », c'est-à-dire sur deux niveaux d'énergie différents – l'énergie haute et basse. Une « double » émission de rayons X permet de discriminer les tissus osseux des tissus mous, de façon extrêmement précise. L'analyse du tissu osseux seul est ensuite obtenue par l'utilisation d'un algorithme de calcul.

Plusieurs types de technologie DXA peuvent être utilisés sur les ostéodensitomètres.

Le premier type apparu sur le marché fut le « Pencil Beam ». Il consiste à balayer la zone visée en longueur et en largeur (cf. **Figure 1**). La technologie « Pencil Beam » est la technologie de référence pour les appareils DXA, tous les fabricants d'ostéodensitomètres comptent cette technologie parmi leur gamme d'appareils. Le deuxième type, le « Fan-Beam » qui permet un examen plus rapide que le « Pencil Beam » (cf. **Figure 2**). Les appareils « Fan Beam » scannent le patient avec une sorte de rideau de rayons X et non plus seulement avec un faisceau simple et étroit. Le temps de mesure s'en trouve donc amélioré notablement et devient dans la plupart des cas inférieur à une minute. Néanmoins, cette technologie comporte des désavantages : une reproductibilité à peine supérieure voire inférieure au Pencil Beam, une dose ionisante émise très importante et un coût élevé.

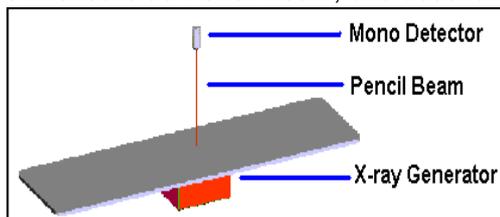


Figure 1: Technologie Pencil Beam

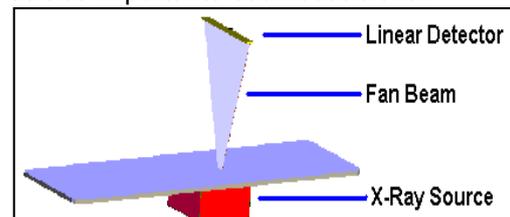


Figure 2 : Technologie Fan Beam

Aujourd'hui, les appareils issus de la deuxième génération de Pencil Beam sont dotés des dernières évolutions technologiques et peuvent réaliser un examen aussi rapidement qu'un appareil Fan Beam tout en gardant leur précision et leur compétitivité en terme de prix.

Précisons que les émissions de rayons X des ostéodensitomètres sont dix fois moins puissantes que celles des appareils de radiologie classique. Ces derniers « photographient » les parties internes du corps humain, alors que les ostéodensitomètres reconstruisent l'image de l'os et « cartographient » sa densité. Ils ne nécessitent pas de personnel manipulateur formé à la radioactivité du fait de son faible effet ionisant.

La technologie par ultrasons

Les appareils à ultrasons s'adressent aux spécialistes qui souhaitent faire le dépistage de l'ostéoporose sans pour autant investir dans un appareil DXA qui a un prix plus élevé. En effet, les ostéodensitomètres à ultrasons présentent l'avantage d'être moins coûteux que les appareils à rayons X, et sont aisément transportables. Ils ne requièrent pas, bien entendu, de personnel manipulateur formé à la radioprotection, puisqu'ils ne présentent aucun danger vis à vis de l'organisme. Ces appareils s'adressent aux spécialistes tels que les rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, pédiatres, endocrinologues, médecins du sport et généralistes ainsi que les pharmacies ou les sociétés pharmaceutiques. Ces dernières s'intéressent à ce système pour promouvoir leurs médicaments.

La plupart des matériels utilisent la technologie d'atténuation du signal ultrasonique et mesurent ce qui est communément appelé la BUA (Broadband Ultrasound Attenuation) ainsi que la vitesse de propagation du signal (Speed Of Sound). Les plus performants (ceux qui fournissent une reconstruction de l'image de l'os) nécessitent cependant d'immerger la partie du corps à mesurer : ils ne permettent donc pas d'effectuer des mesures directes sur les sites à risque élevé de fracture comme le bassin ou la colonne vertébrale. La plupart des appareils ultrason opèrent sur le calcaneum (talon). Selon l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) bien qu'étant rarement le siège d'une fracture, le calcaneum est un excellent prédicteur de la fracture du col du fémur, de par son appartenance au type des os « trabéculaires » (os spongieux avec microcavités).

6.1.1.2 La radiologie

La radiologie est la spécialité médicale qui utilise l'imagerie pour faire du diagnostic. Elle est articulée autour de plusieurs techniques, sommairement présentées comme suit :

- **Le rayon X**, sur lequel repose la radiologie conventionnelle, est une technique banalisée et la plus répandue.
- **La scanographie** (ou scanner) est un procédé qui permet l'étude anatomique du corps humain, en effectuant des coupes transversales du corps à partir d'une source de rayon X.
- **L'échographie**, qui repose sur la réflexion des ultrasons, est utilisée en gynécologie et cardiologie, ainsi que pour l'étude des viscères.
- **L'imagerie par Résonance Magnétique (IRM)** permet, grâce à l'utilisation de rayons ionisants et aux progrès de l'informatique et de la numérisation, de donner une carte anatomique et chimique avec transparence osseuse et de détecter ainsi les tumeurs.
- **La médecine nucléaire** est une technique de diagnostic permettant d'obtenir des images d'un organe après injection au patient d'un produit radioactif se fixant dans l'organe analysé et d'en étudier la fonctionnalité dans le temps. La mise en œuvre de cette technique nécessite un détecteur de rayonnement associé à un système mécanique (« gamma-caméra »), qui tourne autour du patient, ainsi qu'un ordinateur qui reconstruit une image de l'organe à partir des signaux transmis par la gamma-caméra.

Parmi ces techniques, le groupe DMS, s'est spécialisé dans les technologies basées sur les rayons X, soit la radiologie conventionnelle et la radiologie numérique.

6.1.2 Les produits du groupe DMS

6.1.2.1 Les ostéodensitomètres

6.1.2.1.1 Les ostéodensitomètres à rayons X - DXA (Dual Energy X-ray Absorptiometry)

➤ STRATOS

Le Stratos qui a été lancé en 2007 se positionne comme un appareil moyen de gamme, marché représentant 70% du marché mondial de l'ostéodensitométrie. En effet, c'est un appareil multi-site, tout comme le Challenger Envision, qui offre également l'application corps entier. Il présente l'avantage majeur, grâce à sa technologie Digital Fast Beam de pouvoir effectuer un examen de qualité, de façon rapide : entre 60 et 90 secondes.

Le Stratos est doté de la dernière génération du software ergonomique qui comporte de nombreux nouveaux outils pour compléter la diagnostique de l'ostéoporose mais aussi des options tels que l'orthopédie ou la pédiatrie pour d'autres applications. Il répond aux exigences de tous les appels d'offres internationaux et permet donc à DMS de se positionner sur de nouveaux marchés et de conforter sa place sur les marchés historiques.



STRATOS

➤ STRATOS DR

En ostéodensitométrie, le groupe a lancé au second semestre 2010 la commercialisation du futur produit phare de sa gamme, **le Stratos DR**. Le Stratos DR utilise une technologie développée par DMS baptisée « 2D Fan Beam » avec détecteur bi-dimensionnel (2D) permettant un temps d'examen réduit à seulement 30 secondes. Le Stratos DR s'adresse au marché du moyen/haut de gamme, qui représente la majeure partie du marché de l'ostéodensitométrie aujourd'hui encore non adressé par DMS.

En outre, le Stratos DR utilise une base mécanique et électronique commune avec l'ostéodensitomètre d'entrée de gamme Stratos lancé fin 2007 permettant ainsi des économies d'échelle industrielles importantes.



STRATOS DR

➤ PEGASUS SMART

En 2013 le groupe a lancé la commercialisation du Pegasus Smart. Il s'agit d'un appareil monosite (l'examen s'applique toujours au même endroit : l'os du talon, une des sites le mieux corrélé avec la hanche, une site particulièrement sensible aux fractures du à l'ostéoporose) qui utilise la technologie

des ultrasons pour mesurer la densité de l'os. Doté des technologies les plus récentes disponible sur un appareil à ultrason, le Pegasus Smart est étudié pour être une solution portable, facile à utiliser, rapide et efficace pour le dépistage et suivi de l'ostéoporose



PEGASUS SMART

6.1.2.2 Le matériel de radiologie

➤ BACCARA

La Baccara est une table télécommandée, lancée en 1999, qui dispose, dans sa version traditionnelle, d'un sélecteur (pour cassettes 18x24 à 36x43 cm) qui autorise des diagnostics précis et sûrs (divisions en 1/2/3/4 et 5 sur les grands formats de cassette). L'innovation majeure est que cet appareil peut être upgradé très facilement en numérique avec les systèmes de numérisation Flash ou le capteur plan dRF 43 (cf. les produits Flash et dRF 43).

En plus des examens classiques (gastro-intestinaux, urologie, pulmonaires, hystérogaphie, myélographie, lymphographie, radiographie du squelette, tomographie) la table de radiologie Baccara permet les explorations en angiographie, angiographie périphérique (stepping), phlébographie, procédures interventionnelles, vasculaires et non vasculaires.



BACCARA



➤ BACCARA dRF

La Baccara dRF est un nouveau concept innovant qui propose l'intégration d'un capteur plein champ dynamique 43 x 43 cm de dernière génération, sur une table télécommandée, la Baccara. Elle a été conçue pour répondre aux besoins croissants de polyvalence et de rapidité d'examen du monde de l'imagerie médicale actuel. Se positionnant comme successeur de la Baccara Paladio, la Baccara dRF présente une solution 100% digitale permettant de réaliser des clichés de très haute qualité, lors d'examens statiques et dynamiques.



BACCARAT dRF

➤ DA VINCI

Les avantages du statif mécanique/informatique haut de gamme qui sont inchangés par l'upgrade vers le numérique sont : une distance focale optimale (180 cm), accès tout autour de la table pour un confort patient accru, descente du panneau jusqu'au 60 cm pour un chargement patient facile (ou 48 cm en version dRF), un mouvement indépendant du tube à rayon X et du bloc détecteur, des moteurs avec des encodeurs absolus pour un positionnement patient rapide et précis, contrôle du générateur intégré dans le pupitre de la table, un système de contrôle innovant basé sur une technologie de « PC serveur » qui permet le monitoring et un pilotage automatique de la table, du collimateur et du générateur...



PLATINUM CONVENTIONNELLE

➤ PLATINUM DRF

En radiologie, DMS a présenté lors du Congrès Européen de Radiologie, qui s'est déroulé à Vienne du 4 au 8 mars 2010, sa nouvelle table de radiologie baptisée Platinum Drf. Cette nouvelle table, considérée comme le système le plus innovant développé par DMS en radiologie, permet au groupe de se replacer parmi les acteurs majeurs de ce marché.

Cette table permet au groupe de se positionner non seulement sur les marchés matures des pays développés mais aussi sur les principaux marchés émergents en version conventionnelle, zones où historiquement le groupe DMS est très présent.



PLATINUM Drf

6.2 PRINCIPAUX MARCHES

6.2.1 L'ostéoporose : un marché en fort développement

Plusieurs facteurs concourent au développement du marché de l'ostéodensitométrie :

- l'accroissement de la population âgée, qui est sujette à cette détérioration des tissus osseux qu'est l'ostéoporose,
- l'attention portée à la santé des femmes, et ce depuis le suivi de la future mère jusqu'aux problèmes de vieillissement débutants à la ménopause (concept de « Woman's Health » et de centre dédiés à la femme),
- l'accélération de la mise sur le marché de médicaments efficaces dans le traitement et la prévention de l'ostéoporose, et de moyens de diagnostic,
- une prise de conscience de plus en plus marquée des problèmes liés à l'ostéoporose y compris les coûts de traitement.

Les utilisateurs d'ostéodensitomètres sont:

- les hôpitaux et cliniques qui demandent des appareils haut de gamme pour leurs patients ou pour les études cliniques qui sont réalisées en leur sein,
- les radiologues qui souhaitent disposer d'un ostéodensitomètre en sus de leurs appareils classiques et coûteux de radiologie. Précisons bien à nouveau que les radiographies (« photographes » et donc à forte intensité) du squelette sont reconnues comme non pertinentes pour calculer la densité osseuse : il faut un ostéodensitomètre pour réaliser un diagnostic fiable sur une prédiction ou un suivi d'ostéoporose,
- les rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, pédiatres et endocrinologues, voire les généralistes américains (les « family practice doctors ») qui en raison de leur spécialité sont amenés à rencontrer et examiner des patients et patientes susceptibles de connaître des problèmes osseux.

L'une des clefs du développement de l'ostéodensitométrie est bien entendu le niveau de remboursement par les organismes sociaux dans les différents pays et ce, tant en matière de traitement que de diagnostic. L'état de la réglementation varie d'un pays à l'autre. Les pays développés comme les Etats-Unis, le Japon, ou la plupart des pays Européen remboursent les examens destinées à la détection et le suivi de l'ostéoporose. On peut remarquer que parmi les pays qui ont accordé le remboursement, certains d'entre eux demandent que les patients vérifient certains critères : facteurs de risques importants, déformation des vertèbres, antécédents de fractures à répétition. D'autres, permettent une analyse par an et par patient. Dans d'autres pays, le remboursement est partiel ou dépend des régions.

Il faut bien rappeler que le monde médical est seulement en train de commencer à s'intéresser au diagnostic ostéoporeux, dans la foulée des grands laboratoires pharmaceutiques qui se penchent sur cette maladie du XXIème siècle.

Le segment moyen de gamme représente près de 70% du marché mondiale. Grâce à la sortie du Stratos en fin 2007, DMS a pénétré ce segment du marché qui avait été jusqu'alors dominé par les 2 concurrents principaux.

La concurrence

Les deux principaux concurrents de DMS sont des sociétés américaines cotées au NASDAQ, General Electric et Hologic, les deux plus importantes par le volume d'activité, se partagent respectivement 46% et 40% du marché mondial des ostéodensitomètres multi-sites (Bone Densitometers analysis from « Global Industry Analyst inc. »).



➤ General Electric Healthcare (Lunar)

La société Lunar a été rachetée par le Groupe General Electric en 2001. Le volume d'activité de l'entreprise est réalisé à environ 65 % en Amérique du Nord. L'ostéodensitométrie représente plus de 80% du chiffre d'affaires (Lunar): la technologie à rayons X développée par Lunar a accéléré au début des années quatre-vingt-dix le remplacement du matériel à ondes radioactives. Les ostéodensitomètres à ultrasons (gamme Achilles) ne représentent qu'un chiffre d'affaires inférieur à 5%.

General Electric, la holding du Groupe, (Mnemonic : GE) a réalisé un chiffre d'affaires consolidés 2010 de 150 milliards de dollars pour un bénéfice de 11,6 milliards de dollars. Le Groupe emploie 287 000 salariés.

➤ Hologic

Très présente sur le marché nord-américain, l'entreprise a su profiter de la croissance du marché pour consolider sa position de leader.

Hologic (Mnemonic : HOLX) a réalisé un chiffre d'affaires consolidés pour le compte de son exercice clos fin septembre 2011, de 1,789 milliard de dollars pour un gain net de 157,15 milliards de dollars. Au cours de l'exercice fiscal 2011, 76% des ventes ont été réalisés aux Etats-Unis, 13 % en Europe, 6 % en Asie, et 5% dans d'autres régions.

➤ La concurrence vue comme une opportunité

Le nombre d'intervenants sur le marché de l'ostéodensitométrie est donc limité et DMS est courtisé par de nombreux distributeurs de tous pays. Il y a une opportunité pour DMS de profiter d'un marché d'offre, où les taux d'équipement en ostéodensitomètres ont encore des marges importantes de progression.

6.2.2 Le marché de la radiologie

6.2.2.1 Description et tendance

Le marché de la radiologie se situe principalement dans les pays développés, USA, Europe et Japon. Dans les autres régions du monde, l'aide des pays développés et des organismes internationaux est importante : protocoles français, financement de la banque mondiale, du FMI. Apelem a travaillé et travaille encore sur ce type de financement qui rapporte de gros contrats avec des pays qui ont des besoins et peu de sources de financement.

Le numérique : le marché de la radiologie a été fortement dynamisé depuis le milieu des années 90 par l'innovation technologique du numérique et la percée des nouveaux capteurs. Le phénomène de substitution, encore insignifiant il y a quelques années, est aujourd'hui un marché en pleine croissance. La radiologie numérique permet, par rapport aux rayons X conventionnels, d'éliminer le film classique tout en solutionnant les problèmes de manipulation, d'archivage et de stockage d'images. Elle permet non seulement de réduire les coûts et de gagner du temps, mais aussi de donner une meilleure résolution d'image en réduisant les doses nocives de rayons X.

6.2.2.2 Les acteurs et la structure du marché

Au niveau mondial, près d'une vingtaine de sociétés développent des systèmes numériques de radiologie. Parmi eux, il y a 1) de grands groupes internationaux (GE, Siemens, Toshiba, Philips) qui ont pour principal objectif de proposer une offre d'appareils très haut de gamme et très onéreux: scanner, IRM, échographie et 2) les petits ou moyens opérateurs: Apelem, Villa, Mecall, Swissray... Ces dernières sont en général spécialisées dans le matériel classique de radiologie: tables télécommandées, générateurs, arceaux... Il existe une réelle opportunité pour elles car les niches existent et il est possible de concurrencer correctement les grands, sur ce type de produits.



En France et dans tous les pays développés, la demande consistera dans les années à venir à remplacer les tables existantes par de la numérisation. Plusieurs possibilités s'offrent aux radiologues : remplacer la table, s'équiper d'un système dédié (par exemple pour le poumon, qui représente une grosse partie des actes) ou de faire évoluer sa table (upgrade) en y adaptant une plaque numérique grand champ.

À l'étranger, de belles perspectives résident dans l'équipement de pays en manque de technologies classiques : tables télécommandées, arceaux, générateurs. La Chine, la Russie, l'Amérique nord et du sud en sont les principaux.

7 ORGANIGRAMME

La société DMS a été créée le 26 janvier 1993.

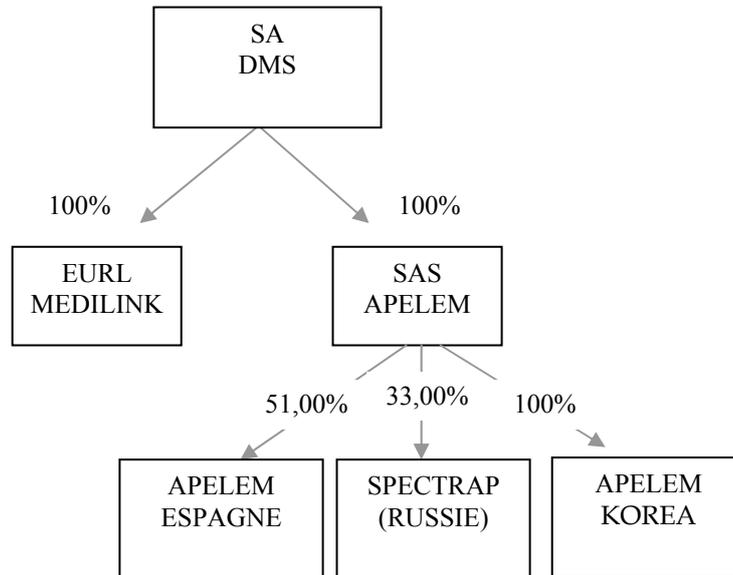
Par acte sous seing privé du 10 mars 1998, les actionnaires de la société MEDILINK ont fait apport à la société DMS de la totalité des actions composant le capital social de MEDILINK. Cet apport a été approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de DMS le 24 mars 1998. Les deux sociétés sont complémentaires dans la distribution de la gamme de produits.

En septembre 1999, DMS a racheté 100% du capital de D.C.L., société détenant à 99.7% la société APELEM. En 2000, la société D.C.L. a fait l'objet d'une fusion absorption par la société APELEM. Au cours du même exercice, la société DMS a fait l'acquisition des sociétés LTR et MERIX.

La société APELEM a été transformée en Société par Actions Simplifiée le 26 juin 2006.

DMS a procédé en date du 25 novembre 2010 à la dissolution sans liquidation ou transmission universelle de patrimoine (TUP) des filiales LTR et MERIX détenues à 100% à effet au 31 décembre 2010.

Organigramme du Groupe DMS au 31 décembre 2013



La SA DMS et l'EURL MEDILINK produisent des ostéodensitomètres. Elles sont situées à Mauguio.
La SAS APELEM produit des appareils de radiologie et est située à Nîmes (Etablissement principal)

La société APELEM (filiale de DMS) a créé en janvier 2013 une filiale en Corée du Sud, cette filiale détenue à 100% par APELEM est consolidée dans les états financiers présentés au 31 décembre 2013.

SPECTRAP est une participation du groupe. Son activité est exclusivement commerciale.

Entre les sociétés du groupe existent des conventions:

- d'intégration fiscale
- de mise à disposition de personnel
- de compte courant rémunéré au taux d'intérêt fiscalement déductible

de prestations d'animation courante (direction, gestion, ressources humaines) réalisées par la société DMS

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 PRINCIPALES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeurs brutes (K€)	31/12/2013			31/12/2012		
	Coûts	Dépréciation	Net	Coûts	Dépréciation	Net
Terrains						
Constructions	1 013	809	204	1 013	780	233
Matériel et outillage	607	427	180	699	420	280
Agencements et autres	817	532	285	770	479	292
TOTAL ACTIFS CORPORELS	2 436	1 768	669	2 483	1 679	805

- (1) Bail à construction d'une durée de 30 ans (fin 30 avril 2020) : à l'expiration du bail par arrivée du terme ou par résiliation amiable ou judiciaire, toutes les constructions édifiées par le preneur comme toutes améliorations, deviendront de plein droit la propriété du bailleur. Le bail à construction porte sur le bâtiment de Nîmes : usine de fabrication et bureaux de la société APELEM. Il s'agit de l'actif le plus significatif mais il n'est aucunement stratégique pour la Société. L'activité du Groupe n'est pas dépendante de cet actif.

8.2 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Une démarche d'éco conception a été engagée en 2006 pour augmenter l'éco efficacité globale. Cette démarche a pour objet de tenir compte, dès le développement des produits et la mise en place des procédures de fabrication, des aspects environnementaux. L'intégration de ces principes dans un projet est susceptible de donner de meilleurs résultats en termes d'efficacité et d'économie.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 RAPPORT DE GESTION

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS "D M S"
S.A. au capital de 12 041 316 euros
SIEGE SOCIAL : 393, Rue Charles Lindbergh
34130 MAUGUIO
389 873 142 R.C.S. MONTPELLIER

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition et à celle des porteurs de valeurs mobilières dans les délais impartis.

Ces documents ont été transmis au comité d'entreprise (article L 2323-7 du code du travail) qui n'a formulé aucune observation.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle de notre groupe. (Articles L 225.100, L 233-26 et L 232-1 du Code de Commerce)

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en application des règles d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées au 31 décembre 2013 dans l'Union Européenne.

L'exercice 2013 est toujours marqué par la crise économique et financière dont l'impact ne peut être apprécié de façon précise. Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en prenant en compte cet environnement, notamment pour la valorisation des actifs. Les actifs incorporels ont été évalués sur la base d'hypothèses qui s'appuient sur les données existantes sur le marché à la date d'arrêtés mais également sur les conséquences, de cette crise économique et financière.

9.1.1 L'activité de l'ensemble du groupe au cours de l'exercice écoulé (L 225-100, L 233-26, R.225-102)

Le groupe dont nous vous décrivons l'activité comprend les sociétés suivantes :

- Société anonyme DMS
- Société à responsabilité limitée MEDILINK
- Société par actions simplifiée APELEM
- Société anonyme APELEM ESPAGNE
- Société APELEM KOREA

Les comptes annuels des sociétés MEDILINK, APELEM, APELEM ESPAGNE, APELEM KOREA au 31 décembre 2013 ont été intégrés dans les comptes consolidés du groupe DMS. Toutes ces sociétés sont consolidées par la méthode d'intégration globale.

9.1.2 Eléments significatifs ressortant des comptes consolidés

9.1.2.1 Compte de résultat consolidé Groupe DMS

Le chiffre d'affaires consolidé, hors taxes, réalisé s'est élevé à 22 265 K€ contre 27 964 K€ pour l'exercice précédent clos le 31/12/2012.

Les produits opérationnels s'élèvent à 2 397 K€ contre 1 695 K€ au titre de l'exercice précédent.

Les charges opérationnelles ont diminué et s'élèvent à 25 631 K€ contre 30 152 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel est négatif de – 969 K€ contre un résultat négatif de – 493 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est négatif de 18 K€ contre un gain de 26 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues est une perte de – 987 K€ au 31/12/2013 contre une perte de – 467 K€ au 31/12/2012.

Les comptes annuels du groupe DMS se sont soldés par une perte nette de l'ensemble consolidé de – 987 K€ contre une perte nette de – 467 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net (part du groupe) est négatif de – 971 K€ au 31/12/2013 contre une perte de – 468K€ au 31/12/2012, après addition des intérêts minoritaires de -16K€.

9.1.2.2 Bilan consolidé du Groupe DMS

Les postes clés (valeur nette) sont les suivants :

- Les actifs non courants sont de 3 168 K€ contre 3 065 K€ au titre de l'exercice précédent.
- Les actifs courants sont de 20 399 K€ contre 20 092 K€ au titre de l'exercice précédent
- Les capitaux propres (part du groupe) s'élèvent à 13 378 K€ contre 13 875 K€ au titre de l'exercice précédent
- Les passifs non courants sont de 595 K€ contre 463 K€ au 31/12/2012.
- Les passifs courants sont eux de 9 501 K€ contre 8 711 K€ au 31/12/2012.
- Le total général du bilan consolidé est de 23 567 K€ contre 23 157 K€ au titre de l'exercice précédent.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes (article L 225-100).

9.1.3 Commentaires sur l'activité globale du groupe au cours de l'exercice écoulé

9.1.3.1 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de l'ensemble des entreprises consolidées, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires, comportant le cas échéant des indicateurs clés de performance de nature financière ou non ayant trait à l'activité spécifique des entreprises consolidées notamment relatives aux questions d'environnement et de personnel (article L 225-100, al.3)

Sur l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires consolidé s'est établi à 22,3 M€, contre 28,0 M€ au titre de l'année 2012, qui incluait toutefois 6,1 M€ de commandes de tables de radiologie pour la Russie.

Durant l'année écoulée, DMS a été confronté à des baisses d'activité dans trois pays, dont la Russie, qui ont gelé ou ralenti leurs commandes pour des raisons de politique intérieure. Cette situation, à

priori temporaire compte tenu de leurs besoins structurels en matière d'équipements médicaux, a été partiellement compensée par un surcroît d'activité dans d'autres zones.

Le résultat opérationnel s'établit à (969 K€) (perte) contre (493 K€) (perte) au 31/12/2012 soit une détérioration de 476 K€.

Le résultat financier s'établit à (18) K€ au 31/12/2013 contre 26 K€ au 31/12/2012 et porte le résultat relatif aux activités maintenues à (987 K€) contre (467K€) au 31/12/2012.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés et des intérêts des minoritaires, le résultat net part du groupe s'établit à (971 K€) au 31/12/2013 contre (468K€) en 2012 soit une détérioration de 503 K€.

Par ailleurs, les dettes envers les établissements de crédit à plus d'un an représentent 572 K€ au 31/12/2013 soit un ratio de dettes à long terme sur capitaux propres de 4,25%. Le ratio de dettes à long terme sur chiffre d'affaires s'établit quant à lui à 2,57%.

L'évolution de l'endettement du groupe est la suivante :

En K€			31/12/2013	31/12/2012
Liquidités (D)		D=A+B+C	5 220	5 300
	trésorerie	A	5 220	3 748
	Comptes à terme	B	-	1 552
	valeurs mobilières	C	-	-
Créances financières		E		
Dettes financières court terme (I)		I=F+G+H	2 612	2 397
	dettes financières bancaires	F	2 537	2 288
	part court terme des dettes long et moyen termes	G	25	30
	autres dettes financières	H	50	79
Endettement financier court terme net		J=I-E-D	-2 608	- 2 903
Endettement financier long et moyen termes net (N)		N=K+L+M	572	441
	dettes financières bancaires	K	7	36
	autres dettes financières	L	565	405
	obligations émises	M	-	-
Endettement financier net		J+N	- 2 036	-2 462

Les dettes financières bancaires à court terme (ligne F) correspondent à :

- des mobilisations de créances pour un montant cumulé de 2 350 K€, les intérêts liés à ces financements (basés sur le taux Euribor de la période augmenté d'une marge) sont déjà débités de la trésorerie au 31 Décembre 2013 (mentionnée ligne A) et ne sont pas sujets à révision.
- un découvert bancaire à hauteur de 187 K€

Les emprunts auprès des établissements de crédit s'élèvent à 32 K€ au 31/12/2013 contre 66 K€ au 31/12/2012 (lignes G et K du tableau ci-dessus).

L'emprunt de 32 K€ au 31 décembre 2013 correspond au capital restant dû sur un emprunt de 110 K€ contracté en 2011 par la filiale Apelem Espagne. Cette partie de l'emprunt est à échéance de moins de 5 ans et son taux fixe est de 2.44%.

L'encours d'avances (sans intérêts) lié à la dette financière non bancaire du groupe de 615 K€ (ligne H et L du tableau ci dessus) se compose de :

- 405 K€ d'aide à l'innovation financée sur fonds de l'OSEO (devenu BPI) et du Conseil Régional du Languedoc Roussillon, les remboursements commenceront le 30 septembre 2014.
- 210 K€ d'aide au développement financée sur fonds du Conseil Régional du Languedoc Roussillon, les remboursements commenceront le 30 avril 2016.

9.1.3.2 Les faits marquants

Activité

Sur l'exercice, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 22,3 M€, contre 28,0 M€ au titre de l'année 2012, qui incluait toutefois 6,1 M€ de commandes de tables de radiologie pour la Russie.

Durant l'année écoulée, DMS a été confronté à des baisses d'activité dans trois pays, dont la Russie, qui ont gelés ou ralenti leurs commandes pour des raisons de politique intérieure. Cette situation, a priori temporaire compte tenu de leurs besoins structurels en matière d'équipements médicaux, a été partiellement compensée par un surcroît d'activité dans d'autres zones.

Autorisation de la FDA

Le groupe DMS a obtenu l'autorisation dite 510 (k) de la Food & Drug Administration (FDA), agence américaine des produits alimentaires et médicamenteux, pour la mise sur le marché sur le territoire nord-américain de sa table de radiologie haut de gamme Platinum.

Grâce à cette homologation, DMS peut désormais commercialiser la table Platinum aux Etats-Unis, 1^{er} marché pour la radiologie, représentant plus de 40% du marché mondial. Dans cette perspective, le groupe a conclu, dès la fin 2012, deux accords de commercialisation avec deux distributeurs américains d'imagerie médicale : Viztek (Viztek.net) basé en Caroline du Nord, et Eastern Diagnostic Imaging (Easterndiagnostic.com) situé dans le Massachusetts. Viztek et Eastern Diagnostic Imaging couvrent, via leur réseau de distribution en propre, l'ensemble du territoire américain.

Ainsi, la table Platinum a notamment été présentée lors du *Radiological Society of North America* (RSNA), 1er congrès mondial d'imagerie médicale qui s'est déroulé du 1er au 6 décembre 2013 à Chicago.

Opérations sur le capital

DMS a procédé à des augmentations de capital réalisées à travers les exercices des BSA D du 1er mai 2012 au 30 avril 2013. A l'issue de ces opérations, 18 499 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 6 713 € dont 2 993 € de capital et 3 720 € de prime d'émission ; Cf. Note 23.

A l'issue de cette opération, le capital social de DMS s'élève à 12 041 317 euros divisé en 74 435 123 actions de même nominal (soit un pair théorique de 0,162 €).

Contrôle fiscal

Comme indiqué dans le document de référence de l'exercice 2012, DMS a accepté en février 2013 les conséquences de la vérification de sa comptabilité par l'administration fiscale relative aux exercices 2008 à 2010 réduisant les déficits reportables du Groupe pour un montant de 675 K€ et les ramenant à 25 142 K€ au 1er janvier 2012.

Licenciement économique collectif

Une procédure de licenciement économique a été initiée fin 2013 au sein de la filiale APELEM. Celui-ci porte sur 5 salariés et l'objectif poursuivi est l'adaptation de la structure de coûts à l'évolution de l'activité de la filiale. Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 incluent une provision pour

charges d'un montant de 82 K€ correspondant aux coûts des indemnités de licenciement, des préavis non effectués et des contrats de sécurisation professionnelle qui seront décaissés en 2014.

9.1.3.3 Les progrès réalisés et les difficultés rencontrées (R.225-102)

Sur l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires consolidé s'est établi à 22,3 M€, contre 28,0 M€ au titre de l'année 2012, qui incluait toutefois 6,1 M€ de commandes de tables de radiologie pour la Russie.

Durant l'année écoulée, DMS a été confronté à des baisses d'activité dans trois pays, dont la Russie, qui ont gelés ou ralenti leurs commandes pour des raisons de politique intérieure. Cette situation, à priori temporaire compte tenu de leurs besoins structurels en matière d'équipements médicaux, a été partiellement compensée par un surcroît d'activité dans d'autres zones.

9.1.3.4 Activité en matière de recherche et de développement (L 233.26)

En 2013, le Groupe DMS a investi environ 4.27% de son chiffre d'affaires dans la R&D, soit environ 951 K€, contre 3,03% en 2012, ventilés de la façon suivante :

K€	2013	2012	2011
Masse salariale imputée à la R&D	951	846	695
Achats, fournitures, matériels et documentations			
Déplacements, participations à des conférences scientifiques			
Frais de projets			
Etudes et recherches extérieures			
Redevances sur brevets et licences			
Autres charges			
TOTAL	951	846	695

9.1.3.5 Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice de consolidation et la date d'établissement des comptes consolidés (L233-26)

Aucun événement post clôture.

9.1.3.6 Evolution prévisible et perspectives d'avenir (L233-26 R.225-102)

Le groupe entend poursuivre son développement en 2014, et notamment le renouvellement de sa gamme d'équipements avec la présentation, effectuée lors du European Congress of Radiology (ECR) à Vienne (Autriche) du 6 au 10 mars 2014, d'une nouvelle table de radiologie « cost efficient » afin de renforcer ses positions dans les pays émergents.

Avec cette nouvelle solution d'imagerie, la société aura ainsi renouvelé, en l'espace de cinq ans, 90% des équipements qu'elle produisait à fin 2009. A partir de 2015, DMS sera ainsi pleinement compétitif sur tous les segments des marchés de la radiologie et de l'ostéodensitométrie, de l'entrée de gamme jusqu'au haut de gamme.

Sur le plan commercial, consécutivement à l'obtention de l'autorisation de commercialisation de la Platinum aux Etats-Unis, les premières ventes de tables devraient se concrétiser dans le courant de l'année 2014, conformément aux attentes du groupe et de ses distributeurs.

En outre, DMS et son partenaire chinois CR Wandong demeurent dans l'attente de l'homologation de la table Platinum par les autorités de santé en Chine dans le courant de l'année 2014, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives commerciales sur le 2^{ème} marché mondial en radiologie derrière les Etats-Unis.

9.1.3.7 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée (C. com. art. L 225-100, al. 4 et L 225-100-2, al.2)

9.1.3.7.1 Risque de marché

- Risque de liquidité et de crédit

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le groupe DMS a besoin pour financer son développement du soutien de partenaires financiers. DMS pourrait être défavorablement affecté en cas de réduction des capacités de financement par les établissements bancaires.

Les partenaires bancaires tiennent une place prépondérante dans le financement des activités du groupe notamment à l'export. Le soutien des banques est une condition importante de la pérennité de l'activité du groupe dont l'activité se situe majoritairement à l'export.

L'endettement bancaire et financier est décrit au paragraphe 9.1.3.1 du présent document. Aucun passif n'est assorti de covenants.

L'encours d'avances lié à la dette financière non bancaire du groupe de 615 K€ se compose de :

- 405 K€ d'aide à l'innovation financée sur fonds de l'OSEO (devenu BPI) et du Conseil Régional du Languedoc Roussillon, les remboursements commenceront le 30 septembre 2014.
- 210 K€ d'aide au développement financée sur fonds du Conseil Régional du Languedoc Roussillon, les remboursements commenceront le 30 avril 2016.

Le groupe dispose au 31 décembre 2013 des concours bancaires suivants :

A durée indéterminée :

- 1 000 K€ de lignes de mobilisation de créances (Dailly (France) ou MCNE (Export Hors Russie)) ;
- 1 000 K€ de lignes de Crédit documentaire Import
- 200 K€ de découvert bancaire

A durée déterminée (applicables pendant 12 mois jusqu'au 31 décembre 2014) :

- 1 200 K€ de lignes de mobilisation de créances MCNE (Export Hors Russie);
- 300 K€ de lignes de mobilisations de crédit de TVA
- 500 K€ de lignes d'engagement par signature (EPS)

En milliers d'euros	2013		2012	
	Autorisé	Utilisé	Autorisé	Utilisé
Lignes de crédit court terme France	300	150	300	151
Dailly France				
Lignes de crédit court terme international	2 200	2 200	2 200	2 137
Affacturage				

Au 31 décembre 2013, DMS dispose des ressources suivantes pour financer ses besoins d'exploitation :

31/12/2013 En K€	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	32	25	7	
Emprunts et dettes financières diverses	615	50	520	45
Lignes de Mobilisations de créances	2 350	2 350		
Concours bancaires courants	187	187		
Total	3 184	2 612	527	45

Le tableau ci-dessous, présente les échéances des ressources dont l'échéance est inférieure à un an, au 31 décembre 2013 :

31/12/2013 En K€	A moins d'un an	à -de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois
Emprunts bancaires	25	7	6	6	6
Emprunts et dettes financières diverses	50			25	25
Lignes de Mobilisations de créances	2 350	1 420	539	390	
Concours bancaires courants	187	187			
Total	2 612	1 614	546	421	31

➤ Risque de taux

Le risque de taux correspond au risque que les fluctuations des taux d'intérêt affectent le résultat du Groupe et exposent le détenteur de titres financiers au risque de moins-value en capital.

Le bilan du Groupe DMS présente une dette financière à moyen terme à taux fixe.

Les emprunts auprès des établissements de crédit s'élèvent à 32 K€ au 31 décembre 2013 contre 66 K€ au 31 décembre 2012.

L'emprunt de 32 K€ au 31 décembre 2013 correspond au capital restant dû sur un emprunt de 110 K€ contracté en 2011 par la filiale Apelem Espagne. Cette partie de l'emprunt est à échéance de moins de 5 ans et son taux fixe est de 2.44%.

➤ Risque de change

Les actifs, passifs, revenus et charges de DMS sont en grande majorité libellés en Euros. Seuls 12% des achats sont libellés en devises. En conséquence, les variations des taux de change de l'Euro par rapport aux autres devises affectent peu le montant des postes concernés dans les états financiers consolidés. Cependant, la baisse du dollar réduit indirectement la compétitivité du groupe. En effet, le groupe DMS facture en euros et est obligé d'ajuster ses prix de vente en euros en fonction des prix en dollars de la concurrence.

Les opérations de change ont pour seule vocation la couverture d'un risque associé à une activité économique. Le groupe n'effectue pas d'opération de change sans flux physique sous-jacent. Depuis 2009, la politique du groupe en matière de gestion du risque de change est de couvrir le risque par des achats et ventes de devises à terme.

La synthèse des positions nettes en devises étrangères du Groupe au 31 décembre 2013 est la suivante :

Position en K devise	K US Dollars
Actifs	426
Passifs	1285
Position nette avant gestion en devises	-859
Position hors bilan	0
Position nette après gestion en devises	-859
Taux de conversion 1 euros =	1,3685
Position nette après gestion en euros	-628
Hypothèse d'évolution défavorable de la devise de 1 centime d'euros par rapport à la devise	-2

La sensibilité au risque de change sur le résultat du groupe et les capitaux propres est présentée dans le tableau suivant :

31/12/2013 En K€	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts	
	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1%	Baisse de 1%
USD	-3	3	0	0
Total	-3	3	0	0

➤ Risque sur actions

Au 31 décembre 2013, DMS ne détient aucun portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions. Le Groupe estime donc ne pas être exposé à un risque sur actions.

Au 31 décembre 2013, le Groupe ne détient plus d'actions propres.

➤ Risque hors bilan

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2013	31/12/2012	variation
Privilège Trésor			
Cautions et garanties	3 800	5 650	-1 850
Nantissements			
Retour à meilleure fortune			
TOTAL	3 800	5 650	-1 850

Les « cautions et garanties » (3 800 K€) correspondent à des cautions données par DMS aux établissements bancaires en appui de tous avais, cautionnements, garanties et engagements souscrits par la filiale Apelem.

Il n'existe pas d'autres obligations ou engagements à effectuer des paiements futurs du fait de contrats ou d'engagements conditionnels.

9.1.3.7.2 Risques opérationnels

➤ Risques liées aux fournisseurs et sous-traitants

L'environnement hautement technologique des solutions du groupe DMS implique des investissements R&D importants pour qualifier les composants critiques pour la performance des équipements. La gestion du risque fournisseur est donc prise en compte par le groupe DMS, qui évalue régulièrement la criticité de son marché achats pour anticiper la qualification d'alternatives

techniques et planifier les efforts de développement d'options qui garantissent la continuité et la qualité de ses activités industrielles.

Depuis 2009, l'évolution du poids des premiers fournisseurs du Groupe DMS se présente de la manière suivante :

Part des principaux fournisseurs dans les achats H.T de la Société	1er	5 premiers	10 premiers
Au 31 décembre 2013	18%	44%	57%
Au 31 décembre 2012	16%	43%	57%
Au 31 décembre 2011	15%	42%	57%
Au 31 décembre 2010	15%	42%	55%
Au 31 décembre 2009	20%	46%	57%

La défaillance de l'un des fournisseurs est un risque maîtrisé par la Société dans la mesure où le Groupe DMS s'attache à avoir des fournisseurs différents de sorte que la Société diversifie le risque fournisseurs et ainsi réduit sa consistance.

➤ Risques liés aux clients et autres débiteurs

Le Groupe DMS est en relation avec environ 80 distributeurs dans le monde entier.

Le Groupe DMS a contracté depuis plusieurs années une assurance COFACE sur certains de ces clients, Ce contrat devenu obsolète a été résilié et un nouveau contrat plus adapté aux besoins du groupe est actuellement en cours de renégociation.

En dehors de ces assurances, DMS privilégie l'expédition de ses appareils dans les pays à risque après réception de garanties bancaires ou assurances suffisantes.

Néanmoins, compte tenu de l'importance des contrats conclus avec certains clients et des montants concernés, tout défaut ou retard de paiement peut avoir un effet défavorable significatif sur les activités du groupe, sa situation financière, ses résultats et ses cash flows.

Depuis 2009, l'évolution du poids des principaux clients en pourcentage du chiffre d'affaires se présente de la manière suivante :

Part du CA consolidé réalisé par la Société avec le(s)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Premier client	17%	26%	14%	16%
5 premiers clients	36%	46%	43%	41%
10 premiers clients	48%	59%	56%	52%

9.1.3.7.3 Risques juridiques - Litiges

Dans le cours normal de son activité, la société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être, soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenues est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'évènements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

Un litige opposait DMS à un utilisateur de matériel, ce dernier sollicitait le remboursement du matériel et de la maintenance ainsi que des dommages et intérêts. En date du 13 juin 2013 le tribunal de grande instance de Marseille a condamné la société à verser 20 K€ à l'utilisateur. Aucun appel n'ayant

été interjeté par les parties, cette somme décaissée figure dans les autres charges opérationnelles dans les comptes au 31 décembre 2013.

Un autre litige oppose DMS à un utilisateur de matériel, ce dernier sollicite le remboursement du matériel ainsi que des dommages et intérêts. Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier la société n'estime pas devoir constituer de provision au 31 décembre 2013 et ce notamment compte tenu de l'incertitude de la sortie de ressources (obligation et détermination du montant)

DMS a procédé début 2011 à un plan de licenciement économique de 7 personnes, ces salariés, contestant le motif du licenciement, ont entamé une procédure au tribunal des prud'hommes en 2011. En février 2013 DMS a été condamnée en première instance dans le cadre de cette affaire pour un montant total de 118K€ ; Compte tenu de l'analyse de ses avocats et de la faible probabilité de maintien de ce premier jugement, la société a fait appel de cette décision et n'a pas estimé devoir constituer de provision au 31 décembre 2013.

En mars 2013 la société DMS a reçu une convocation devant le bureau de conciliation du tribunal des prud'hommes à la demande d'un salarié. La conciliation n'a pas abouti et l'affaire devrait être plaidée devant le bureau de jugement en novembre 2014. Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier, la société n'estime pas devoir constituer de provision au 31 décembre 2013.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litiges, arbitrages ou faits exceptionnels, autres que ceux qui sont mentionnés dans les comptes, susceptibles d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société.

9.1.3.7.4 Réglementation et homologations

L'activité de DMS peut dépendre d'autorisations légales, réglementaires ou administratives de mise sur le marché de ses appareils, ainsi que des procédures d'homologation de ses nouveaux produits qui peuvent être longues à obtenir.

Afin de couvrir au mieux ces risques, le groupe DMS a mis en place une veille normative et réglementaire et assure également un suivi régulier de ses produits en collaboration avec les laboratoires de test et les organismes notifiés. Cette veille est complétée par nos distributeurs qui assurent la remontée d'information au niveau de chaque pays sur lesquels le groupe DMS distribue ses produits.

En complément, le groupe DMS effectue une veille en propriété industrielle assurée par l'équipe R&D, et a embauché en aout 2013 une personne dédiée à ce sujet.

9.1.3.7.5 Risques technologiques article L 225-102-2 du code de commerce (loi du 30.07.2003)

Le groupe ne dispose d'aucune installation SEVESO (art L. 515-8 C de l'environnement).

9.1.3.7.6 Politique d'assurance de la société (Risques généraux et particuliers)

Le groupe DMS a souscrit auprès d'AXA des polices d'assurance pour couvrir les risques industriels liés à son activité :

- Multirisque professionnelle à concurrence d'un montant total de 7 000 K€ pour une cotisation annuelle de 20 K€,
- Responsabilité civile pour une cotisation annuelle de 28 K€,
- Assurance véhicules du parc automobile pour 12 K€,
- Assurance des mandataires sociaux pour 7 K€
- Assurance des marchandises transportées pour 29 K€

9.1.3.8 L'activité du groupe par branches d'activités (L 233-6 al. 2)

Activités	Chiffre d'affaires consolidé (en K€)	Résultat opérationnel 2013	Résultat opérationnel 2012
Ostéodensitométrie	4 476	- 560	- 123
Radiologie	17 789	- 409	- 370
Total	22 265	- 969	- 493

L'information sectorielle présentée est fondée sur les entités juridiques suivantes :

L'ostéodensitométrie est réalisée par les sociétés DMS et MEDILINK.

L'activité « appareils de radiologie » est réalisée par les sociétés APELEM, APELEM Korea et APELEM Espagne, les activités de « Distribution et maintenance » sont incluses dans les activités principales correspondantes.



9.1.4 Activités et résultats des filiales

9.1.4.1 SOCIETE MEDILINK

SARL au capital de 48.000 Euros
Siège social : 393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio
Immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 389 288 044
Activité : la fabrication et la vente de matériel médical
Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2013 :
Chiffre d'Affaires : 2 576 K€ en 2013 contre 2 209 K€ en 2012
Résultat comptable : bénéfice de 222 K€ en 2013 contre un bénéfice de 251 K€ en 2012.

La Société DMS possède une participation de 100% dans le capital de la société MEDILINK

9.1.4.2 SOCIETE APELEM

Société par Actions simplifiée au capital de 1 432 179 Euros
Siège social : 175 Allée Von Neumann 30900 Nîmes
Immatriculée au RCS de Nimes sous le numéro 319 996 146
Activité : la fabrication de matériels de radiologie
Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2013 :
Chiffre d'Affaires : 17 910 K€ en 2013 contre 22 860 K€ en 2012.
Résultat comptable : perte de 794 K€ en 2013 contre un bénéfice de 4 023 K€ en 2012.

La Société DMS possède 100% du capital de la société.

La Société APELEM détenant elle-même 51% du capital de la Société Apelem Espagne et 100% de la société APELEM KOREA

9.1.4.3 SOCIETE APELEM ESPAGNE

SA au capital de 60 100 euros
Siège social : Calle Lluça 13 Bajos BARCELONE Espagne
Activité : vente de matériel médical
Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2013 :
Chiffre d'affaires : 255 K€ en 2013 contre 507 K€ en 2012.
Résultat comptable : Perte de 32 K€ en 2013 contre 3K€ en 2012.

La société DMS détient une participation de 51 % dans le capital de la société (par l'intermédiaire d'APELEM, soit un pourcentage d'intérêt de 51 %).

9.1.4.4 APELEM KOREA

Société au capital de 10 000 000 wons coréens (soit 7100 euros)
Siège social : 8F 341, Gangnamdaero, Seocho-Gu, Seoul, Corée du Sud
Activité : import export et vente d'appareils médicaux
Exercice social : 31 décembre
Date de création : 2 janvier 2013

APELEM KOREA, filiale d'APELEM à 100 % a été créée en janvier 2013.
La société DMS détient une participation de 100 % dans le capital de la société (par l'intermédiaire d'APELEM, soit un pourcentage d'intérêt de 100 %).

9.1.5 L'activité propre de la société DMS (L 232-1)

9.1.5.1 Eléments significatifs ressortant des comptes

9.1.5.1.1 *Compte de Résultat de la Société DMS*

Le chiffre d'affaires de la SA DMS est de 4 665 K€ contre 5 056 K€ au 31/12/2012.

Le résultat d'exploitation est une perte de 462 K€ contre une perte de 97 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est un bénéfice de 383 K€ contre une perte de 5 019 K€ l'an dernier.
(En 2012 DMS avait consenti un abandon de créance à sa filiale APELEM pour un montant de 5600 K€ qui était porté en charges financières dans les comptes sociaux au 31 décembre 2012).

Le résultat exceptionnel est de 93 K€ contre 37 K€ au 31/12/2012

Après imputation de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net est un bénéfice de 194 K€ contre une perte de 4 244 K€ au 31/12/2012.

9.1.5.1.2 *Bilan de la société DMS*

Au Bilan au 31 décembre 2013, les postes clefs nets sont les suivants :

- L'actif immobilisé est de 10 960 K€ contre 5 695 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Parmi ces actifs immobilisés, les participations financières représentent 10 348 K€ contre 5 176 K€ au 31/12/2012,
(la société DMS a augmenté la valeur de la détention des titres de sa filiale APELEM suite à l'augmentation de capital d'un montant de 5 057 775 € souscrite par celle-ci et constatée par décision de l'associé unique d'APELEM en date du 27 décembre 2013. Cette opération s'est opérée par compensation avec des créances détenues en compte courant d'associé par DMS et par élévation de la valeur nominale de chacune des 381 actions APELEM qu'elle détient)
- L'actif circulant est de 10 282 K€ contre 14 382 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Les capitaux propres s'élèvent à 17 774 K€ contre 17 573 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Le total des dettes à la clôture de l'exercice est de 2 819 K€ contre 2 047 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Le total général du bilan au 31 décembre 2013 est de 21 242 K€ contre 20 076 K€ au titre de l'exercice précédent.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes sociaux (L.225-100).

9.1.5.1.3 *Changements de méthode*

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

9.1.5.2 Commentaires sur l'activité de la société DMS au cours de l'exercice écoulé

9.1.5.2.1 *Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires, comportant le cas échéant des*

indicateurs clés de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société notamment relatives aux questions d'environnement et de personnel (article L 225-100).

Le chiffre d'affaires de la SA DMS est en diminution de 8% soit 391 K€ passant de 5 056 K€ au 31/12/2012 à 4 665 K€ au 31/12/2013.

Le résultat d'exploitation s'établit à -462 K€ au 31/12/2013 contre -97 K€ au 31/12/2012 soit 366 K€ de diminution par rapport à 2012.

Le résultat financier est un bénéfice de 383 K€ et porte le résultat courant à -79 K€ au 31/12/2013 contre -5 116 K€ au 31/12/2012.

(En 2012 DMS avait consenti un abandon de créance à sa filiale APELEM pour un montant de 5600 K€ qui était porté en charges financières dans les comptes sociaux au 31 décembre 2012).

Le bénéfice exceptionnel est 93 K€ au 31/12/2013 contre 37 K€ au 31/12/2012.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés, le résultat net s'établit à 194 K€ au 31/12/2013 contre - 4 244 K€ en 2012.

9.1.5.2.2 Les faits marquants - Les progrès réalisés et les difficultés rencontrées (R.225-102)

Opérations sur le capital :

DMS a procédé à des augmentations de capital réalisées à travers les exercices des BSA D du 1er mai 2012 au 30 avril 2013. A l'issue de ces opérations, 18 499 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 6 713 € dont 2 993 € de capital et 3 720 € de prime d'émission.

A l'issue de cette opération, le capital social de DMS s'élève à 12 041 317 euros divisé en 74 435 123 actions de même nominal (soit un pair théorique de 0,162 €).

Capitalisation de la filiale APELEM :

Conformément à l'autorisation conférée par le Conseil d'Administration du 27 novembre 2013, une restructuration du capital de la filiale APELEM, détenue à 100% par DMS, a été réalisée.

Ainsi, par décision de l'associé unique de la société APELEM en date du 27 décembre 2013 la société DMS a incorporé au capital de sa filiale 5 057 775 € par compensation avec les créances détenues en compte courant d'associé. Pour cela il a été décidé de porter la valeur nominale des actions de la filiale de 725 € à 14 000 €.

Dans sa troisième décision l'associé unique DMS a par ailleurs décidé de réduire les pertes inscrites en report à nouveau pour 3 901 842 € (montant après affectation du résultat 2012 de la filiale APELEM) pour un montant de 3 901 821 € par le biais d'une réduction de capital de sa filiale du même montant. La valeur nominale des titres APELEM est ainsi passée de 14 000 € à 3 759 €.

Contrôle fiscal :

Comme indiqué dans l'annexe des comptes annuels de l'exercice 2012, DMS a accepté en février 2013 les conséquences de la vérification de sa comptabilité par l'administration fiscale relative aux exercices 2008 à 2010 réduisant les déficits reportables du Groupe pour un montant de 675 K€ et les ramenant à 25 142 K€ au 1er janvier 2012.

Autres éléments

Cf paragraphe 9.1.3.2 & 9.1.3.7.3

Événements postérieurs à la clôture, activité de l'exercice et perspectives

Cf paragraphe 9.1.3.5 & 9.1.3.6

9.1.5.2.3 *Activité en matière de recherche et de développement (L 232-1)*

K€	2013	2012	2011
Masse salariale imputée à la R&D	357	381	295
Achats, fournitures, matériels et documentations			-
Déplacements, participations à des conférences scientifiques			-
Frais de projets			-
Etudes et recherches extérieures			-
Redevances sur brevets et licences			1
Sous total Frais extérieurs			1
TOTAL	357	381	295

9.1.5.2.4 *Information relative à l'échéance des dettes fournisseurs (C. com. Art. L.441-6-1 et D.441-4 ; LME art.24-II)*

Le tableau présente le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance au 31 décembre 2013 :

31 décembre 2013 en k€	Echues	Non échues inférieures à 30 jours	Non échues inférieures à 60 jours	Non échues supérieures à 60 jours	total Dettes fournisseurs
Dettes fournisseurs groupe		24			24
Dettes fournisseurs hors Groupe	419	298	193	2	912
Total	419	322	193	2	936

31 décembre 2012 en k€	Echues	Non échues inférieures à 30 jours	Non échues inférieures à 60 jours	Non échues supérieures à 60 jours	total Dettes fournisseurs
Dettes fournisseurs groupe		63			63
Dettes fournisseurs hors Groupe	414	145	120	51	730
Total	414	208	120	51	793

9.1.5.2.5 *Événements importants depuis la clôture (L 232-1)*

Les commentaires sur ce point sont identiques à ceux indiqués pour le groupe DMS (cf. 9.1.3.5 ci-dessus).

9.1.5.2.6 *Évolution prévisible (L 232-1) et perspectives d'avenir (R.225-102)*

Les commentaires sur ce point sont identiques à ceux indiqués pour le groupe DMS (cf. 9.1.3.5 ci-dessus & 9.1.3.6)

Les principaux risques et incertitudes pour DMS sont identiques à ceux du groupe. Ces risques sont décrits au paragraphe 9.1.3.7.

9.1.5.2.7 Prises de participation et de contrôle

Néant

9.1.5.2.8 Conséquences sociales de l'activité

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

9.1.5.2.9 Conséquences environnementales de l'activité

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

9.1.5.3 Les Résultats de la société DMS

9.1.5.3.1 Affectation du résultat

L'affectation du résultat que nous vous proposons est conforme à la loi et aux statuts de notre société.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de 194 007 € comme suit :

- Au report à nouveau pour 194 007 €.

9.1.5.3.2 Distributions antérieures

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

9.1.5.3.3 Charges non déductibles fiscalement

Nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

9.1.5.3.4 Le capital de la société DMS

- L'actionnariat de la société (L 233-13)

En application des dispositions de l'article 233-13 du Code de Commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2013 plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 30%, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Capital	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Plus de 5%	GSE Holding	GSE Holding	Néant
Plus de 10%	Néant	Néant	Néant
Plus de 15%	Néant	Boussard & Gavaudan	Néant
Plus de 20%	Néant	Néant	Néant
Plus de 25%	Néant	Néant	Néant
Plus de 30%	Néant	Néant	Néant
Plus de 33,33%	Néant	Néant	Néant
Plus de 50%	Néant	Néant	Néant
Plus de 66,66%	Néant	Néant	Néant
Plus de 90%	Néant	Néant	Néant
Plus de 95%	Néant	Néant	Néant

Droits de vote	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Plus de 5%	GSE Holding	GSE Holding	Néant
Plus de 10%	Néant	Néant	Néant
Plus de 15%	Néant	Boussard & Gavaudan	Néant
Plus de 20%	Néant	Néant	Néant
Plus de 25%	Néant	Néant	Néant
Plus de 30%	Néant	Néant	Néant
Plus de 33,33%	Néant	Néant	Néant
Plus de 50%	Néant	Néant	Néant
Plus de 66,66%	Néant	Néant	Néant
Plus de 90%	Néant	Néant	Néant
Plus de 95%	Néant	Néant	Néant

- Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (L. 225-100-3)

En application de l'article L. 225-100-3, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au chapitre 18 et page 136 « Tableau des filiales et participations ».
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.
- pactes entre actionnaires : Néant

- Les actions d'autocontrôle (L 233-13)

DMS a vendu 122 958 d'actions propres le 27 décembre 2013, et ne détient plus aucune action propre au 31 décembre 2013.

Les autres sociétés du groupe ne détiennent pas d'actions de la société DMS.

- Avis de détention et aliénation de participation croisée (R.233-19)

Néant.

- Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice (L. 225-211 al. 2)

Au cours de l'exercice 2013, 122 958 actions propres ont été vendues.

- Opérations afférentes aux actions de la société

(1) Ajustement des bases de conversion des valeurs mobilières donnant accès au capital et options de souscriptions et d'achat et des actions gratuites

Les informations et l'historique des attributions d'options de souscription d'actions sont détaillés dans le paragraphe 9.1.5.6.

(2) Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (L. 225-211 al. 2)

Au 31 décembre 2013, le Groupe DMS ne détient plus aucune action propre.

- Les délégations en matière d'augmentations de capital (L. 225-129)

Cf : § 9.2.2 - Annexe 2: Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité.

9.1.5.4 Les salariés

A la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce, soit les actions détenues dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de fonds communs de placement d'entreprises représentait environ 0% du capital social de la société.

9.1.5.5 Les mandataires sociaux

9.1.5.5.1 Mode d'exercice de la direction générale (R.225-102)

Nous vous précisons qu'au cours de sa séance du 24 Juin 2002, le conseil a décidé de confier la direction générale au président du Conseil d'Administration.

Il a alors été décidé au cours de la séance du conseil d'administration du 28 juillet 2009 de séparer la fonction de Président du Conseil d'Administration (qui a été confiée à M. Gérard Daguisé) de celle de Directeur Général (qui a été confiée à M. Jean-Paul Ansel).

Le Conseil d'Administration a pris acte le 31 mai 2010 de la démission de Monsieur Gérard Daguisé de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration à effet immédiat (Monsieur Gérard Daguisé conservant ses fonctions d'administrateur de la société) et a désigné M. Jean Paul Ansel en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Lors de ce même conseil d'administration du 31 mai 2010, il a été décidé que le président du conseil d'administration cumulerait ses fonctions avec celles de Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Samuel Sancerni a été nommé Directeur Général Délégué de DMS lors du conseil d'administration du 27 septembre 2011.

9.1.5.5.2 Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux (L 225-102-1 al 3) au cours des cinq dernières années – Renouvellement des mandats des administrateurs :

Les administrateurs de la SA DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS sont les suivants :

- Monsieur Jean Paul ANSEL
- Monsieur Samuel SANCERNI
- Madame Simonyi See-Nuan
- Monsieur Philippe GUERRET jusqu'au 27 mars 2013
- Monsieur Michael PEAGRAM jusqu'au 25 février 2013

➤ Jean-Paul ANSEL : Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

Mandat actuel	Président du Conseil d'Administration Directeur Général de Diagnostic Medical Systems
Adresse professionnelle	393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio
Date de nomination - Renouvellement	31 mai 2010
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2015
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Président de la SAS APELEM Gérant de la société SARL MEDILINK Président d'Apelem Korea Président d'Apelem Espagne

Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Administrateur Délégué de la société GSE Holding
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Gérant de la société MERIX SARL Gérant de la société LES TECHNIQUES RADIOLOGIQUES "LTR" SARL

➤ **Samuel SANCERNI : Administrateur et Directeur Général Délégué**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio
Date de nomination / Renouvellement	27 février 2012
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2016
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Directeur Général Délégué de DMS Directeur Général d'Apelem depuis le 28 juin 2013
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

➤ **Simonyi See-Nuan : Administrateur**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio
Date de nomination / Renouvellement	Coopté le 20 décembre 2012 et ratification le 28 juin 2013
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2013
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

➤ **Philippe GUERRET : Administrateur jusqu'au 27 mars 2013**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio
Date de nomination / Renouvellement	Coopté le 18 janvier 2012 et ratification le 27 février 2012
Date d'échéance du mandat	Démission le 27 mars 2013
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant

Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Information non communiquée
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Information non communiquée

➤ **Michael PEAGRAM : Administrateur jusqu'au 25 février 2013**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio
Date de nomination / Renouvellement	27 février 2012
Date d'échéance du mandat	Démission le 25 février 2013
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Information non communiquée
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

9.1.5.5.3 Nombre d'actions devant être détenues par un administrateur

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 50 (cinquante).

9.1.5.5.4 Les démissions d'administrateur

Monsieur Michael Peagram a démissionné le 25 février 2013
Monsieur Philippe Guerret a démissionné le 27 mars 2013

9.1.5.5.5 Les nominations, renouvellements et ratification de cooptations

Madame Simonyi See-Nuan a été nommée par cooptation le 20 décembre 2012 en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Jean Noel Roy, démissionnaire, cette nomination a été ratifiée par l'assemblée générale du 28 juin 2013. La durée du mandat d'administrateur de Madame Simonyi See-Nuan est égale à la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

9.1.5.5.6 Les jetons de présence

Fixation du montant global de jetons de présence à verser

Le conseil d'administration du 2 mars 2010 a décidé de fixer le montant des jetons de présence à 1 000 euros par administrateur et par conseil.

Au titre de 2012, des jetons de présence ont été comptabilisés à hauteur de 42 000 euros dans les comptes de l'exercice (dont 36 000 euros décaissés en 2012).

Au titre de 2013, des jetons de présence ont été comptabilisés à hauteur de 14 000 euros dans les comptes de l'exercice (dont 8 000 euros décaissés en 2013).

9.1.5.6 Les rémunérations des mandataires

La rémunération brute totale et les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux par votre société ou toute société contrôlée au sens de l'article 233-16 du Code de Commerce, au cours de l'exercice 2013, s'établissent comme suit :

- Jean-Paul ANSEL (Directeur Général jusqu'au 31 mai 2010 puis président du conseil d'administration à compter du 31 mai 2010)

<i>Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</i>		
Jean Paul ANSEL –	2012	2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	140 000	156 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3)	446 797-	-
TOTAL	586 797	156 000

<i>Tableau 2 : récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social</i>				
Jean Paul ANSEL –	Montants au titre de l'exercice 2012		Montants au titre de l'exercice 2013	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	130 000	130 000	150 000	150 000
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	10 000	10 000	6 000	3 000
- avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	140 000	140 000	156 000	153 000

Tableau 3 : Actions gratuites attribuées à chaque mandataire social

Mandataire social	N° plan	date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions	date d'acquisition	date de disponibilité
Jean Paul Ansel	2012	31 mai 2012	2 351 565	446 797	31 mai 2014	31 mai 2016

<i>Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</i>		
Samuel SANCERNI –	2012	2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	143 000	115 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3)	353 479	-
TOTAL	496 479	115 000

<i>Tableau 2 : récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social</i>				
Samuel SANCERNI –	Montants au titre de l'exercice 2012		Montants au titre de l'exercice 2013	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	100 000	100 000	110 000	110 000
- rémunération variable	15 000	15 000		-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	8 000	8 000	5 000	3 000
- avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	143 000	143 000	115 000	113 000

Tableau 3 : Actions gratuites attribuées à chaque mandataire social

Mandataire social	N° plan	date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions	date d'acquisition	date de disponibilité
Samuel Sancerni	2012	31 mai 2012	1 860 415	353 479	31 mai 2014	31 mai 2016

<i>Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</i>		
Simonyi See-Nuan – Administrateur	2012	2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	-	3 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	-	3 000

Tableau 2 : récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Simonyi See-Nuan – Administrateur	Montants au titre de l'exercice 2012		Montants au titre de l'exercice 2013	
	dus	versés	dus	Versés
- rémunération fixe	-	-	-	-
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	3 000	2 000
- avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	-	-	3 000	2 000

➤ Philippe GUERRET (Administrateur jusqu'au 27 mars 2013)

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Philippe Guerret – Administrateur	2012	2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	6 000	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	6 000	-

Tableau 2 : récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Philippe Guerret – Administrateur	Montants au titre de l'exercice 2012		Montants au titre de l'exercice 2013	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	-	-	-	-
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	6 000	6 000	-	-
- avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	6 000	6 000	-	-

➤ Michael Peagram (Administrateur jusqu'au 25 février 2013)

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Michael Peagram – Administrateur	2012	2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	4 000	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	4 000	-

Tableau 2 : récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Michael Peagram – Administrateur	Montants au titre de l'exercice 2012		Montants au titre de l'exercice 2013	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	-	-	-	-
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	4 000	4 000	-	-
- avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	4 000	4 000	-	-

Rémunérations et avantages versés sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlées ou contrôlantes : (L 225-197- 4 du code de commerce)

L'assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2011 avait autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'assemblée, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit de certains salariés ou mandataires sociaux exerçant leurs fonctions ou mandats soit dans la société DMS soit dans une de ses filiales, et dans la limite de 10% du capital social, à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre. Usant de cette autorisation le Conseil d'Administration du 31 mai 2012, à qui il avait été délégué le pouvoir de déterminer l'identité des bénéficiaires et les conditions d'attribution, a décidé l'attribution de 4 584 063 actions (soit 6,16% du capital au 31 décembre 2012 et 5,8% du capital après effet potentiel maximal de dilution relatif à ces mêmes actions) dont 4 211 980 actions au profit des dirigeants mandataires sociaux selon les modalités suivantes :

Mandataire social	date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions	date d'acquisition	date de disponibilité
Jean Paul Ansel	31 mai 2012	2 351 565	446 797	31 mai 2014	31 mai 2016
Samuel Sancerni	31 mai 2012	1 860 415	353 479	31 mai 2014	31 mai 2016

100% de ces actions seront définitivement acquises par leur bénéficiaire sous réserve que celui-ci soit toujours présent dans les effectifs à la date d'acquisition.

Le calcul de la valorisation des actions gratuites est basé sur le cours de l'action au jour du conseil ayant décidé l'attribution soit 0,19 euros.

Par ailleurs le Conseil d'administration du 28 mars 2013 a décidé que les bénéficiaires dirigeants mandataires sociaux sont tenus de conserver au nominatif la moitié des actions attribuées jusqu'à la fin de leurs fonctions.

Historique des plans :

Plan 2012	
Date de l'assemblée générale	20 juillet 2011
Date du conseil d'administration	31 mai 2012
Nombre d'actions attribuées	4 584 063
Dont 2351 565 à Jean Paul Ansel	
Dont 1 860 415 à Samuel Sancerni	
Dont 372 083 aux 10 premiers attributaires salariés non mandataires sociaux	

Date d'attribution	31 mai 2012
période d'acquisition	2 ans
période de conservation	2 ans
Modalités d'exercice	100% de ces actions seront définitivement acquises par leur bénéficiaire sous réserve que celui-ci soit toujours présent dans les effectifs à la date d'acquisition
actions annulées	-
actions acquises	-
actions restantes au 31 décembre 2012	4 584 063

Dans le cadre de ce plan 372 083 actions reviennent aux 10 premiers attributaires salariés non mandataires sociaux, pour une valorisation totale de 70 696 euros (nombre de salariés concernés : 1 cadre)

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par les dix premiers salariés non mandataires sociaux.

Engagements de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci :

Néant

Indemnités relatives à une clause de non-concurrence :

Néant

Jetons de présence versés au cours de l'exercice :

Le conseil d'administration du 2 mars 2010 a décidé de fixer le montant des jetons de présence à 1 000 euros par administrateur et par conseil.

Au titre de 2012, des jetons de présence ont été comptabilisés à hauteur de 42 000 euros dans les comptes de l'exercice (dont 36 000 euros décaissés en 2012).

Au titre de 2013, des jetons de présence ont été comptabilisés à hauteur de 14 000 euros dans les comptes de l'exercice (dont 8 000 euros décaissés en 2013).

9.1.5.7 Les commissaires aux comptes

Aucun mandat de commissaire aux comptes n'arrive à expiration lors de la prochaine assemblée.

9.1.5.8 Conventions règlementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par votre conseil d'administration.



Vos commissaires aux comptes vous donneront à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial.

Nous vous invitons à approuver le texte des résolutions qui vous sont soumises .

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fait à Manguio
Le 24 mars 2014

9.2 ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

9.2.1 Annexe 1 : Rapport sur la responsabilité sociale et environnementale (RSE) (DÉCRET N°2012-557 DU 24 AVRIL 2012 ARTICLE 225 DE LA LOI GRENELLE II)

Méthodologie :

Périmètre : les informations présentées dans ce rapport concernent les sociétés retenues pour l'établissement des comptes consolidés soit : DMS, Apelem, Medilink, Apelem Espagne, Apelem Korea.

(A l'exception de la partie des informations sociales dans laquelle la filiale Apelem Espagne fait l'objet d'un traitement indépendant des données).

(les informations sociales relatives à la société Apelem Korea ne sont pas mentionnées car elle ne comporte aucun effectif salarié)

Règles de consolidation : Les informations, environnementales et sociétales, ont été prises en compte à 100% pour toutes les sociétés du groupe (y compris Apelem Espagne filiale à 51%).

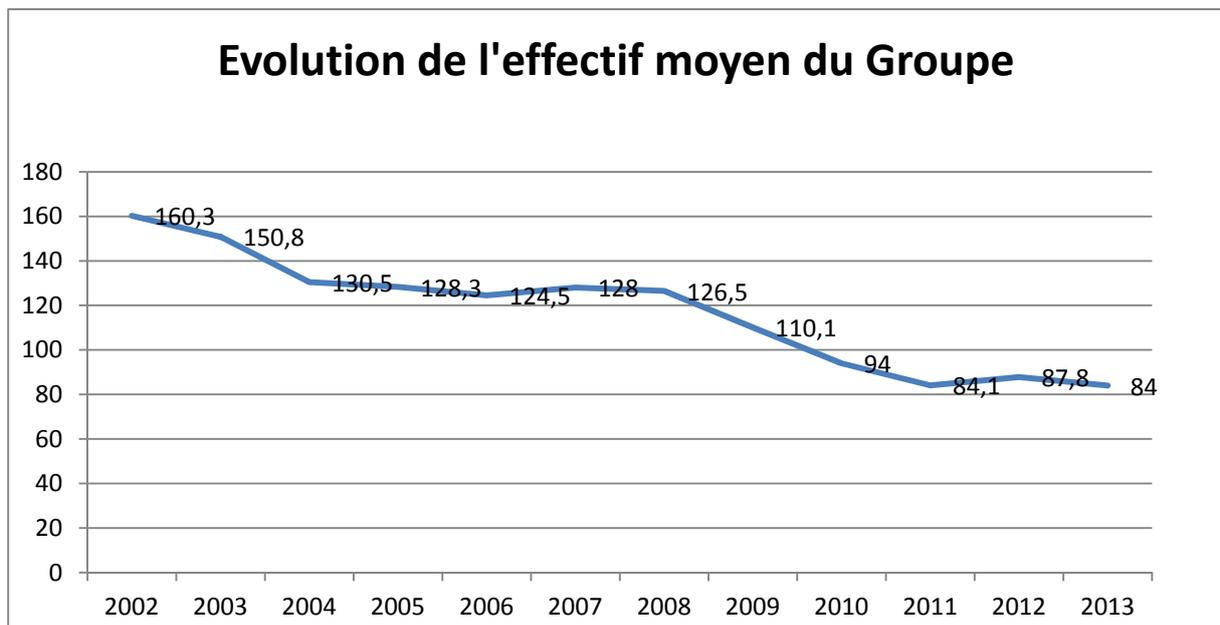
9.2.1.1 Informations sociales

Les informations présentées dans ce rapport concernent les sociétés DMS, Apelem, Medilink. Les données relatives à la filiale Apelem Espagne ne sont pas comprises dans les tableaux chiffrés.

I. Emploi :

- Evolution de l'effectif annuel moyen du groupe DMS

Exercice	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Effectif moyen	160,3	150,8	130,5	128,3	124,5	128	126,5	110,1	94	84,1	87,8	84



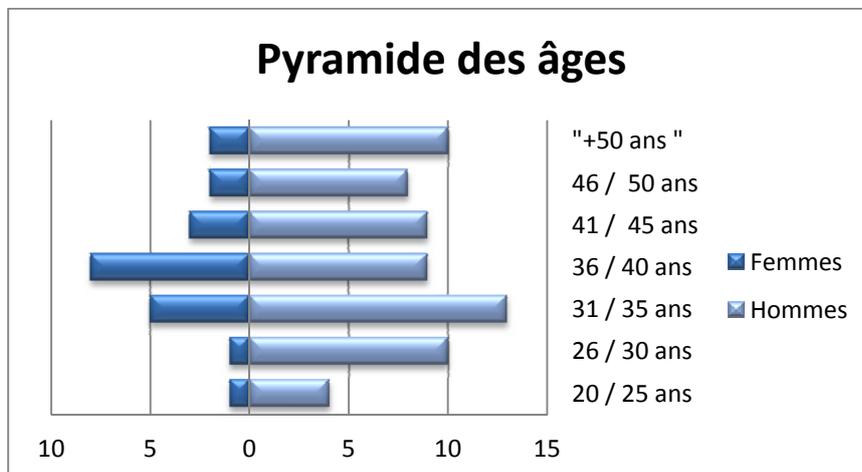
Filiale Apelem Espagne

Au 31 décembre 2013 Apelem Espagne comptait 2 salariés (2 hommes de 62 ans de moyenne d'âge)
L'effectif annuel moyen est de 2 salariés, stable par rapport à 2012.

- Répartition des salariés par sexe et par statut au 31 décembre 2013

	Effectifs			répartition en % par statut et par sexe		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Agent de maîtrise	0	5	5	0%	8%	6%
Cadre	9	34	43	41%	54%	51%
Dirigeant	0	1	1	0%	2%	1%
Employé	11	3	14	50%	5%	17%
Ouvrier	2	5	7	9%	8%	8%
Technicien	0	15	15	0%	24%	18%
Total	22	63	85	100%	100%	100%
%	26%	74%	100%			

- Répartition des salariés par âge au 31 décembre 2013



La moyenne d'âge au sein du Groupe est de 39 ans.

- Répartition des salariés par zone géographique.

La totalité des salariés du Groupe DMS est basée sur le territoire Français. 95.2% des effectifs sont localisés en région Languedoc Roussillon, 2.4% sont en région Ile de France et 2.4% en région Provence Alpe Côte d'Azur.

- Répartition des salariés par service

Evolution des effectifs	Au 31/12/12	Au 31/12/13
Direction	2	2
Service Commercial	10	10
Service Technique (SAV)	18	20
Production / achats / stocks-expéditions	28	29
Comptabilité, Ressources Humaines	3	3
R & D, Informatique, Bureau d'Etudes	16	17
Qualité / Marketing / Administratif	5	4
Total	82	85

- Les embauches et les licenciements

Le nombre de salariés comptabilisés regroupe tous les collaborateurs des trois sociétés, qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel.

Au cours de l'exercice 2013, l'effectif du Groupe a évolué de la façon suivante :

Effectifs au 31 décembre 2012	82
Embauches	11
Dont embauches en CDI	5
Dont embauches en CDD (dont 1 contrat de professionnalisation)	6
Départs	8
Dont fins de contrat	3
Dont Démissions - Ruptures conventionnelles – Ruptures pendant l'essai	4
Dont licenciements	1
Effectifs au 31 décembre 2013	85

Au 31 décembre 2013, le Groupe employait 85 collaborateurs contre 82 au 31 décembre 2012, soit une augmentation de l'effectif de l'ordre de 3,65 %.

- Répartition des effectifs par type de contrat de travail en fin d'exercice

	2013			2012	
	Femme	Homme	Total	%	%
CDI	20	61	81	95%	94%
CDD	2	1	3	4%	5%
Contrat de professionnalisation		1	1	1%	1%
Contrat d'apprentissage					
Contrat de travail temporaire					
Salarié d'entreprise extérieure					

Total général	22	63	85	100%	100%
---------------	----	----	----	------	------

- Les rémunérations et leur évolution

Le groupe DMS est rattaché aux conventions collectives de la Métallurgie du Gard et de l'Hérault, pour les salariés non cadres, et à la convention collective de la Métallurgie Ingénieurs et Cadres pour les cadres. Conformément aux accords de branche relatifs aux rémunérations, le Groupe procède annuellement aux réévaluations salariales conformément aux exigences conventionnelles, tout en veillant à déployer une politique de rémunération ayant pour objectif de renforcer l'engagement de ses collaborateurs, de rétribuer l'acquisition de compétences et soutenir la performance individuelle et collective.

Cette politique vise également à garantir la compétitivité et l'équité des pratiques salariales des entités du Groupe.

Les mesures d'augmentations individuelles sont décidées, au regard du positionnement salarial de chacun, du marché et des pratiques internes, et suite aux entretiens individuels en tenant compte des appréciations de performance, du potentiel et des compétences acquises et démontrées.

Les rémunérations des mandataires sociaux sont détaillées au paragraphe 9.1.5.6 du document de référence.

II. Organisation du travail :

- Organisation du temps de travail

Le travail du personnel au sein du Groupe est organisé dans le cadre des durées légales et conventionnelles. L'application des 35h a été instaurée par accord d'entreprise le 21/12/1999. Les salariés non cadre sont soumis à l'annualisation du temps de temps travail sur l'année civile : 1607h/an. Conformément à la convention collective de la Métallurgie Ingénieurs et Cadres les forfaits relatifs au temps de travail des cadres se déclinent ainsi : forfait annuel en heures (1607h/1767h et 1767h/1927h) forfait annuel en jours (218 jours) ainsi que des forfaits sans référence horaire.

Tout horaire inférieur à l'horaire en vigueur au sein d'un établissement est considéré comme temps partiel. Aucun temps partiel n'est imposé, les 4 salariés qui en bénéficient en 2013 en ont fait la demande expresse, ils représentent 4.7% de l'effectif au 31/12/2013 contre 6% en 2012.

- L'absentéisme

	2012	2013
Taux d'absentéisme (1)	1,35%	2,68%
Total de jours ouvrés d'absence	258	491
Nombre de jours ouvrés d'absence pour maladie	203	483
Nombre de jours ouvrés d'absence pour accident de travail	55	8
Nombre de jours d'absence pour accident de trajet	0	0
Nombre de jours d'absence pour maladie professionnelle	0	0

(1) $\sum \text{nbr jours ouvrés d'arrêts de travail, de trajet, maladies professionnelles et maladies} \times 100$
(Effectif annuel moyen x 218 jours)

Pour l'année 2013, 98.37% des absences correspondent à des arrêts maladie (2 arrêts de longue durée) et 1.62% à des absences suites à un accident du travail.

En 2013, il est à noter qu'aucune maladie professionnelle n'a été reconnue.

III. Relations sociales :

- Organisation du dialogue social

Les trois sociétés du Groupe sont regroupées en unité économique et sociale (UES), les instances représentatives du personnel sont organisées en délégation unique du personnel (DUP).

Les relations sociales dans le Groupe sont fondées sur le respect et le dialogue. Dans cet esprit, les instances représentatives du personnel et la Direction de l'entreprise se rencontrent mensuellement pour évoquer les sujets afférents aux thématiques du comité d'entreprise et aux délégués du personnel, échanger, négocier et conclure des accords.

- Bilan des accords collectifs

Un accord d'intéressement Groupe pour les années 2013 à 2015 a été signé le 31 Mai 2013.

IV. Santé et sécurité :

- Les conditions de santé et de sécurité au travail

Le règlement intérieur est remis à chaque nouvel entrant dans le Groupe, et le document unique sur les risques professionnels est disponible dans chaque société.

- Bilan des accords signés avec les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Le CHSCT a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail des salariés et travaille en collaboration avec les services de santé au travail, il se réunit trimestriellement.

Les 3 nouveaux membres du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) élus fin 2012 ont contribué activement à la refonte et à la mise à jour du Document unique sur les risques professionnels ainsi qu'au diagnostic sur les risques psychosociaux. De nombreuses actions ont été menées en collaboration entre la Direction et le CHSCT : poursuite de l'optimisation de l'organisation industrielle, lancement de la démarche 5S, réaménagements des locaux et des espaces de travail.

- Les accidents du travail et maladies professionnelles.

	Groupe 2013	Groupe 2012
Taux de fréquence	7.41	20.77
Taux de gravité	0.06	0.48
Indice de fréquence	11.90	34.17

$$\text{Taux de fréquence} = (\sum \text{accidents du travail avec arrêt} / \sum \text{heures travaillées}) \times 1000000$$

$$\text{Taux de gravité} = (\sum \text{jours arrêt de travail} / \sum \text{heures travaillées}) \times 1000$$

$$\text{Indice de fréquence} = (\sum \text{accidents du travail avec arrêt} / \text{effectif annuel moyen}) \times 1000$$

Le Groupe a enregistré 1 seul accident du travail ayant entraîné un arrêt de travail en 2013, ce qui s'est traduit par 8 jours ouvrés d'absence.

En 2013, il est à noter qu'aucune maladie professionnelle n'a été reconnue.

V. Formation :

- Les politiques mises en œuvre en matière de formation

Intervenant dans un domaine de pointe dans le secteur de hautes technologies le Groupe a besoin d'un personnel compétent et qualifié pour pouvoir croître. La formation est un facteur essentiel de progrès pour le Groupe qui consacre annuellement des efforts importants au déploiement de la formation professionnelle interne et externe, et va au delà de la contribution annuelle obligatoire en matière de formation professionnelle.

- Le nombre total d'heures de formation

Pour l'année 2013, 931 heures de formation ont été dispensées : 86% ont été réalisées en externe via des organismes de formation agréés ou par des experts, et 14% de ces actions dispensées en formations internes. Ce qui correspond au total à 137 jours homme de travail.

Les heures de DIF pour 2013 correspondent à 107h.

La ventilation des heures de formation suit globalement la répartition hommes femmes présente au sein du Groupe : 25,8% des formations dispensées aux femmes et 74,2% aux hommes.

VI. Egalité de traitement :

- Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

En tant qu'entreprise multiculturelle, la diversité de nos marchés, zones d'activité et clients trouve aussi écho dans la diversité de nos collaborateurs. Le groupe veille à la mixité culturelle, la parité, la mixité intergénérationnelle, tant au niveau du recrutement, de l'évolution interne, que de l'accès à la formation professionnelle.

- Mesures prise en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

La politique de développement des ressources humaines au sein du groupe DMS s'emploie à favoriser le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, et à ouvrir l'ensemble des postes à pourvoir au sein du groupe à ce public prioritaire.

Au 31 décembre 2013, le Groupe emploie 3.05 « unités bénéficiaires » (UB) contre 2.25 UB au 31 décembre 2012.

Au titre de l'exercice 2013 ces emplois et les contrats conclus avec des centres d'aide par le travail ont permis de remplir pleinement l'exigence légale, sans aucun versement complémentaire à effectuer auprès de l'agefiph.

- La politique de lutte contre les discriminations

Le Groupe DMS s'engage :

- à garantir l'égalité de traitement à l'embauche ainsi qu'à toutes les étapes du recrutement ;
- à garantir les mêmes possibilités d'évolution professionnelle par un accès à la formation et un traitement équitable des promotions ;
- à développer les actions en faveur de l'équilibre vie professionnelle, vie familiale et personnelle en réalisant annuellement avec chaque collaborateur les entretiens individuels de progrès qui sont l'occasion de recueillir les souhaits, mais aussi d'identifier d'éventuels problèmes et de proposer les aménagements nécessaires.

VII. La promotion et le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail relatives :

Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective,
A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession,
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire,

A l'abolition effective du travail des enfants,

Concernant la promotion et le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT, DMS, société française et dont la grande majorité de l'effectif est française, applique le droit français, européen et international.

Les fournisseurs ou sous traitants du groupe sont également en très large majorité français ou européens et sont soumis aux mêmes obligations.

9.2.1.2 Informations environnementales

a) Politique générale en matière environnementale

- L'organisation de la société pour prendre en compte les questions Environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Une charte environnement est mise en place depuis janvier 2010 dans laquelle le groupe s'engage à :

- Intégrer des règles environnementales dès la conception du dispositif médical, afin de limiter les consommations de ressources naturelles et la production de rejets et déchets polluants (éco-conception) ;
- Privilégier le recours à des matériaux performants, recyclés et recyclables, dans la mesure où l'état de l'art le permet et dans le respect des règles de sécurité imputables à nos dispositifs médicaux ;
- Favoriser les échanges d'informations et de documents sous forme électronique, en interne via notre réseau informatique et en externe via notre portail Internet et son accès client ;
- Encourager notre personnel à des pratiques favorables à la protection de l'environnement dans leurs gestes usuels et professionnels au quotidien ;
- Susciter et promouvoir chez nos clients et partenaires l'adhésion à nos engagements en matière de protection de l'environnement ;
- Assurer le tri, puis la valorisation ou l'élimination adéquate des déchets, dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé des personnes.
- Travailler ensemble à l'amélioration de nos processus pour réduire au maximum notre impact écologique. Par ailleurs l'obtention de la certification ISO14001 est envisagée à moyen terme.
- Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement
- Le personnel des départements recherche et développement et bureau d'études est sensibilisé afin de prendre en compte les impacts environnementaux dès la conception des nouveaux produits.

Ainsi un membre du bureau d'étude a suivi une formation auprès du LCIE-Bureau Veritas fin 2011 sur le thème « Normes environnementales et impacts : intégrer l'éco-conception dans le développement de vos produits », Le responsable du service recherche et développement avait également bénéficié de cette formation antérieurement.

La formation et l'information des salariés en matière de protection de l'environnement se traduisent également par un affichage de recommandations pour un usage raisonné des ressources (sensibilisation des services généraux).

Les salariés sont aussi invités à utiliser les bennes de recyclage spécifiques en fonction de la typologie des déchets à évacuer.

- Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Cf actions de formations évoquées ci-dessus

- Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

DMS n'a constitué aucune provision en garantie relative à des risques environnementaux, n'ayant fait l'objet d'aucune condamnation à ce titre ni n'étant impliqué dans aucun litige mettant en jeu sa responsabilité à ce titre

b) Pollution et gestion de déchets

- Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Le groupe DMS considère n'avoir aucun rejet affectant gravement l'environnement.

Les produits chimiques bien qu'étant peu utilisés au regard de notre activité sont répertoriés et conservés dans une armoire dédiée et sécurisée.

Le groupe envisage de demander à ses prestataires d'entretien de s'engager à ne pas utiliser de produits nocifs pour l'environnement.

- Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont traités dans le cadre de la directive 2012/19/UE du 4 juillet 2012, nous envisageons l'adhésion à un éco-organisme en 2014.

Nous confions nos déchets industriels banals (DIB) et non banals (DINB) à un prestataire de services compétent en collecte, et élimination de déchets des industriels, qui met à notre disposition des bennes spécifiques pour chaque type de matériaux et qui les achemine vers des établissements de traitement spécialisés pour une revalorisation éventuelle.

Récapitulatif des quantités de déchets traités en 2013 en mètres cubes :

Déchets traités en m3	année 2013	année 2012
Bois	75	249
DIB et DINB	108	402
Plastiques	-	7
Total	183	658

Un reporting annuel est réalisé auprès de l'ADEME (notamment relatif tonnage des équipements électriques et électroniques mis en circulation en France).

Le groupe s'adapte actuellement aux exigences de La Directive européenne RoHS du 8 juin 2011 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, qui sera applicable à partir de juillet 2014 pour les dispositifs médicaux.

- La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Une étude réalisée par les services de santé au travail a conclu que le niveau sonore à l'intérieur des ateliers ne présentait pas de danger particulier pour les utilisateurs, ni par extension pour les riverains.

Le rayonnement ionisant est le risque le plus élevé qui a été identifié au niveau environnemental.

L'exposition à ce risque trouve son origine dans les activités rayons X de calibration des machines. De nombreuses mesures de sécurité existent : dosimètre mensuel individuel et d'ambiance, marquage des zones de sécurité au sol, signalisation lumineuse pendant les tirs, tabliers, paravents, salles et armoires plombées. Les appareils sont conformes aux normes en vigueur en la matière. Rappelons également que les ostéodensitomètres à rayons X ne sont pas des appareils de radiologie classique : leur émission ionisante de rayons X est, ainsi, environ 100 fois plus faible qu'un appareil de radiologie conventionnel.

De plus, 2 salariés du groupe qualifiés « personnes compétentes en radioprotection » s'assurent que ces risques spécifiques sont correctement identifiés et maîtrisés.

Par le biais du livret d'accueil, tout nouvel entrant dans le groupe (salarié, stagiaire, intérimaire...) est informé de ces risques spécifiques et des mesures de prévention correspondantes.

Les salariés particulièrement exposés à ce risque bénéficient d'une surveillance médicale renforcée et sont titulaires d'une fiche individuelle d'exposition

c) Utilisation durable des ressources

- La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Les bureaux et site de fabrication du Groupe sont implantés en zones urbaines, dans des régions non soumises au stress hydrique. La consommation totale d'eau rapportée est de 548 m³ en 2013 (contre 559 m³ en 2012), soit une consommation moyenne de 6m³/salariés (comme en 2012).

- La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

La conception de notre produit Pegasus a permis de réduire de plus de 30% le poids de l'appareil pour des performances supérieures.

Nos prochains développements au sein du groupe DMS visent systématiquement à réduire les poids des produits, ce qui conduit à un gain en termes de matière première utilisée ainsi qu'un allègement des masses à transporter.

Nous sensibilisons également nos salariés à réduire les impressions papier à travers notre charte d'environnement ainsi qu'au recyclage de nos produits.

- La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

La consommation totale d'électricité est de 232 932 kwh en 2013, contre 246 411 kwh en 2012 (soit une consommation moyenne de 107kwh/m² en 2013 contre 113kwh/m² en 2012).

Le groupe doit mener une réflexion sur les mesures à prendre pour améliorer l'efficacité énergétique des ses installations, et n'utilise pas à ce jour d'énergies renouvelables.

- L'utilisation des sols

Compte tenu de son activité le groupe DMS n'est pas concerné par ce thème

d) Changement climatique

- Les rejets de gaz à effet de serre

L'activité industrielle ne génère pas directement de rejets de gaz à effet de serre.

Néanmoins le groupe DMS étudie la possibilité de mettre en place un système de visioconférence afin de limiter les déplacements routiers entre les sites de Nîmes et de Mauguio.

- L'adaptation aux conséquences du changement climatique

Non applicable : aucun site implanté dans des zones sensibles, sismiques, inondables

e) Protection de la biodiversité Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Non applicable : aucun site implanté en zone protégée

9.2.1.3 Informations sociétales

a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional sur les populations riveraines ou locales

Les comptes consolidés de l'année 2013 comprennent 36 K€ de charges comptabilisées au titre de la contribution foncière des entreprises, qui seront versées aux collectivités locales, ainsi que 35 K€ au titre des taxes foncières.

Au 31 décembre 2013, 95% des effectifs employés par le groupe sont issus de la région aux environs des locaux de Nîmes et Mauguio.

b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

- Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations et les actions de partenariat ou de mécénat :

Le groupe DMS utilise les services de centres locaux d'aide par le travail (ESAT) qui permettent l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la vie active.

Le groupe accueille également des stagiaires de tous niveaux en partenariat avec plusieurs établissements d'enseignement.

c) Sous-traitance et fournisseurs

- La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Le groupe DMS applique des méthodes d'évaluation de ses fournisseurs qui permettent la notation de critères sociaux et environnementaux. Ceux-ci sont en cours d'intégration au panel fournisseurs en 2013.

Une enquête auprès des fournisseurs et des sous traitants a été réalisée en 2013 et se poursuit en 2014, afin d'évaluer les efforts de nos fournisseurs en matière de réduction des substances dangereuses pour la santé ou l'environnement dans les matières premières et produits achetés (Directive ROHS).

A cette occasion, DMS APELEM invite ses fournisseurs à initier une démarche de qualité environnementale.

- L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale



Afin de bénéficier de la valeur ajoutée des fournisseurs et sous-traitants sur ses conceptions et améliorer constamment ses produits, DMS favorise les co-développements. Des relations de partenariat se développent, basées sur le respect mutuel des parties.

Les actions de sous-traitance donnent lieu à des transferts de compétences, à des actions de formation des équipes qui permettent de connaître les conditions de production et d'apprécier les bonnes conditions sociales et environnementales de nos partenariats.

Des audits annuels sont réalisés auprès des sous traitants stratégiques afin de vérifier la qualité des pratiques, le bon niveau de formation des opérateurs et le cadre social des activités.

La recherche systématique de sous traitants certifiés ISO 9001, ISO 13485, ou dotés de systèmes d'assurance qualité efficaces contribue à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

d) Loyauté des pratiques

- Les actions engagées pour prévenir la corruption

Les thèmes tels que les conflits d'intérêts, les cadeaux et les invitations seront prochainement formalisés dans les procédures spécifiques au service achats du groupe.

Le groupe envisage également d'inclure ces notions dans le livret d'accueil remis à chaque nouveau salarié afin de communiquer sur son engagement pour prévenir la corruption.

- Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Le groupe DMS ne commercialise pas de produits directement auprès du grand public, mais à travers des distributeurs professionnels, ou à des établissements de santé.

Les équipements commercialisés par le Groupe sont soumis à des tests stricts pour obtenir le marquage CE, ce qui assure la prise en compte de la sécurité des patients et des opérateurs, notamment en termes de respect des doses de radiation et de radioprotection.

Par ailleurs le groupe est soumis aux déclarations de matériovigilance auprès de l'ANSM en France ainsi qu'auprès des autres organismes internationaux.

- Les autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des droits de l'homme

Néant

9.2.2 Annexe 2 : Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

En Euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé (en €)	Utilisations des délégations réalisées les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	27/02/2012	27/04/2014	30 000 000	5 225 850 euros-		24 774 150 euros
Attribution d'actions gratuites	20/07/2011	20/09/2014	10% du capital social	4 584 063 actions		2 859 449 actions

9.2.3 Annexe 3 : Tableaux de synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice :

Nom et prénom	ANSEL Jean-Paul
Qualité	Président directeur général et administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant

Nom et prénom	ANSEL Jean-Paul via GSE HOLDING
Qualité	Président directeur général et administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	1 342 215 0.29 389 242 euros
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Néant

Nom et prénom	SANCERNI Samuel
Qualité	Directeur Général Délégué et Administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	603 064 0.26 € 153 858 euros
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	néant

Nom et prénom	PEAGRAM Michael
Qualité	Administrateur jusqu'au 25 février 2013
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	-
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Information non communiquée
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Information non communiquée

Nom et prénom	GUERRET Philippe
Qualité	Administrateur jusqu'au 27 mars 2013
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	-
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Information non communiquée
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	Information non communiquée

Nom et prénom	SIMONYI See-Nuan
Qualité	Administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	-
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	50 0.26 13 euros

9.3 TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	11 981 298	12 375 672	12 441 617	12 038 424	12 041 317
Nombre des actions ordinaires existantes	24 591 624	41 675 733	41 897 805	74 416 624	74 435 123
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer :	1 228 021	27 783 822	27 562 477	13 853 599	-
. Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
. Par exercice de droits de souscription	1 228 021	27 783 822	27 562 477	13 853 599	-
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 622 476	3 784 909	4 006 829	5 056 017	4 665 359
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions et transferts de charges	-2 877 441	-6 685 052	- 239 615	- 5 358 553	30 605
Impôts sur les bénéfices	-151 418	-107 047	- 99 601	- 833 970	-179 392
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-3 279 345	-5 663 904	-506 486	-4 244 602	194 007
Résultat distribué	-	-	-		
III. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0,12	-0,16	-0,01	-0,06	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-0,13	-0,14	-0,01	-0,06	0
Dividende attribué à chaque action (a)	-	-	-	-	
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	46	31	19	15	14
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 782 645	1 168 852	914 081	747 504	795 851
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	661 492	490 227	412 371	459 637	346 032

9.4 RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS "D M S"
S.A. au capital de 12 041 316 euros
SIEGE SOCIAL : 393, Rue Charles Lindbergh
34130 MAUGUIO
389 873 142 R.C.S. MONTPELLIER

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE

Le rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne est établi en application de l'article L. 225-37 du code de commerce.

Sous l'autorité du Président, les contributeurs à la réalisation de ce rapport ont notamment été la Direction Financière et Juridique de la Société.

La société a choisi de se référer depuis 2010 au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites élaboré par Middlednext en décembre 2009 estimant qu'il est plus adapté à la taille de la société.

Ce code Middlednext est disponible sur le site internet de Middlednext (www.middlednext.com) ci-après le Code de référence.

Le conseil d'administration a pris connaissance du Code de référence, et notamment des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.225-37 du Code de commerce, le présent rapport précise les dispositions du Code de référence qui ont été écartées et les raisons de ce choix sont les suivantes ;

- Recommandation R1– Cumul du contrat de travail avec le mandat social des dirigeants (cf infra 9.4.1.4),
- Recommandation R6– Règlement intérieur du Conseil d'administration (cf infra 9.4.1.4),
- Recommandation R7– Code de déontologie (cf infra 9.4.1.4),
- Recommandation R11- Informations des membres du conseil (cf infra 9.4.1.4),
- recommandation R12 – Comités spécialisés (cf infra 9.4.1.4),
- Recommandation R15 – Evaluation du conseil d'administration (cf infra 9.4.1.4).

9.4.1 Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

9.4.1.1 Composition du conseil d'administration

La société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale ordinaire peut nommer à la majorité des voix, au maximum, deux censeurs choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Les

censeurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Toute personne morale qui sera désignée en qualité de censeur devra désigner un représentant permanent.

Les administrateurs peuvent exercer leurs fonctions jusqu'à l'âge de 80 ans.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 50 (cinquante).

Deux administrateurs ont démissionné au cours de l'exercice 2013 (le 25 février 2013 et le 27 mars 2013).

Un nouvel administrateur a été coopté lors du conseil d'administration du 20 décembre 2012, cette nomination a été ratifiée lors de l'assemblée générale du 28 juin 2013.

La durée des mandats des administrateurs est adaptée aux spécificités de l'entreprise.

A ce jour, votre Conseil d'administration est composé de trois membres.

Nom	Date de nomination - renouvellement	Date d'expiration du mandat	Fonction
Jean-Paul Ansel	31/05/2010 (administrateur)	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2015	Président
Philippe Guerret	Coopté le 18/01/2012 – ratification le 27/02/2012	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2013	Administrateur Démission le 27 mars 2013
Michael Peagram	27/02/2012	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2016	Administrateur Démission le 25 février 2013
Samuel Sancerni	27/02/2012	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2016	Administrateur
Simonyi See-Nuan	Cooptée le 20/12/2012 Ratification le 28 juin 2013	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2013	Administrateur

Nous vous rappelons que lors du conseil d'administration du 31 mai 2010, il a été décidé que le président du conseil d'administration cumulerait ses fonctions avec celles de Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Samuel Sancerni a été nommé Directeur Général Délégué lors du conseil d'administration du 27 septembre 2011.

Aucun administrateur n'est élu par les salariés et aucun censeur n'est membre du Conseil.

Compte tenu de la taille réduite de la société aucun comité (contrôle interne, audit, rémunération ...) n'a été mis en place.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de DMS, des membres du conseil d'administration et leurs intérêts privés.

En l'absence de règlement adopté par le conseil d'administration, les administrateurs ont pris l'engagement de s'interdire d'intervenir sur des opérations portant sur les titres de la société lorsqu'ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

Parmi les membres du conseil, un d'entre eux (Mme Simonyi See-Nuan) est considéré comme indépendant conformément à la définition donnée par le Code de référence.

En effet, selon la huitième recommandation du Code Middlenext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, les critères permettant de qualifier un membre du Conseil d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société, ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas être actionnaire de référence de la société,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

En outre, par la nomination de Madame Simonyi See-Nuan, le groupe se met progressivement en conformité avec l'article L225-17 du Code de commerce qui vise à une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration.

Le conseil d'administration est composé d'administrateurs aux compétences et profils variés. Ils ont tous une bonne connaissance de l'activité de DMS et de son secteur d'activité. Les profils de chaque administrateur proposé ont été communiqués à l'assemblée générale et la nomination de chaque administrateur a fait l'objet d'une résolution distincte.

La liste des mandats exercés par les administrateurs de la société dans d'autres sociétés, est la suivante :

➤ **Jean-Paul ANSEL : Président du Conseil d'Administration et Directeur Général**

Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Président de la SAS APELEM Gérant de la société SARL MEDILINK Président de la société Apelem Korea Président de la société Apelem Espagne
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Administrateur Délégué de la société GSE Holding
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Gérant de la société MERIX SARL Gérant de la société LES TECHNIQUES RADIOLOGIQUES "LTR" SARL

➤ **Philippe GUERRET : Administrateur jusqu'au 27 mars 2013**

Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Information non communiquée
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Information non communiquée

➤ **Michael PEAGRAM : Administrateur jusqu'au 25 février 2013**

Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Information non communiquée
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

➤ **Samuel SANCERNI : Administrateur et Directeur Général Délégué**

Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Directeur Général Délégué de DMS Directeur Général de la SAS APELEM depuis juin 2013
-----------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------

Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

➤ **See-Nuan SIMONYI : Administrateur**

Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

La société, compte tenu de sa taille modeste et de l'implication de son dirigeant, n'applique pas pour le moment les recommandations du rapport Bouton relatives au gouvernement d'entreprise, en matière d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et de création de comités de contrôle (audit, rémunérations, etc.).

9.4.1.2 Fonctionnement et travaux du Conseil d'administration

➤ Missions du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

➤ Délibérations du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais sous réserve du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

Les réunions du conseil d'administration se déroulent normalement au siège social.

Le conseil d'administration s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice 2013, le taux de participation des administrateurs s'élève à 78%.

Dates	Thèmes débattus	Taux de participation des administrateurs
28 mars 2013	Constatation de la démission de 2 administrateurs Arrêté des comptes annuels et consolidés Conventions réglementées Fixation de la rémunération du PDG Mise en place d'un accord d'intéressement Constatation de l'exercice de bons de souscription D et modifications des statuts corrélative	100%
7 mai 2013	Constatation de l'exercice de bons de souscription D et modifications des statuts corrélative Convocation de l'assemblée générale mixte appelée à statuer sur l'exercice clos le 31/12/2012 Autorisations financières	100% (dont 1 pouvoir)
11 juillet 2013	Constatation de l'exercice de bons de souscription D et modifications des statuts corrélative	100%
28 août 2013	Questions diverses	67%
25 septembre 2013	Arrêté de la situation semestrielle au 30 juin 2013	67%
27 novembre 2013	Restructuration du capital de la SAS Apelem	100% (dont 1 pouvoir)

Aucune réunion ne s'est tenue sans la présence du Président Directeur Général..

➤ Convocation des administrateurs et des commissaires aux comptes

Les administrateurs ont été convoqués cinq jours au moins à l'avance par lettre simple ou verbalement.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil d'administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels.

➤ Information des administrateurs

Les demandes d'information des administrateurs préalables aux séances du conseil sont satisfaites conformément aux dispositions légales applicables et aux moyens dont dispose la société, étant précisé qu'elles ne doivent pas faire obstacle à un fonctionnement régulier du conseil.

Le Président veille à fournir aux administrateurs toute information nécessaire entre les réunions du conseil lorsque l'actualité de l'entreprise le justifie.

➤ Relation du conseil avec les tiers

Le conseil d'administration veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du conseil qui examinent et arrêtent les comptes intermédiaires (comptes consolidés semestriels) ainsi que les comptes annuels (sociaux et consolidés).

9.4.1.3 Limitations éventuelles apportées aux pouvoirs du Directeur Général par le Conseil d'administration

Nous vous rappelons que lors du conseil d'administration du 31 mai 2010, il a été décidé que le président du conseil d'administration cumulerait ses fonctions avec celles de Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur.

Eu égard à la taille de la société, la dissociation entre les fonctions de direction générale et de président du conseil d'administration ne se justifiait pas.

Ainsi, la fonction de Directeur Général est assumée par le Président du Conseil d'Administration qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration n'a pas souhaité limiter les pouvoirs du Directeur Général.

9.4.1.4 Gouvernement d'entreprise

- Cumul du contrat de travail avec le mandat social des dirigeants

Monsieur Samuel Sancerni Directeur Commercial d'APELEM a été nommé Directeur Général Délégué de DMS en septembre 2011.

Monsieur Samuel Sancerni cumule son contrat de travail en tant que Directeur Commercial avec son mandat de Directeur Général Délégué car son contrat de travail est antérieur à son nouveau mandat.

Il ne perçoit aucune rémunération au titre de sa fonction de Directeur Général Délégué.

- Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration n'a pas établi de règlement intérieur, mais demeure attentif aux bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise, et notamment des points de vigilance du Code Middledent. À cet effet, le Conseil d'administration se réunit à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.

- Evaluation du Conseil d'administration

La taille et les moyens de DMS ne permettent pas la mise en place d'une évaluation externe formelle.

La reconstitution du conseil au cours de l'exercice et son recentrage devront permettre une amélioration de son fonctionnement et une effectivité de son évaluation.

- Code de déontologie

Il n'y a pas à l'heure actuelle de code de déontologie pour les organes de Direction de la Société. Les administrateurs n'ont aucune limitation d'intervention.

Chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé statutairement à 50 (cinquante).

A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de DMS des membres du conseil d'administration et leurs intérêts privés.

En l'absence de règlement adopté par le conseil d'administration, les administrateurs ont pris l'engagement de s'interdire d'intervenir sur des opérations portant sur les titres de la société lorsqu'ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

➤ Informations des membres du conseil

Les modalités pratiques de délivrance de l'information aux membres du conseil ne font l'objet d'aucune procédure écrite compte tenu de l'absence de règlement intérieur.

Toutefois, les demandes d'informations des membres du conseil sont traités dans des délais raisonnables dès réception.

➤ Comités spécialisés

Compte tenu du faible nombre d'administrateurs, les comités spécialisés (audit, rémunérations, nominations, stratégie,) n'ont pas encore été mis en place en 2013, nous étudierons l'opportunité de les constituer en 2014 en fonction de l'évolution du nombre d'administrateurs et de leurs domaines de compétence.

Compte tenu de la taille de la Société et de la forte implication des dirigeants dans la gestion des procédures clés du groupe, la gouvernance mise en place permet une bonne régulation du pouvoir ainsi qu'une efficacité des prises de décision.

Conformément aux dispositions de l'article L 823-20 al 4 du code de commerce, le conseil d'administration remplit les fonctions du comité spécialisé mentionné à l'article L 823-19 (comité d'audit).

Le président s'abstient d'assister au conseil réuni en formation de comité d'audit mais il peut être invité à participer à une partie de la réunion.

Conformément aux missions dévolues au comité d'audit, le Conseil d'administration assure ainsi le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes

Il existe par ailleurs un Comité de Direction, présidé par le Président Directeur Général, qui se réunit de façon informelle une fois par mois.

Il met en œuvre les orientations stratégiques du groupe, traite des arbitrages entre les directions, des allocations de ressources et des moyens de façon à assurer le pilotage global.

Il est constitué du Président Directeur général, du Directeur commercial, du Directeur industriel, du Directeur des ressources humaines, du Directeur financier, du directeur R&D, du Responsable Supply Chain. D'autres participants peuvent être invités en fonction des sujets abordés.

9.4.1.5 Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux est fixée par le conseil d'administration de la Société.

Les principes de fixation de la rémunération du Président du conseil d'administration (Monsieur Ansel) comprennent :

- une rémunération fixe annuelle
- une rémunération variable (critères non publiés pour des raisons de confidentialité)

Les rémunérations versées au titre de l'exercice 2013 sont mentionnées dans le rapport de gestion au paragraphe 9.1.5.6 « Les rémunérations des mandataires ».

Les critères d'obtention de la part variable de la rémunération du Président du conseil d'administration n'ayant pas été atteints, ce dernier n'a perçu aucune rémunération variable au titre de l'exercice 2013.

Monsieur Samuel Sancerni bénéficie d'un contrat de travail en qualité de Directeur Commercial incluant une clause de non concurrence. En revanche, il ne perçoit aucune rémunération au titre de sa fonction de Directeur Général Délégué.

Les dirigeants mandataires sociaux :

- n'ont jamais été attributaires d'indemnités de départ au-delà du cadre légal,
- ne jouissent pas d'un régime de retraite supplémentaire,
- ne bénéficient pas d'avantage en nature

Attribution d'actions gratuites :

L'assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2011 avait autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'assemblée, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit de certains salariés ou mandataires sociaux exerçant leurs fonctions ou mandats soit dans la société DMS soit dans une de ses filiales, et dans la limite de 10% du capital social, à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre. Usant de cette autorisation le Conseil d'Administration du 31 mai 2012, à qui il avait été délégué le pouvoir de déterminer l'identité des bénéficiaires et les conditions d'attribution, a décidé l'attribution de 4 584 063 actions (soit 6,16% du capital au 31 décembre 2012 et 5,8% du capital après effet potentiel maximal de dilution relatif à ces mêmes actions) dont 4 211 980 actions au profit des dirigeants mandataires sociaux selon les modalités décrites ci après :

Mandataire social	date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions	date d'acquisition	date de disponibilité
Jean Paul Ansel	31 mai 2012	2 351 565	446 797	31 mai 2014	31 mai 2016
Samuel Sancerni	31 mai 2012	1 860 415	353 479	31 mai 2014	31 mai 2016

100% de ces actions seront définitivement acquises par leur bénéficiaire sous réserve que celui-ci soit toujours présent dans les effectifs à la date d'acquisition.

- Jetons de présence versés aux administrateurs (recommandation R14)

Le conseil d'administration du 2 mars 2010 a décidé de fixer le montant des jetons de présence à mille euros par administrateur et par conseil.

L'assemblée générale du 28 juin 2013 a fixé à 100 000€ le montant global des jetons de présence pour l'exercice 2013 et pour les exercices suivants (sauf décision contraire).

Au titre de 2012, des jetons de présence ont été comptabilisés à hauteur de 42 000 euros dans les comptes de l'exercice (dont 36 000 euros décaissés en 2012).

Au titre de 2013, des jetons de présence ont été comptabilisés à hauteur de 14 000 euros dans les comptes de l'exercice (dont 8 000 euros décaissés en 2013).

- Missions exceptionnelles confiées à certains administrateurs

Néant

9.4.1.6 Modalités particulières de participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales figurent dans les statuts de la société et sont reproduites ci-après :

L'assemblée générale se compose de tous les propriétaires d'actions ordinaires pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Le droit de se faire représenter à l'assemblée générale et celui de participer au vote des résolutions s'exerce conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aucune restriction n'est apportée par les statuts de la Société. S'agissant du mode de fonctionnement de l'assemblée, de ses principaux pouvoirs ainsi que des droits des actionnaires, l'article 26 des statuts de DMS prévoit les règles suivantes qui sont conformes à la loi :

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les réunions se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut donner pouvoir à un autre actionnaire ou à son conjoint en vue d'être représenté à une assemblée. Il peut également voter par correspondance conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou un administrateur spécialement délégué à cet effet par le président. A défaut l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau de l'assemblée désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées conformément à la loi.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur. »

Conformément à l'article R. 225-85 du code de commerce, seront admis à participer à l'assemblée les actionnaires qui justifieront de leur qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte au troisième jour ouvré précédent l'assemblée, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par leurs intermédiaires habilités. Pour les actionnaires au nominatif, cet enregistrement comptable à J-3 dans les comptes de titres nominatifs est suffisant pour leur permettre de participer à l'assemblée. Pour les actionnaires au porteur, ce sont les intermédiaires habilités qui tiennent les comptes de titres au porteur qui justifient directement de la qualité d'actionnaire de leurs clients auprès du centralisateur de l'assemblée par la production d'une attestation de participation qu'ils annexent au formulaire unique de vote à distance ou par procuration ou de demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Toutefois, si un actionnaire au porteur souhaite participer physiquement à l'assemblée et n'a pas reçu sa carte d'admission, il devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire à J-3 pour être admis à l'assemblée. Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu précisé dans la convocation.

9.4.1.7 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Il n'existe pas de mesures anti-OPA.

9.4.2 Procédures de contrôle interne

9.4.2.1 Objectifs

Les procédures de gestion des risques, ou de contrôle interne, ont notamment pour objectifs :

- de recenser les risques potentiels qu'ils soient comptables et financiers ou opérationnels et de les évaluer (probabilité d'occurrence, impacts),
- de définir et de mettre en œuvre des actions de maîtrise et de contrôle des risques.

Dans le domaine comptable et financier, les procédures de contrôle les plus importantes (susceptibles d'avoir un impact sur les comptes) visent à maîtriser les processus suivants :

- reconnaissance du chiffre d'affaires
- gestion de trésorerie.

Au niveau opérationnel, les risques potentiels principaux identifiés (processus de vente) sont les suivants :

- dépassement sur les prix de revient des matériels médicaux élaborés (et donc risque de perte financière),
- détection trop tardive d'une non-satisfaction client dans le cadre de la livraison de matériels médicaux.

Les risques opérationnels peuvent être importants du fait de l'importance des commandes, de la nature des matériels livrés (matériel médical) et de la répartition du chiffre d'affaires sur un nombre de clients limités.

9.4.2.2 Organisation générale du contrôle interne

La société n'a pas organisé un service dédié au contrôle interne, chargé d'effectuer des vérifications pour son compte.

Toutefois, le contrôle et la maîtrise des risques liés aux activités de la société reposent principalement sur :

- l'indépendance et la séparation des fonctions entre les personnes chargées de l'engagement des opérations et celles chargées de leur contrôle.
- la mise en place du Comité de Direction qui comprend les responsables des différentes fonctions de la société. Ils traitent de tous les sujets concernant la marche et le fonctionnement de l'entreprise dans ses différents aspects. Chaque membre de ce comité assure le contrôle interne de sa fonction.

Compte tenu de la taille du groupe, la gestion des risques est assurée par la direction générale qui réunit régulièrement le comité de direction réunissant les Directeurs du groupe. Elle passe régulièrement en revue les principaux risques auxquels la société est confrontée et notamment ceux décrits dans le rapport de gestion. La gestion opérationnelle des risques est confiée aux directeurs responsables des activités ressources humaines, industrielles, commerciales et financières.

La taille du groupe permet une communication très régulière entre le Président Directeur Général et les Directeurs.

La direction générale a notamment le souci de s'assurer que les expériences passées soient prises en considération.

Une veille continue et informelle est également réalisée pour essayer d'anticiper les effets de la crise internationale notamment sur le secteur spécifique de l'imagerie médicale.

La société a également mis en place un ensemble de polices d'assurances destinées à garantir la survenance de sinistres susceptibles de mettre en cause la pérennité de l'entreprise.

Le Système de Management de la Qualité est certifié conformément à la norme ISO 9001:2008 et la norme ISO 13485:2003 (norme complémentaire spécifique aux dispositifs médicaux). Ses produits sont conformes à la réglementation européenne exprimée par la directive 93/42/CEE relative aux dispositifs médicaux, modifiée par la directive 2007/47/CE et certifiés par l'organisme notifié SGS

9.4.2.3 Des implantations stratégiques et des moyens mutualisés

En France, le groupe DMS bénéficie d'implantations stratégiques dans les différentes zones géographiques dans les domaines de la distribution et du service après vente soit en direct soit au travers d'accords commerciaux.

En ce qui concerne l'export, le groupe a conclu des accords avec des distributeurs locaux, parfois exclusifs, qui prennent en charge l'installation et le service après vente des produits DMS.

La société mère DMS SA développe à la fois une activité de production et distribution de matériels d'ostéodensitométrie ainsi qu'une activité de centre de services au profit de ses filiales afin de mutualiser les ressources et d'en optimiser l'utilisation.

9.4.2.4 Procédures de contrôle de l'information comptable et financière

- Contrôle interne – procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière :

Les comptes des filiales sont préparés conformément aux règles et méthodes comptables du groupe, Les comptes consolidés sont préparés conformément aux règles aux normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées par l'union européenne à ce jour.

- Reconnaissance du chiffre d'affaires :

Une analyse juridique approfondie a été menée pour mieux prendre en compte les impacts juridiques des incoterms sur la reconnaissance du chiffre d'affaires. Un lien systématique a été mis en place entre les services commerciaux, logistiques et comptables pour obtenir les informations nécessaires à la reconnaissance du chiffre d'affaires en conformité avec les définitions des transferts de propriété définies par les incoterms.

- Cycle trésorerie :

Le cycle est traditionnellement considéré comme un processus sensible ; ce qui conduit à imposer une organisation avec séparation des tâches.

- Pour le cycle décaissements, les personnes sont différentes pour les tâches suivantes : délivrance d'un bon à payer / émission du titre de paiement / signature du titre de paiement / comptabilisation et rapprochement bancaire / contrôle du rapprochement bancaire.

- Pour le cycle encaissements, les intervenants sont différents pour les tâches suivantes : relance clients / réception des titres de paiement client / remise à l'encaissement, comptabilisation et rapprochement bancaire / contrôle rapprochement bancaire.

Le trésorier du Groupe actualise quotidiennement les décaissements et encaissements réalisés lui permettant d'optimiser les gestions des lignes de trésorerie accordées par les établissements bancaires.

➤ Contrôle interne – procédures opérationnelles métier :

- Processus vente :

Après validation de la faisabilité d'une affaire tant en terme technique que de délai, le service commercial transmet au client une offre commerciale pour acceptation formelle.

Afin de prévenir le risque d'impayés, une assurance COFACE a été souscrite pour les ventes à l'export, (contrat en cours de renouvellement) dans le cas où une couverture COFACE ne peut être obtenue, le groupe impose généralement l'ouverture préalable d'un crédit documentaire ou exige un paiement intégral avant livraison. Il n'est pas nécessaire de s'assurer contre le risque de change car la majorité des ventes sont libellées en euros.

- Satisfaction clients

1. Soutien après la vente :

Les responsables des services SAV, production, méthodes, bureau d'étude, qualité et achats se réunissent deux fois par mois pour étudier les demandes des clients répertoriées au cours de la période écoulée.

Ces demandes peuvent porter sur des défauts de fonctionnement, des difficultés de mise en route ou des demandes d'amélioration. Pour chaque réclamation client, une action est mise en place pour répondre au mieux à chaque problématique. Cette action est ensuite prise en charge par le service concerné en fonction de l'origine de l'incident. La mise en œuvre de ces actions ainsi que leur efficacité sont examinées lors des réunions suivantes.

2. Processus d'amélioration continue :

Des réunions bimensuelles traitent les demandes de modification (DDM) des produits ou des processus, elles sont composées au minimum d'un représentant des services Qualité, Développement, Production, Service après ventes, Supply chain, d'autres services peuvent être représentés, selon les besoins.

Les demandes de modifications issues d'idées d'amélioration, de remontées terrain, de réflexions de réduction de coûts, de besoins identifiés du marché, de contraintes réglementaires ou de cas de matériovigilance, sont répertoriées dans un tableau et évaluées selon leur criticité lors de cette réunion.

Les demandes de modifications sont analysées afin d'évaluer toutes les conséquences, puis des actions appropriées sont proposées. La mise en œuvre de ces actions ainsi que leur efficacité sont examinées lors des réunions suivantes.

- Stocks

Chaque demande d'achat ponctuelle n'est traitée qu'après vérification de l'état des stocks concernés. Les commandes cadencées sont basées sur les prévisions commerciales.

Les sociétés du groupe travaillent régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'elles ont préalablement référencés.

Les caractéristiques des pièces constitutives des appareils fabriqués sont définies par le bureau d'études et actualisées, une remise à niveau des pièces en stock peut être effectué par le fournisseur ou en interne.

Les stocks font l'objet d'inventaires physiques au moins deux fois par an lors des situations comptables

Un système informatique intégré de type ERP (opérationnel depuis 2011) permet une meilleure traçabilité des flux de matériels, et a contribué à l'amélioration des processus d'évaluation des stocks.

- Ressources humaines, recrutement, gestion de la masse salariale :

Les décisions d'évolutions de la masse salariale par le biais des recrutements, sont prises lors des séances de comité de direction en présence du Directeur Général.

Le service Ressources Humaines contrôle le processus de recrutement en étroite relation avec le responsable de service concerné, (détermination du profil de poste, diffusion de l'annonce, et sélection des candidats).

Les bulletins de salaires sont établis par le service comptable, ils sont ensuite validés et vérifiés par le Service des ressources humaines. La responsable des ressources humaines appose mensuellement sa signature sur les listes des virements de salaires à effectuer.

- Axe d'amélioration

Le groupe DMS envisage d'intensifier les contrôles des comptes de la filiale Apelem Espagne, et de l'intégrer davantage dans les procédures du groupe.

Les procédures de reporting sont en cours de révision suite à l'acquisition d'un logiciel ERP.

9.4.3 Pouvoirs du Président Directeur Général

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration, et, dans la limite de l'objet social, le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

9.4.4 Pouvoirs du Président Directeur Général Délégué

Le Directeur Général Délégué assiste le Directeur Général.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social, et dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Toutefois, il devra obligatoirement obtenir l'autorisation du conseil d'administration:

- a) au delà d'une somme de 150 000 € pour une seule et même opération, pour contracter au nom de la société, en vue de tous travaux et entreprises, faire toutes soumissions, passer, signer, exécuter tous marchés et contrats, les résilier ou les modifier, signer tous avenants
- b) au delà d'une somme de 150 000 € pour une seul et même opération, pour acquérir et céder tout titre de participation, recourir à l'emprunt, agir en justice ou transiger.

Fait à Mauguio, le 25 mars 2014

Le Président Directeur Général

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES

Cf. Tableau de variation des capitaux propres consolidés, paragraphe 20.1.3

10.2 FLUX DE TRESORERIE

Cf. Tableau des flux de trésorerie, paragraphe 20.1.4.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Au 31 décembre 2013, l'effectif du groupe DMS comprenait 9 ingénieurs de niveau Bac +5 ou titulaire d'un doctorat, et 8 personnes de niveau supérieur ou égal à Bac +2.

La demande déposée en 2009 a donné lieu à l'obtention d'un brevet en 2012 sous le n°d'enregistrement national 0953313 (Date de la mise à disposition du public du brevet d'invention: 03.08.12 Bulletin 12/31).

Le groupe DMS dispose également d'une exclusivité mondiale sur un brevet lié à son activité d'osteodensitométrie dans le cadre du projet 3D-DXA

12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1 PRINCIPALES TENDANCES AYANT AFFECTE LA PRODUCTION, LES VENTES ET LES STOCKS, LES COUTS ET LES PRIX DE VENTE DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE

Le groupe entend poursuivre son développement en 2014, et notamment le renouvellement de sa gamme d'équipements avec la présentation, effectuée lors du European Congress of Radiology (ECR) à Vienne (Autriche) du 6 au 10 mars 2014, d'une nouvelle table de radiologie « cost efficient » afin de renforcer ses positions dans les pays émergents.

Avec cette nouvelle solution d'imagerie, la société aura ainsi renouvelé, en l'espace de cinq ans, 90% des équipements qu'elle produisait à fin 2009. A partir de 2015, DMS sera ainsi pleinement compétitif sur tous les segments des marchés de la radiologie et de l'ostéodensitométrie, de l'entrée de gamme jusqu'au haut de gamme.

Sur le plan commercial, consécutivement à l'obtention de l'autorisation de commercialisation de la Platinum aux Etats-Unis, les premières ventes de tables devraient se concrétiser dans le courant de l'année 2014, conformément aux attentes du groupe et de ses distributeurs.

En outre, DMS et son partenaire chinois CR Wandong demeurent dans l'attente de l'homologation de la table Platinum par les autorités de santé en Chine dans le courant de l'année 2014, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives commerciales sur le 2^{ème} marché mondial en radiologie derrière les Etats-Unis.

12.2 EVENEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER SENSIBLEMENT LES PERSPECTIVES DU GROUPE, AU MOINS POUR L'EXERCICE EN COURS

En dehors de ces événements, DMS ne connaît pas à ce jour, d'évènements susceptibles d'influencer sensiblement les perspectives du Groupe, au moins pour l'exercice en cours.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Le présent document de référence ne contient aucun élément relevant de l'interprétation de « prévisions / estimations » au sens du Règlement européen n°809-2004.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

Cf. 9.1.5.5 « Les mandataires sociaux »

15 REMUNERATION ET AVANTAGES

Cf. 9.1.5.6 « Les rémunérations des mandataires »

15.1 PRET OU GARANTIES ACCORDES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION

Néant

15.2 CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

Néant

15.3 CONTRATS DE SERVICES LIANT LES DIRIGEANTS

Aucun contrat de services ne lie les Dirigeants à la société ni ne prévoit d'avantages à leur égard.

Cf. 9.1.5.5 « Les mandataires sociaux »

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Voir paragraphe 9.4.1 « Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration »

17 SALARIES

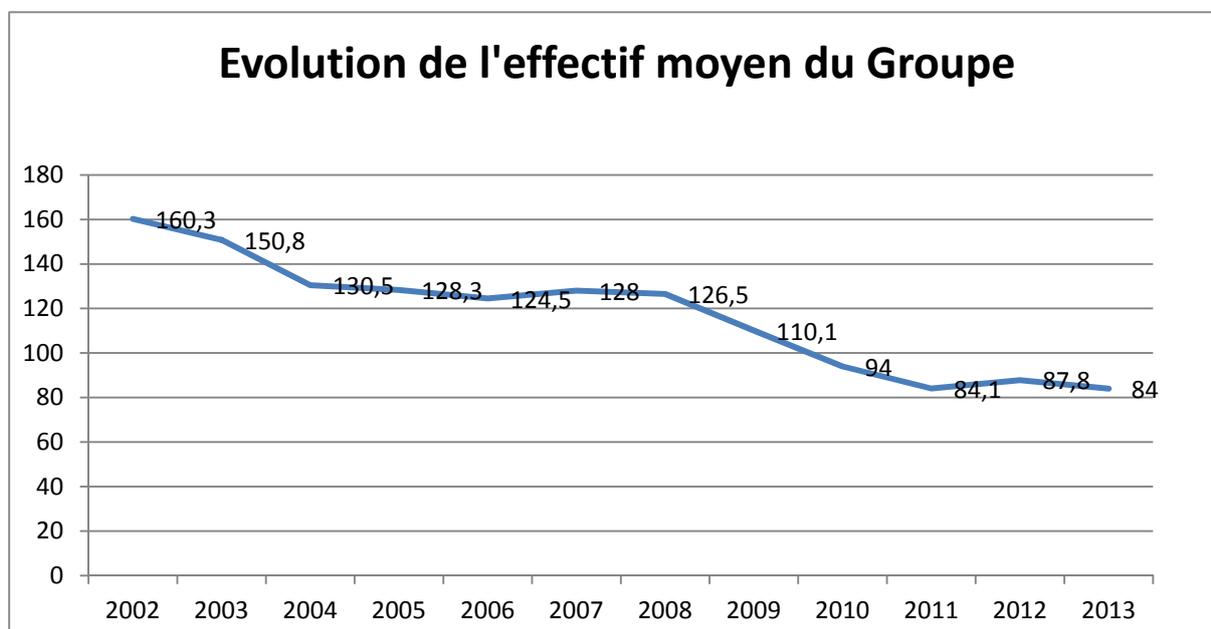
17.1 EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

Evolution des effectifs	Au 31/12/11	Au 31/12/12	Au 31/12/13
Direction	2	2	2
Service Commercial	11	10	10
Service Technique (SAV)	19	18	20
Production / achats / stocks-expéditions	36	28	29
Comptabilité & ressources humaines <i>i</i>	4	3	3
R & D, Informatique, Bureau d'Etudes	16	16	17
Qualité / Marketing / Administratif	5	5	4
Total	93	82	85

17.2 EFFECTIF MOYEN DU GROUPE DMS

Exercice	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Effectif moyen	160	151	131	128	124	128	126	110	94	84	88	84

17.3 EVOLUTION DES EFFECTIFS DU GROUPE



17.4 PARTICIPATION DES SALARIES

A la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce, soit les actions détenues dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de fonds communs de placement d'entreprises représentait environ 0% du capital social de la société.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Les principaux actionnaires, à la date d'établissement du présent document de référence, sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Total droits de vote exerçables	Total droits de vote théoriques	% droits de vote exerçables	% droits de vote théorique*
Jean-Paul Ansel - GSE Holding	3 741 183	5,03%	3 741 183	3 741 183	5,02%	5,02%
Samuel Sancerni	279 289	0,38%	279 289	279 289	0,37%	0,37%
Boussard&Gavaudan	-	0,00%	-	-	0,00%	0,00%
Autocontrôle	-	0,00%	-	-	0,00%	0,00%
PUBLIC	70 414 651	94,62%	70 500 973	70 500 973	94,61%	94,61%
TOTAL 13/03/2014	74 435 123	100,00%	74 521 445	74 521 445	100,00%	100,00%

Les principaux actionnaires, à la date d'établissement du document de référence de l'année 2012 étaient les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Total droits de vote exerçables	Total droits de vote théorique	% droits de vote exerçables	% droits de vote théorique*
Jean-Paul Ansel - GSE Holding	5 083 398	6,83%	5 083 398	5 083 398	6,83%	6,82%
Samuel Sancerni	885 353	1,19%	885 353	885 353	1,19%	1,19%
Boussard&Gavaudan	11 000 000	14,78%	11 000 000	11 000 000	14,78%	14,76%
Autocontrôle	122 958	0,17%	-	122 958	0,00%	0,16%
PUBLIC	57 330 447	77,04%	57 453 799	57 453 799	77,21%	77,08%
TOTAL	74 422 156	100,00%	74 422 550	74 545 508	100,00%	100,00%

* : Le pourcentage des droits de vote théorique inclus les droits de vote de 122 958 actions détenues en autocontrôle par DMS.

Les principaux actionnaires, à la date d'établissement du document de référence de l'année 2011 étaient les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Total droits de vote exerçables	Total droits de vote théorique	% droits de vote exerçables	% droits de vote théorique*
Jean-Paul Ansel - GSE Holding	83 383	0,20%	83 383	83 383	0,20%	0,20%
Autocontrôle	122 958	0,29%	-	122 958	0,00%	0,29%
PUBLIC	41 747 352	99,51%	42 004 833	42 004 833	99,80%	99,51%
TOTAL	41 953 693	100,00%	42 088 216	42 211 174	100,00%	100,00%

* : Le pourcentage des droits de vote théorique inclus les droits de vote de 122 958 actions détenues en autocontrôle par DMS.

Le nombre d'actions à la date d'établissement du document de référence tient compte de l'émission de :

- de 5 532 actions nouvelles par exercice de 5 529 BSA D de mai 2012 à février 2013, constatée lors du conseil d'administration du 28 mars 2013.
- de 12 967 actions nouvelles par exercice de 12 967 BSA D de mars 2013 à avril 2013, constatée lors du conseil d'administration du 11 juillet 2013.

Franchissement de seuils :

Les déclarations de franchissement de seuil d'intermédiaires inscrits ou de gestionnaires de fonds portés à la connaissance de DMS au cours de l'année 2013 sont les suivants, il s'agit des franchissements de seuils légaux portés à la connaissance de l'AMF ou bien des franchissements de seuils statutaires :

Le 13 mars 2013, la société de droit britannique Boussard & Gavaudan Asset Management, LP (9 - 10 Savile Row, Londres W1S 3 PF, Royaume Uni) agissant pour le compte du fonds B&G Master Fund Plc dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 mars 2013, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société DMS et détenir pour le compte dudit fonds 11 000 000 actions DMS représentant autant de droits de vote, soit 14,78% du capital et 14,76% des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuils résultait d'une cession d'actions DMS sur le marché.

Le 23 décembre 2013, la société de droit britannique Boussard & Gavaudan Asset Management, LP (9 -10 Savile Row, Londres W1S 3 PF, Royaume Uni) agissant pour le compte du fonds B&G Master Fund Plc dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 décembre 2013, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société DMS et détenir pour le compte dudit fonds 1 900 000 actions DMS représentant autant de droits de vote, soit 2,55% du capital et des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuils résultait d'une cession d'actions DMS sur le marché.

Pactes entre actionnaires :

Néant

18.1 ACTIONNAIRES NON MEMBRES D'UN ORGANE D'ADMINISTRATION

néant

18.2 ACTIONNAIRES DISPOSANT DE DROITS DE VOTE DOUBLES

Chaque actionnaire a droit à autant de voix que le nombre d'actions qu'il possède ou représente. Toutefois, un droit de vote double est attaché à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis quatre ans au moins. Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai fixé ci-dessus, ou conservera les droits acquis, tout transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession abintesta ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

A la date d'établissement du document de référence, il existe 86 322 actions à droit de vote double dont 60 479 actions sont détenues par Monsieur Jean Luc Dumas, ex-administrateur.

18.3 CHANGEMENT DU CONTROLE

La Société n'a connaissance d'aucun accord, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement du contrôle tel qu'il est décrit ci-dessus en paragraphe 18.

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTEES

Le chiffre d'affaires réalisé avec des apparentées est neutralisé dans les comptes consolidés. Le chiffre d'affaires consolidé ne contient donc aucun chiffre d'affaires avec des apparentées.

Cf. Comptes consolidés, note 26 « Autres informations » (parties liées)

Cf. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées page 142

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

20.1.1 Etats de la situation financière au 31 décembre 2013

ACTIF	en K€	Notes	31/12/2013 12 mois	31/12/2012 12 mois	Variation
Goodwill		Note 4	973	973	-
Immobilisations incorporelles		Note 4	1 436	1 205	231
Immobilisations corporelles		Note 5	669	805	- 136
Impôts différés actifs		Note 21	-	-	-
Actifs financiers non courants		Note 6	90	82	8
Participation dans les entreprises associées					-
Autres actifs non courants					-
Total de l'actif non courant			3 168	3 065	103
<i>Actif courant</i>					-
Stocks		Note 7	7 055	6 573	482
Créances clients		Note 8	6 465	6 473	- 8
Autres actifs courants		Note 9	1 659	1 747	- 88
Trésorerie et équivalents de trésorerie		Note 10	5 220	5 300	- 80
Total de l'actif courant			20 399	20 092	307
TOTAL DE L'ACTIF			23 567	23 157	410

PASSIF	en K€	Notes	31/12/2013 12 mois	31/12/2012 12 mois	Variation
Capital émis		Note 23	12 041	12 038	3
Prime d'émission			8 225	8 221	4
Autres réserves			- 5 917	- 5 917	-
Résultat de l'exercice			- 971	- 468	- 503
Capitaux propres part du Groupe			13 378	13 875	- 497
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			93	108	- 15
Total des capitaux propres			13 471	13 983	- 512
<i>Passif non courant</i>					-
Emprunts à long terme (part >1an)		Note 11	572	441	131
Impôts différés passifs		Note 21			-
Provisions à long terme		Note 12	23	22	1
Total du passif non courant			595	463	132
<i>Passif courant</i>					-
Fournisseurs et comptes rattachés		Note 13	5 380	4 722	658
Autres créditeurs		Note 13	1 368	1 510	- 142
Dettes financières (part <1 an)		Notes 10, 11	2 537	2 288	249
Partie courante des emprunts long terme		Note 11	75	109	- 34
Impôts exigibles			-	-	-
Provisions à court terme		Note 12	141	81	60
Total du passif courant			9 501	8 711	790
TOTAL DU PASSIF			23 567	23 157	410

20.1.2 Etat du résultat global au 31 décembre 2013

ETAT DU RESULTAT GLOBAL		31/12/2013	31/12/2012
K€	Notes	12 mois	12 mois
Activités maintenues			
Produit des activités ordinaires	Note 16	22 265	27 964
Autres produits	Note 17	1 343	1 499
Variation de stocks de produits finis en cours		1 054	196
Marchandises et matières consommées		-15 846	-21 200
Frais de personnel	Note 18	-4 751	-4 863
Dotations aux amortissements	Note 5	-131	-155
Dotations aux provisions	Note 12	-44	726
Dépréciation immobilisations incorporelles	Note 4	-660	-624
Charges externes		-3 841	-3 669
Autres charges	Note 19	-358	-367
Résultat opérationnel		-969	-493
Produits financiers		45	95
Charges financières		-63	-69
Résultat financier	Note 20	-18	26
Résultat avant impôt		-987	-467
Résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues		-987	-467
Impôt sur le résultat	Note 21		
Résultat net consolidé		-987	-467
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-16	1
Résultat net consolidé-part du groupe		-971	-468
Résultat par action revenant aux actionnaires (€/action)			
Résultat de base par action	Note 24	-0,01	-0,01
Résultat dilué par action	Note 24	-0,01	-0,01

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	31/12/2013	31/12/2012
	12 mois	12 mois
Résultat net consolidé	- 987	- 467
Pertes et gains actuariels	-	-
Effet d'impôt	-	-
- Sous-total autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés au compte de résultat	-	-
Écarts de conversion	-	-
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-	-
Effet d'impôt	-	-
- Sous-total autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés au compte de résultat	-	-
Total autres éléments du résultat global	-	-
Résultat global	- 987	- 467
Dont part du groupe	- 971	- 468
Dont part des intérêts minoritaires	- 16	1

20.1.3 Variation des capitaux propres consolidés

en K€ - sauf nombre d'actions	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Réserves consolidés	TOTAL PART GROUPE	Intérêts minoritaires	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Solde au 1er janvier 2012	41 897 805	12 442	8 191	- 11 835	8 798	107	8 905
Changement de méthode					-		-
Correction d'erreur					-		-
Paiements fondés sur des actions					-		-
Opérations sur titres auto détenus					-		-
Variation de périmètre							-
Autres							-
Résultat net				- 468	- 468	1	- 467
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			266		266		266
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							
Dividendes							
Coût des paiements en actions				254	254		254
Augmentation de capital	32 518 819	5 261	296		5 557		5 557
Réduction de capital		- 5 664		5 664			
Solde au 31 décembre 2012	74 416 624	12 038	8 221	- 6 385	13 875	108	13 983
Solde au 1er janvier 2013	74 416 624	12 038	8 221	- 6 385	13 875	108	13 983
Changement de méthode					-		-
Correction d'erreur					-		-
Paiements fondés sur des actions					-		-
Opérations sur titres auto détenus				33	33		33
Variation de périmètre							-
Autres							-
Résultat net				- 971	- 971	16	- 987
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							
Dividendes							
Coût des paiements en actions				435	435		435
Augmentation de capital	18 499	3	4		7		7
Réduction de capital							
Solde au 31 décembre 2013	74 435 123	12 041	8 225	- 6 888	13 378	92	13 471

20.1.4 Tableau de flux de trésorerie

En K€	31/12/2013	31/12/2012
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 987	- 467
Elimination des éléments non monétaires :		
. Dotations aux amortissements et provisions a)	852	786
. Variation des impôts différés		
. Résultat de cession d'actifs non courants	115	
. Quote part de subventions d'investissement		
. Abandons de créances		
. Coût des avantages accordés (stocks options et actions gratuites)	435	254
Marge brute d'autofinancement	415	573
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel	64	- 1 934
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles (1)	479	- 1 360
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations et actifs financiers	- 1 011	- 821
Cession d'immobilisations et autres actifs non courants (y.c. titres de la société mère)	35	
Réduction d'actifs financiers		94
Incidence variation de périmètre		
Variation des autres actifs et passifs non courants	64	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (2)	- 912	- 727
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Versements d'avances conditionnées	210	405
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Augmentations de capital en numéraire	7	5 292
Nouveaux emprunts et financements		
Remboursements d'emprunts et financements	- 34	- 235
Remboursement d'avances conditionnées	- 79	
Flux de trésorerie provenant des activités de financement (3)	104	5 462
Variation nette de trésorerie (1) + (2) + (3)	- 329	3 375
Trésorerie d'ouverture	3 012	- 363
Trésorerie de clôture b)	2 683	3 012
Variation trésorerie nette	- 329	3 375

Notes au tableau des flux de trésorerie :

- a) à l'exclusion des provisions sur actifs circulants assimilées à des charges décaissables
- b) Cf note 10 pour le détail des montants de trésorerie d'ouverture et de clôture

Présentation du tableau de flux de trésorerie : au 31 décembre 2013 les montants de trésorerie d'ouverture et de clôture s'entendent déduction faite des sommes relatives aux cessions de créances professionnelles (mobilisations de créances). Auparavant le Groupe DMS présentait les variations des cessions de créances comme une source de financement et donc au sein des flux provenant des activités de financement. La trésorerie d'ouverture et la trésorerie de clôture ne déduisaient donc pas les mobilisations de créances. Pour les besoins de comparaison, la colonne relative au 31 décembre 2012 présentée ci-dessus a été retraitée selon les mêmes modalités de présentation et en conséquence ces données diffèrent de celles précédemment publiées par le groupe.

20.1.5 Annexe des états financiers consolidés

NOTE 1 Eléments marquants de l'exercice

Activité

Sur l'exercice, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 22,3 M€, contre 28,0 M€ au titre de l'année 2012, qui incluait toutefois 6,1 M€ de commandes de tables de radiologie pour la Russie.

Durant l'année écoulée, DMS a été confronté à des baisses d'activité dans trois pays, dont la Russie, qui ont gelé ou ralenti leurs commandes pour des raisons de politique intérieure. Cette situation, a priori temporaire compte tenu de leurs besoins structurels en matière d'équipements médicaux, a été partiellement compensée par un surcroît d'activité dans d'autres zones.

Autorisation de la FDA

Le groupe DMS a obtenu l'autorisation dite 510 (k) de la Food & Drug Administration (FDA), agence américaine des produits alimentaires et médicamenteux, pour la mise sur le marché sur le territoire nord-américain de sa table de radiologie haut de gamme Platinum.

Grâce à cette homologation, DMS peut désormais commercialiser la table Platinum aux Etats-Unis, 1^{er} marché pour la radiologie, représentant plus de 40% du marché mondial. Dans cette perspective, le groupe a conclu, dès la fin 2012, deux accords de commercialisation avec deux distributeurs américains d'imagerie médicale : Viztek (Viztek.net) basé en Caroline du Nord, et Eastern Diagnostic Imaging (Easterndiagnostic.com) situé dans le Massachusetts. Viztek et Eastern Diagnostic Imaging couvrent, via leur réseau de distribution en propre, l'ensemble du territoire américain.

Ainsi, la table Platinum a notamment été présentée lors du *Radiological Society of North America* (RSNA), 1^{er} congrès mondial d'imagerie médicale qui s'est déroulé du 1^{er} au 6 décembre 2013 à Chicago.

Opérations sur le capital

DMS a procédé à des augmentations de capital réalisées à travers les exercices des BSA D du 1^{er} mai 2012 au 30 avril 2013. A l'issue de ces opérations, 18 499 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 6 713 € dont 2 993 € de capital et 3 720 € de prime d'émission ; Cf. Note 23.

A l'issue de cette opération, le capital social de DMS s'élève à 12 041 317 euros divisé en 74 435 123 actions de même nominal (soit un pair théorique de 0,162 €).

Contrôle fiscal

Comme indiqué dans le document de référence de l'exercice 2012, DMS a accepté en février 2013 les conséquences de la vérification de sa comptabilité par l'administration fiscale relative aux exercices 2008 à 2010 réduisant les déficits reportables du Groupe pour un montant de 675 K€ et les ramenant à 25 142 K€ au 1^{er} janvier 2012.

Licenciement économique collectif

Une procédure de licenciement économique a été initiée fin 2013 au sein de la filiale APELEM. Celui-ci porte sur 5 salariés et l'objectif poursuivi est l'adaptation de la structure de coûts à l'évolution de l'activité de la filiale. Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 incluent une provision pour charges d'un montant de 82 K€ correspondant aux coûts des indemnités de licenciement, des préavis non effectués et des contrats de sécurisation professionnelle qui seront décaissés en 2014.

Périmètre de consolidation des comptes

La société APELEM (filiale de DMS) a créé en janvier 2013 une filiale en Corée du Sud, cette filiale détenue à 100% par APELEM est consolidée dans les états financiers au 31 décembre 2013 présentés ci-après.

Événements postérieurs à la clôture, activité de l'exercice et perspectives

Le groupe entend poursuivre son développement en 2014, et notamment le renouvellement de sa gamme d'équipements avec la présentation, effectuée lors du European Congress of Radiology (ECR) à Vienne (Autriche) du 6 au 10 mars 2014, d'une nouvelle table de radiologie « cost efficient » afin de renforcer ses positions dans les pays émergents

Avec cette nouvelle solution d'imagerie, la société aura ainsi renouvelé, en l'espace de cinq ans, 90% des équipements qu'elle produisait à fin 2009. A partir de 2015, DMS sera ainsi pleinement compétitif sur tous les segments des marchés de la radiologie et de l'ostéodensitométrie, de l'entrée de gamme jusqu'au haut de gamme.

Sur le plan commercial, consécutivement à l'obtention de l'autorisation de commercialisation de la Platinum aux Etats-Unis, les premières ventes de tables devraient se concrétiser dans le courant de l'année 2014, conformément aux attentes du groupe et de ses distributeurs.

En outre, DMS et son partenaire chinois CR Wandong demeurent dans l'attente de l'homologation de la table Platinum par les autorités de santé en Chine dans le courant de l'année 2014, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives commerciales sur le 2^{ème} marché mondial en radiologie derrière les Etats-Unis.

NOTE 2 Principes comptables

Principes généraux et normes comptables

Le groupe DMS n'a pas été totalement épargné par la crise au cours de 2013. Cependant, il est impossible d'en mesurer précisément l'impact. Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en prenant en compte cet environnement, notamment pour la valorisation des actifs. Les actifs incorporels, ont été évalués sur la base d'hypothèses qui s'appuient sur les données existantes sur le marché à la date de clôture mais également sur des conséquences de cette crise économique et financière.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en application des règles d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des **normes comptables internationales IFRS de l'IASB** telles qu'adoptées au 31 décembre 2013 dans l'Union Européenne.

Evolutions des règles et méthodes comptables au cours de l'exercice 2013

La devise fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'Euro. Les chiffres sont exprimés en milliers d'Euros sauf mention contraire.

Normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2013

Au 31 décembre 2013, le Groupe DMS a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les états financiers de l'exercice 2012, sauf nouvelles obligations IFRS applicables au 1^{er} janvier 2013 et à l'exception de la norme IAS 19 révisée Avantages du personnel (Voir ci-après).

Les nouvelles normes et amendements aux normes existantes, entrant en vigueur au 1er janvier 2013 et parues au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes ont été appliquées

(à l'exception de la norme IAS 19 révisée, Cf. ci-après) et sont sans impact sur les états financiers du groupe, il s'agit des normes et amendements suivants :

Normes et interprétations d'application obligatoire à compter de 2013 en Europe :

Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
IFRS 13 – <i>Evaluation de la juste valeur</i>	1/01/2013	1/01/2013
Amendements IAS1 – <i>Présentation des autres éléments du résultat global</i>	1/07/2012	1/07/2012
Amendements IFRS 7 – <i>Information à fournir – compensation des actifs et passifs financiers</i>	1/1/2013	1/01/2013
<i>Improvements to IFRSs (2009-2011) / Amélioration annuelle des normes IFRS publiée en mai 2012 :</i>	1/1/2013	1/1/2013
IAS 1 – <i>Présentation des états financiers</i>		
IAS 16 – <i>Immobilisations corporelles</i>		
IAS 32 – <i>Instruments financiers : Présentation</i>		
IAS 34 – <i>Information financière intermédiaire</i>		
Amendements IFRS 1 – <i>Prêts gouvernementaux</i>	1/1/2013	1/1/2013
Amendements IAS 12 – <i>Recouvrement des actifs sous-jacents</i>	1/1/2012	1/1/2013
Amendements IFRS 1 – <i>Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants</i>	1/07/2011	1/1/2013
IFRIC20 – <i>Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert</i>	1/1/2013	1/01/2013

En ce qui concerne la norme IAS 19 révisée relative aux avantages du personnel (date d'entrée en vigueur pour l'IASB et l'UE : 1/1/2013), l'absence d'impact significatif sur la présentation des états financiers lié aux changements induits par la nouvelle norme sur la comptabilisation des indemnités de départ en retraite n'a pas conduit DMS à appliquer la norme révisée. La position adoptée par le Groupe a été de ne pas appliquer cette norme révisée considérant ce traitement conforme à la norme IAS 8.8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs qui expose l'absence d'obligation d'adoption d'une nouvelle méthode si celle-ci n'a pas d'impact significatif. Le Groupe veillera à s'assurer dans le temps du caractère non significatif de l'impact de l'application de cette norme révisée et mettra en œuvre la nouvelle norme de manière rétrospective dès lors que l'impact se révélera significatif.

Au 31 décembre 2013, le Groupe n'applique pas de normes, amendements et interprétations par anticipation. Ces normes, amendements et interprétations n'auraient pas eu d'impact significatif sur les états financiers au 31 décembre 2013 du groupe et sont les suivants :

Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
IFRS 9 – <i>Instruments financiers</i>	Non déterminée	Non endossée
IFRS 10 – <i>Etats financiers consolidés</i>	1/01/2013	1/01/2014
IFRS 11 – <i>Partenariats</i>	1/01/2013	1/01/2014
IFRS 12 – <i>Information à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités</i>	1/01/2013	1/01/2014
Amendements, dispositions transitoires IFRS 10, 11, 12	1/01/2013	1/01/2014
IAS 28 – <i>Participation dans des entreprises associées</i>	1/01/2013	1/01/2014
<i>Instruments financiers, présentation, compensation d'actifs et passifs financiers (Amendements IAS 32)</i>	1/01/2014	1/01/2014
<i>Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 : Entités d'investissements</i>	1/01/2014	1/01/2014
<i>IFRIC 21 – Taxes prélevées par une autorité publique</i>	1/01/2014	Endossement attendu Q2 2014
<i>Amendements IAS36 – Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers</i>	1/01/2014	1/01/2014
<i>Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture (Amendements IAS 39)</i>	1/01/2014	1/01/2014
<i>Régimes à prestations définies (Amendements IAS19)</i>	1/7/2014	Endossement attendu Q3 2014
Améliorations annuelles des IFRS (2010-2012):		Endossement attendu Q3 2014
<i>IFRS 2- définition de « condition d'acquisition »</i>	Application aux plans dont la date d'attribution est postérieure au 1/07/2014	
<i>IFRS 3- Comptabilité de la contrepartie conditionnelle lors d'un regroupement d'entreprises</i>	Application aux regroupements d'entreprises postérieurs au 1/07/2014	
<i>IFRS 8 Regroupement de secteurs opérationnels</i>	1/07/2014	

Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
<i>IFRS 8 Réconciliation du total des actifs des secteurs à présenter avec les actifs de l'entité</i>	1/07/2014	
<i>IFRS 13 Débiteurs et créditeurs à court terme</i>	n/a	
<i>IAS 16 Méthode de la réévaluation – ajustement proportionnel de l'amortissement cumulé</i>	1/07/2014	
<i>IAS 24 Personnel clé de la direction</i>	1/07/2014	
<i>IAS 38 Méthode de la réévaluation – ajustement proportionnel de l'amortissement cumulé</i>	1/07/2014	
Améliorations annuelles des IFRS (2011-2013):		Endossement attendu Q3 2014
<i>IFRS 3 Exclusion du champ pour les partenariats</i>	1/07/2014	
<i>IFRS 13 Précisions sur le paragraphe 52</i>	1/07/2014	
<i>IAS 40 Clarifications, lien avec IFRS 3 concernant les immeubles de placement</i>	1/07/2014	

Continuité d'exploitation

Au cours de l'exercice 2012 DMS a procédé à des augmentations de capital réalisées à travers l'exercice des BSA C et BSA D pour un montant total de 65 K€ (incluant la prime d'émission) ainsi que par l'émission de 32 304 343 actions nouvelles pour un montant global de 5 492 K€ (incluant 266 K€ de prime d'émission).

Ce renforcement des fonds propres associé à l'étude au 31 décembre 2013 du plan d'affaires et des plans de trésorerie a conduit le Groupe à retenir le principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des présents états financiers consolidés.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations. Les estimations et hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes, portent en particulier sur les provisions pour dépréciation des stocks, pour créances clients, pour retraites, la durée du cycle de vie des produits, les risques fiscaux, les litiges, la valorisation des écarts d'acquisition, la valorisation des actifs incorporels et leur durée de vie estimée. Les montants définitifs pourraient différer de ces estimations.

Les hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes qui peuvent se révéler dans le futur, différentes de la réalité.

Principes comptables et principes de consolidation

Méthodes de consolidation :

L'ensemble des sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation étant actuellement contrôlées de manière exclusive directement ou indirectement par la société mère, ces filiales sont consolidées par intégration globale.

Information sectorielle :

L'information sectorielle du Groupe, depuis l'application d'IFRS 8 au 1er janvier 2009, est présentée selon les données de gestion fournies en interne à la Direction pour le pilotage des activités, la prise de décision et l'analyse de la performance des activités.

Les informations de gestion fournies à la Direction sont établies conformément aux normes IFRS utilisées par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Le groupe est organisé autour de deux métiers qui constituent deux secteurs opérationnels :

- La radiologie,
- L'ostéodensitométrie.

Radiologie : systèmes qui utilisent l'imagerie pour faire du diagnostic

Osteodensitométrie : systèmes de diagnostic de l'ostéoporose.

Elimination des transactions intragroupes :

Tous les soldes et transactions intra-groupe, y compris les résultats internes provenant de transactions intragroupes, sont totalement éliminés.

Dépréciation d'actifs :

Les valeurs comptables des actifs (à durée de vie déterminée ou indéterminée), autres que les stocks, les actifs d'impôts différés, les actifs relatifs aux avantages du personnel et les actifs financiers compris dans le champ d'IAS 32, sont revus à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation.

Conformément à IAS 36, une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs en fonction d'un taux de croissance avant impôts reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques. Les flux de trésorerie liés à des valeurs recouvrables à court terme ne sont pas actualisés.

Pertes de valeur

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées. Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill est considérée comme définitive.

Frais de Recherche et développement

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges. Les dépenses de développement sont comptabilisées en immobilisations incorporelles quand l'ensemble des critères d'IAS38 sont remplis et notamment lorsqu'elles portent sur des projets identifiables et que ces projets présentent une faisabilité technique et des perspectives commerciales.

Les frais de développement immobilisés sont à la fois des frais engagés en interne, coûts de personnel, et des frais externes (sous-traitance à des laboratoires....). Les frais de recherche et développement sont amortis sur leur durée d'utilité qui est dans la plupart des cas estimée à 3 ans. En cas d'indice de perte de valeur du projet identifié, les frais de Recherche et développement peuvent faire l'objet d'une dépréciation complémentaire. Les frais de recherche et développement peuvent être sortis lorsque plus aucun avantage économique futur n'est attendu.

Regroupement d'entreprises et reconnaissance des écarts d'acquisition :

La norme IFRS 3, Regroupements d'entreprises, prévoit en principe un retraitement rétrospectif de toutes les acquisitions de sociétés (business combinations) antérieures à la date de transition. Pour des raisons pratiques, le Groupe DMS a utilisé l'option offerte par la norme IFRS 1, Première adoption des normes IFRS, de ne pas appliquer le retraitement rétrospectif aux acquisitions antérieures à la date de transition. Cela concerne l'écart d'acquisition de la filiale APELEM.

Ainsi, pour cette société acquise, le montant de l'écart de première consolidation selon les normes IFRS le jour de l'acquisition de la société par DMS est le même que celui qui avait été calculé dans les principes comptables français.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés à leur coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des pertes de valeurs, conformément à IFRS 3 et IAS 36.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation réalisés annuellement ou dès lors que des événements indiquent une perte de valeur potentielle.

Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an et dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Goodwill

A la date d'acquisition le goodwill est évalué à son coût qui représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs.

Après la date d'acquisition le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. La dépréciation éventuelle d'un goodwill est déterminée par rapport à la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté.

Le goodwill (973 K€) est composé exclusivement de l'UGT APELEM (secteur opérationnel de la radiologie).

L'évaluation de la valeur recouvrable de l'UGT APELEM est réalisée par l'application de différentes méthodes principalement :

L'actualisation des flux de trésorerie (méthode dite du « DCF » ou « Discounted Cash Flow »).

La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie se fonde :

- Sur des prévisions de flux de trésorerie établies pendant la durée du plan à moyen terme (à 5 ans). Elles sont liées aux conditions d'exploitation prenant notamment en compte les mesures de restructuration engagées depuis fin 2009 et les perspectives de marchés. Ces hypothèses laissent entrevoir un retour à la rentabilité progressif avec un premier cash flow positif en 2014.
- Sur une valeur terminale pour la période au-delà des prévisions à moyen terme, déterminée par l'application du taux de croissance à long terme (1%) au « Flux de trésorerie libre » normatif de la dernière année des prévisions,
- Sur une variante de calcul de la valeur terminale par application d'un multiple de Valeur d'Entreprise sur chiffre d'affaires qui se justifie par l'existence de valeurs de marché de sociétés cotées comparables. Le multiple retenu de 2,387 des ventes réalisées (année 2013) correspond au multiple le plus faible de l'échantillon auquel a été appliquée une décote de 30% liée à la taille et à la rentabilité négative actuelle.
- Un taux d'actualisation correspondant à l'UGT en fonction du risque métier. Au 31 décembre 2013, le taux d'actualisation a été évalué à 11,682%.

Le Groupe DMS estime, sur la base d'évènements raisonnablement prévisibles à ce jour, qu'il n'y a pas lieu de constater de perte de valeur sur le montant de goodwill présenté au bilan, mais que d'éventuels changements allant au-delà des hypothèses de sensibilité décrite en note 4 pourraient induire une insuffisance de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul d'amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations corporelles n'ont pas fait l'objet de réévaluation en juste valeur.

L'amortissement est calculé selon les méthodes linéaire ou dégressif sur la durée d'utilité de l'actif soit :

- Constructions	10 à 33 ans
- Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
- Agencements, aménagements, installations	7 à 10 ans
- Matériel de transport	1 à 4 ans
- Matériel de bureau et informatique	4 à 10 ans
- Mobilier	10 ans

En ce qui concerne l'immeuble d'APELEM, construit avec un bail à construction, la durée d'utilité des composants amortissables sur une durée supérieure à la durée du bail a été réduite à la durée du bail, soit 30 ans. Le bail à construction a été analysé, conformément à la norme IAS 17.4, en une location simple pour la partie afférente au terrain, le transfert de propriété n'étant pas prévu au contrat.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks de marchandises et des approvisionnements comprend en sus du prix d'achat les frais accessoires. La valeur nette de réalisation est calculée par rapport au prix de vente estimé diminué éventuellement des coûts estimés restant à réaliser pour l'achèvement des matériels.

Le coût des stocks de produits finis comprend les coûts directs d'acquisition et les autres coûts directs tels que la main d'œuvre directe, les frais de transport et de douanes ainsi qu'une quote-part de frais généraux imputables à ces actifs. Les coûts d'emprunts attribuables à l'activité de production sont non significatifs compte tenu de la faible durée du processus de production.

Créances clients

Les créances clients sont valorisées suivant leurs valeurs nominales diminuées éventuellement des dépréciations des montants non recouvrables.

Trésorerie et équivalent

La ligne « Trésorerie et équivalents » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur n'est pas soumise à l'évolution des cours de bourse. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en « produits de trésorerie ».

Avantages du personnel

Départ en retraite :

Le Groupe applique la norme IAS 19 dans sa version 2012 (avant révision applicable aux exercices ouverts à compter du 1/1/2013) ayant considéré que l'application de la norme IAS 19 révisée n'induirait pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau du groupe. Seules les indemnités de départ en retraite, qui relèvent du régime de prestation définie, font l'objet d'une évaluation. Ce régime est financé à travers la souscription d'un contrat d'assurance et les fonds investis constituent des actifs du régime. Parallèlement, la provision pour engagement de retraite a été simulée, selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs. L'hypothèse de provisionnement correspond à un départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans.

DMS utilise comme taux d'actualisation le taux IBOXX, soit 3,31 % au 31 décembre 2013.

Actions gratuites

Conformément à IFRS 2 une charge doit être comptabilisée au titre des octrois d'actions gratuites afin de refléter les services rendus par les salariés ou mandataires. La contrepartie de cette charge est portée au poste réserves consolidées. Le principe d'évaluation de la charge est le suivant :

- Chaque action est valorisée à la juste valeur des actions gratuites attribuées; c'est-à-dire au cours de bourse unitaire à la date d'attribution des actions, diminué éventuellement d'un montant reflétant les conditions de marché et autres caractéristiques telles que l'absence de dividende ou des clauses d'incessibilité post-acquisition. Cette juste valeur est figée à la date d'attribution. Elle ne fait pas l'objet de réestimations ultérieures en fonction de l'évolution du cours de bourse.
- La juste valeur est ensuite multipliée par le nombre d'actions acquises par les bénéficiaires, salariés ou mandataires.

Lorsque le plan d'attribution d'actions gratuites comprend une condition de présence au sein du groupe jusqu'à la fin de la période d'acquisition pour que l'octroi devienne définitif, la charge est alors lissée sur la durée de la condition de présence (période d'acquisition).

Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. De même ces produits sont comptabilisés lorsque le contrôle effectif des biens incombe au propriétaire.

Autres produits et charges opérationnelles

Les autres « produits et charges opérationnels » sont constitués des produits et charges qui sont inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant particulièrement significatif que le groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

Impôts sur les sociétés et impôts différés

Les impôts différés sont calculés et pris en compte pour chaque entité fiscale, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés et leur base fiscale correspondante ainsi que sur les déficits fiscaux selon la méthode du report variable. La base fiscale dépend des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs et passifs sont compensés par entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

Les actifs d'impôts ne sont pas comptabilisés sur des sociétés ayant réalisé des pertes fiscales sur les derniers exercices. En effet, la probabilité de recouvrement a été estimée comme insuffisante.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

NOTE 3 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe DMS au 31 décembre 2013 intègrent les comptes des sociétés suivantes. Toutes les sociétés consolidées le sont par **intégration globale**.

Société	Forme juridique	Ville	N° SIREN	Qualité	Taux de détention par la société-mère	
					Direct	Indirect
DMS	S.A.	Montpellier (Mauguio)	389 873 142	Société-mère	N/A	N/A
APELEM	S.A.S	Nîmes	319 996 146	Filiale	100,00%	-
MEDILINK	E.U.R.L.	Montpellier (Mauguio)	389 288 044	Filiale	100,00%	-
APELEM KOREA	Ltd	Séoul (Corée du Sud)		Filiale	0%	100% (1)
APELEM Espagne	S.A.	Barcelona		Filiale	0%	51,00% (2)

(1) APELEM Korea est détenue à 100% par APELEM SAS (France), le Groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 100% dans APELEM Korea.

(2) APELEM Espagne est détenue à 51% par APELEM SAS (France), le groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 51.00% dans APELEM Espagne.

Conformément aux normes IAS 27 (Etats financiers consolidés et individuels), les filiales présentées ci-avant sont considérées sous contrôle de la société mère et consolidées à ce titre.

Principales acquisitions et cessions de l'exercice

La société APELEM a créé le 2 janvier 2013 une filiale en Corée du Sud dénommée APELEM Korea. L'objet principal de cette filiale étant de distribuer les produits APELEM sur de nouveaux marchés.

NOTE 4 Immobilisations incorporelles et goodwill

Les immobilisations incorporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit:

Valeurs brutes (K€)	31/12/2013			31/12/2012		
	Coûts	Dépréciation	Net	Coûts	Dépréciation	Net
Concessions, brevets, licences	620	484	136	590	441	149
Frais de R&D	4 813	3 513	1 299	3 955	2 898	1 057
Goodwill	3 773	2 801	972	3 773	2 801	972
Autres actifs incorporels	2	0	2	0	0	0
TOTAL	9 208	6 799	2 409	8 317	6 140	2 178

La variation des immobilisations incorporelles brutes est la suivante :

Valeurs brutes (K€)	Solde d'ouverture	Acquisition	Diminution	Virement de poste	Clôture
Concessions, brevets, licences	590	30			620
Frais de R&D	3 955	859			4 813
Goodwill	3 773	-			3 773
Autres actifs incorporels	-	2			2
TOTAL	8 317	891	-	-	9 208

La variation des amortissements et dépréciations est la suivante :

Amortissements & Dépréciation (K€)	Solde d'ouverture	Dotations	Perte de valeur	Reprise	Clôture
Concessions, brevets, licences	441	43			484
Frais de R&D	2 898	617			3 513
Goodwill	2 801	-			2 801
Autres actifs incorporels	-	-			-
TOTAL	6 140	660	-	-	6 799

Le **goodwill** est constitué exclusivement de l'écart d'acquisition de la filiale APELEM. Ce goodwill a fait l'objet d'une dépréciation pour perte de valeur :

- au titre de l'exercice 2005 d'un montant de 2.300 K€
- au titre de l'exercice 2009 d'un montant de 500 K€, ramenant sa valeur nette à 973 K€

Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) identifiées selon les entités juridiques opérationnelles auxquelles il se rapporte. Le montant recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est déterminé sur la base de calculs de la valeur d'utilité.

La valeur de l'UGT d'APELEM (secteur opérationnel de la radiologie) est la moyenne pondérée de deux méthodes d'évaluation par les flux de trésorerie disponibles (méthode DCF).

- Pour une première méthode, la valeur terminale est fondée sur un taux de croissance à l'infini d'un flux normatif ;
- Pour une deuxième méthode, la valeur terminale est le résultat d'un multiple des ventes de la dernière période de prévision des flux de trésorerie.

Les estimations de flux futurs de trésorerie actualisés calculés ont pris en compte un taux d'actualisation de 11,682 % et un taux de croissance à l'infini de 1%. Le multiple des ventes retenu est de 2,387.

Les évaluations ainsi effectuées au 31 décembre 2013 n'ont pas conduit à constater des dépréciations sur le goodwill.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité des mesures d'excédents de valeurs recouvrables par rapport aux valeurs comptables, en fonction de la variation des taux d'actualisation, de croissance et de coefficient de multiple :

Impact en % excédent de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		Multiple des ventes	
	- 1%	+ 1%	- 0,50%	+ 0,50%	- 25%	+ 25%
Variation hypothèses	- 1%	+ 1%	- 0,50%	+ 0,50%	- 25%	+ 25%
Variation en % de l'excédent	14%	-12%	-1%	1%	-49%	48%

Aucun des scénarios décrits ci-dessus n'induirait une dépréciation potentielle du goodwill.

Les frais de R&D se ventilent comme suit par activité :

Frais de R&D (K€)	Ostéo	Radiologie	Total
Brut Ouverture	1 297	2 657	3 955
Acquisition	291	568	859
Diminution	-	-	-
Brut clôture	1 588	3 225	4 813
Amortissements ouverture	1 024	1 874	2 898
Dotation	164	453	617
Reprise	-	-	-
Amortissement clôture	1 186	2 327	3 513
TOTAL FRAIS DE R&D	401	898	1 299

NOTE 5 Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	31/12/2013			31/12/2012		
	Coûts	Dépréciation	Net	Coûts	Dépréciation	Net
Terrains	0	0	0	0	0	0
Constructions	1 013	809	204	1 013	780	233
Matériel et outillage	607	427	180	699	420	280
Agencements et autres	817	532	285	770	479	292
TOTAL ACTIFS CORPORELS	2 436	1 768	669	2 483	1 679	805

La variation des immobilisations corporelles brutes est la suivante :

Valeurs brutes (K€)	Solde d'ouverture	Acquisition	Diminution	Virement de poste	Clôture
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	1 013	-	-	-	1 013
Matériel et outillage	699	65	-	158	607
Agencements et autres	770	46	-	-	817
TOTAL	2 483	112	-	158	2 436

La variation des amortissements et dépréciations est la suivante :

Amortissements & Dépréciation (K€)	Solde d'ouverture	Dotations	Perte de valeur	Sortie	Clôture
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions (1)	780	29	-	-	809
Matériel et outillage	420	48	-	41	427
Agencements et autres	479	53	-	-	532
TOTAL	1 679	131	-	-	41
					1 768

- (1) Bail à construction d'une durée de 30 ans (fin 30 avril 2020) : à l'expiration du bail par arrivée du terme ou par résiliation amiable ou judiciaire, toutes les constructions édifiées par le preneur comme toutes améliorations, deviendront de plein droit la propriété du bailleur. Le bail à construction porte sur le bâtiment de Nîmes : usine de fabrication et bureaux de la société APELEM. Il s'agit de l'actif le plus significatif mais il n'est aucunement stratégique pour la Société. L'activité du Groupe n'est pas dépendante de cet actif.

NOTE 6 Actifs financiers non courants

Actifs financiers :

Actifs financiers (K€)	31/12/2013	31/12/2012
Titres de participation	31	31
Autres (dont dépôts et cautionnement)	59	51
TOTAL	90	82

Les titres de participation sont non consolidés et concernent la société Russe SPECTRAP à hauteur de 31 K€, société détenue à 33 %.

La non consolidation provient des difficultés de la société à diffuser au groupe des informations fiables dans un délai raisonnable. La valorisation de cette participation (31K€) n'a pas été réajustée car elle est non significative pour le groupe.

Participations dans les entreprises associées :

Néant, aucune participation n'est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

NOTE 7 Stocks

Les méthodes d'évaluation des stocks sont décrites dans la note de l'annexe relative aux principes comptables et se décomposent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	31/12/2013			31/12/2012			variation N/N-1 net
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	
Matières premières, approvisionnement	5 426	675	4 751	6 119	681	5 439	-688
En cours de production	1 002	0	1 002	879	0	879	123
Produits finis	1 313	11	1 302	265	11	255	1 047
Marchandises	38	38	0	53	53	0	0
TOTAL	7 779	724	7 055	7 317	744	6 573	482

L'évaluation des dépréciations sur stocks est effectuée à partir du risque commercial pesant sur les stocks compte tenu des caractéristiques techniques (risque d'obsolescence), de la gamme de produit et de la politique commerciale développée par le Groupe.

NOTE 8 Créances clients

Le poste client se décompose comme suit :

K€	31/12/2013	31/12/2012	variation
Créances clients	6 229	6 269	-40
Clients douteux	1 742	1 709	33
Factures à établir	3		3
Provisions pour dépréciation	-1 509	-1 505	-4
TOTAL	6 465	6 473	-8

Echéances créances clients (6 229 K€)

Echéances clients (en K€)	31/12/2013
Echéances inférieures à 1 mois	2 398
Echéances entre 1 et 6 mois	3 831
Echéances entre 6 et 12 mois	
Total créances clients	6 229

NOTE 9 Autres actifs courants

Ils se décomposent comme suit :

K€	31/12/2013	31/12/2012	variation
Fournisseurs débiteurs et acomptes	154	132	22
Personnel	16	17	- 1
Impôt sur les bénéfices	389	621	- 232
Impôts et taxes	703	587	116
Autres créances	271	250	21
Charges constatées d'avance	126	140	- 14
TOTAL	1 659	1 747	- 88

Le poste créances d'impôt sur les bénéfices concerne majoritairement les crédits d'impôt recherche calculés pour les sociétés DMS et APELEM.

NOTE 10 Trésorerie

K€	31/12/2013	31/12/2012	variation
Valeurs mobilières de placement			
Comptes à terme		1 552	-1 552
Disponibilités	5 220	3 748	1 472
TOTAL TRESORERIE ACTIVE	5 220	5 300	-80
Banques créditrices	- 187		
Mobilisations de créances a)	- 2 350	- 2 288	-62
TOTAL TRESORERIE PASSIVE	- 2 537	- 2 288	-249
TRESORERIE NETTE	2 683	3 012	-329

a) Les mobilisations de créances figurent au passif du bilan sur la ligne « Dettes financières (part <1an) ». Pour le détail des dettes financières, se référer à la Note 11

NOTE 11 Passifs financiers

Avances conditionnées :

Les avances conditionnées d'un montant global de 615 K€, sont constituées d'avances sans intérêts consenties par :

- BPI (anciennement OSEO) et la Région Languedoc-Roussillon à hauteur de 405 K€ dans le cadre d'un programme d'aide à l'innovation (montant déjà perçu au 31 décembre 2012) ;
- La Région Languedoc-Roussillon pour 210 K€ afin de financer un programme de développement (montant perçu au premier semestre 2013).

Ventilation des dettes financières

<i>Dettes financières à long terme (>1 an) (K€)</i>	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Avances conditionnées (part >1 an) (a)	565	405	160
Emprunts (part >1 an)	7	36	-29
Emprunts (part >5 ans)			
TOTAL	572	441	131

<i>Dettes financières à moins d'un an (K€)</i>	31/12/2013	31/12/2012	variation
Avances conditionnées (a)	50	79	-29
Emprunt (part <1 an)	25	30	-5
<i>Sous total</i>	75	109	-34
Banques créditrices	187		187
Mobilisations de créances (b)	2 350	2 288	62
<i>Sous total</i>	2 537	2 288	249
TOTAL	2 612	2 397	215

<i>Total des dettes financières (K€)</i>	31/12/2013	31/12/2012	variation
Avances conditionnées (a)	615	484	131
Emprunts bancaires	32	66	-34
Banques créditrices	187		187
Mobilisations de créances (b)	2 350	2 288	62
TOTAL	3 184	2 838	346

- (a) L'encours d'avance liée à la dette financière non bancaire du Groupe et relative au contrat d'assurance prospection COFACE s'élevait à 79 K€ pour le Groupe au 31 décembre 2012 cette avance a fait l'objet d'un remboursement intégral en août 2013. Par ailleurs, le Groupe a bénéficié en 2012 d'une aide à l'innovation financée sur fonds de l'OSEO et du Conseil Régional du Languedoc Roussillon d'un montant total de 540 K€ dont 405 K€ déjà reçus au 31 décembre 2013. Ces fonds devraient être remboursés par échéances trimestrielles à compter de septembre 2014 jusqu'en juin 2016. Le Groupe a aussi bénéficié sur le premier semestre 2013 d'une avance remboursable « ASTRE » octroyée par la Région Languedoc-Roussillon pour un montant total de 300 K€ dont 210 K€ déjà reçus sur la période. Ces fonds devraient être remboursés par échéances trimestrielles à compter d'avril 2016 jusqu'en janvier 2021.
- (b) Le financement du Groupe à court terme était assuré au 31 décembre 2013 par des mobilisations de créances pour un montant cumulé de 2 350 K€ (dont 2 200 K€ de mobilisations de créances clients). Il n'existe pas de transfert substantiel des risques et avantages liés à ces créances clients en l'absence du transfert du risque d'impayé et du risque de retard de paiement.

NOTE 12 Variation des dotations aux provisions

Bilan

K€	31/12/2012	Augment°	Diminution	31/12/2013
Provision pour litiges	81		-22	59
Provisions pour charges		82		82
Provision pour restructuration				
<i>Sous total provisions court terme</i>	<i>81</i>	<i>82</i>	<i>-22</i>	<i>141</i>
Indemnités de retraite (long terme)	22	1		23
<i>Sous total provisions long terme</i>	<i>22</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>23</i>
TOTAL	103	83	-22	164

Dotations aux provisions (compte de résultat)

K€	31/12/2013
Augmentation des provisions	83
Diminution des provisions	-22
Variation des dépréciations de stocks	-20
Variation des dépréciations de créances clients	4
TOTAL	44

NOTE 13 Autres dettes

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2013	31/12/2012	variation
Fournisseurs	5 380	4 722	658
Avances reçues	70	184	-114
Personnel	364	370	-6
Organismes sociaux	394	540	-146
Etats, TVA	220	130	90
Autres dettes fiscales et sociales	211	247	-36
Autres dettes	109	39	70
Produits constatés d'avance	0	0	0
Autres dettes	1 368	1 510	-142
TOTAL	6 748	6 232	516

NOTE 14 Engagements de retraite

Les engagements de retraite provisionnés au bilan sont relatifs à la part de l'engagement non couverte par le contrat d'assurance souscrit (cf. Note sur les principes comptables).

Les hypothèses de calcul retenues au 31 décembre 2013 sont les suivantes :

- départ à la retraite à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans.
- DMS utilise comme taux d'actualisation le taux IBOXX, soit 3,31% au 31 décembre 2013
- Table de mortalité : INSEE 2008
- Convention collective : métallurgie cadres et non cadres
- Turn over faible pour les cadres et les ouvriers, et turn over fort pour les employés et techniciens
- Evolution des salaires : 1%

Provision au 31/12/2012	22 K€
Provision au 31/12/2013	23 K€
Variation	1 K€

NOTE 15 Autres engagements hors bilan

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2013	31/12/2012	variation
Privilège Trésor			
Cautions et garanties	3 800	5 650	-1 850
Nantissements			
Retour à meilleure fortune			
TOTAL	3 800	5 650	-1 850

Les « cautions et garanties » (3 800 K€) correspondent à des cautions données par DMS aux établissements bancaires en appui de tous avals, cautionnements, garanties et engagements souscrits par la filiale Apelem.

Litiges :

Un litige opposait DMS à un utilisateur de matériel, ce dernier sollicitait le remboursement du matériel ainsi que des dommages et intérêts. En date du 13 juin 2013 le tribunal de grande instance de Marseille a condamné la société à verser 20 K€ à l'utilisateur. Aucun appel n'ayant été interjeté par les parties, cette somme décaissée figure dans les autres charges opérationnelles dans les comptes au 31 décembre 2013.

Un autre litige oppose DMS à un utilisateur de matériel, ce dernier sollicite le remboursement du matériel ainsi que des dommages et intérêts. Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier la société n'estime pas devoir constituer de provision au 31 décembre 2013 et ce notamment compte tenu de l'incertitude de la sortie de ressources (obligation et détermination du montant).

DMS a procédé début 2011 à un plan de licenciement économique de 7 personnes, ces salariés, contestant le motif du licenciement, ont entamé une procédure au tribunal des prud'hommes en 2011. En février 2013 DMS a été condamnée en première instance dans le cadre de cette affaire pour un montant total de 118K€ ; Compte tenu de l'analyse de ses avocats et de la faible probabilité de maintien de ce premier jugement, la société a fait appel de cette décision et n'a pas estimé devoir constituer de provision au 31 décembre 2013.

En mars 2013 la société DMS a reçu une convocation devant le bureau de conciliation du tribunal des prud'hommes à la demande d'un salarié. La conciliation n'a pas abouti et l'affaire devrait être plaidée devant le bureau de jugement en novembre 2014.

Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier, la société n'estime pas devoir constituer de provision au 31 décembre 2013.

NOTE 16 Produits des activités ordinaires

Le poste est ventilé ainsi :

Produits des activités ordinaires (K€)	31/12/2013	31/12/2012	variation N/N-1
Vente de marchandises		539	-539
Biens et services vendus	22 265	27 425	-5 160
TOTAL	22 265	27 964	-5 699

NOTE 17 Autres produits opérationnels

Cette rubrique fait référence à des produits qui ne correspondent pas à la définition des autres produits opérationnels.

Le poste est ventilé ainsi :

Autres produits (K€)	31/12/2013	31/12/2012	variation N/N-1
Subvention d'exploitation	65	41	24
Production immobilisée	635	673	-38
Crédits d'impôts	358	380	-22
Autres	285	405	-120
TOTAL	1 343	1 499	-156

Le poste « Autres produits opérationnels » inclut notamment 358 K€ de crédit d'impôt recherche 2013. DMS comptabilise depuis 2010 les produits de crédit d'impôt recherche selon IAS 20 afin de prendre en compte la recommandation CNCC.

NOTE 18 Frais de personnel

Le poste est ventilé ainsi :

Frais de personnel (K€)	31/12/2013	31/12/2012	variation N/N-1
Salaires	3 059	3 156	-97
Charges sociales	1 331	1 331	0
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	-74		-74
Charges liées au paiement en actions	435	376	59
TOTAL	4 751	4 863	-112

L'effectif moyen du Groupe DMS s'établit à 84 salariés contre 88 au 31/12/2012.

La charge de 435 K€ relative aux paiements en actions traduit l'étalement du cout du plan d'actions gratuites décidé par le Conseil d'Administration du 31 mai 2012 sur la durée de la période d'acquisition. (Cf. Note 23 pour plus de détail de ce plan)

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) a été instauré par la 3ème Loi de Finances rectificative pour 2012 son montant s'élève à 4% du total des rémunérations versées en 2013 inférieures ou égales à 2,5 fois le SMIC, puis à 6% de ces mêmes rémunérations qui seront versées au cours des années ultérieures.

Le crédit au 31 décembre 2013 a été comptabilisé conformément à IAS 19 en réduction des charges de personnel, il participe aux investissements réalisés en Recherche et développement.

NOTE 19 Autres charges opérationnelles

Le poste « Autres charges opérationnelles » inclut conformément à la recommandation CNC 2009-R.03 :

- Les rubriques autres produits et charges opérationnels ne sont alimentées que dans la mesure où un événement majeur intervenu pendant la période est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Ainsi ceux-ci sont en nombre très limités et de montants particulièrement significatifs ;
- Ces éléments doivent être précisément décrits (en montant et nature) dans une note annexe conformément à IAS 1.975 et présentés séparément lorsqu'ils sont matériels (IAS 1.85).

Le poste est ventilé ainsi :

Autres charges opérationnelles (K€)	31/12/2013	31/12/2012	variation N/N-1
Autres charges	89	101	-12
Impôts et taxes	269	266	3
TOTAL	358	367	-9

Dépenses de Recherches et développement :

En 2013, le Groupe DMS a investi environ 4,27% de son chiffre d'affaires dans la R&D, soit 0,95 M€, contre 3,03% en 2012, ventilés de la façon suivante :

K€	31/12/2013	31/12/2012
Masse salariale imputée à la R&D	951	846
Achats, fournitures, matériels et documentations	-	-
Déplacements, participations à des conférences scientifiques	-	-
Frais de projets	-	-
Etudes et recherches extérieures	-	-
Redevances sur brevets et licences	-	-
Autres charges	-	-
TOTAL	951	846

NOTE 20 Résultat financier

Le poste est ventilé ainsi :

Résultat financier K€	31/12/2013	31/12/2012	variation N/N-1
Produits des placements	12	18	-6
Gains de change	33	76	-43
Autre		1	-1
Produits financiers	45	95	-50
Intérêts des emprunts et financements court terme	21	35	-14
Pertes de change	42	34	8
Dépréciations			
Autres			
Charges financières	63	69	-6
RESULTAT FINANCIER	-18	26	-44

NOTE 21 Impôts – Preuve d'impôt

Impôts différés :

Un périmètre d'intégration fiscale est constitué par les sociétés DMS, APELEM et MEDILINK.

Du fait des pertes enregistrées sur les derniers exercices les impôts différés relatifs aux reports déficitaires ne sont pas comptabilisés car leur recouvrabilité n'est pas considérée à la date de clôture comme suffisamment probable.

Déficits reportables - K€	Base	IS 33,33%
Périmètre d'intégration fiscale (DMS, APELEM, MEDILINK)	26 500	8 833
TOTAL	26 500	8 833

Comme indiqué dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2012 les montants indiqués ci-dessus tiennent compte de l'impact sur les déficits reportables du Groupe des rectifications relatives à la vérification de comptabilité de la société DMS pour les exercices 2008 à 2010. Ces rectifications d'un montant de -675 K€ ont en effet fait l'objet d'une acceptation par DMS en date du 7 février 2013.

Preuve d'impôt :

La preuve d'impôt consiste à rapprocher la charge ou le produit d'impôt comptabilisé au compte de résultat et la charge d'impôt théorique.

Le taux d'impôt sur les sociétés au titre de 2013 est de 33,33%, la base de détermination des impôts différés actifs est le résultat fiscal des sociétés françaises.

En K€	31/12/2013		31/12/2012	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Résultat comptable avant impôt	-987		-467	
Charge ou produit théorique d'impôt				
Dépréciation écart d'acquisition				
IFA comptabilisés en perte et régularisation d'IS				
Autres différences permanentes	-90		-6	
Impôts différés actifs non pris en compte	-897		-461	
Divers				
TOTAL				
Charge (-) ou Produit (+) d'impôt comptabilisé				

NOTE 22 Information sectorielle

L'information sectorielle du Groupe, depuis l'application d'IFRS 8 au 1er janvier 2009, est présentée selon les données de gestion fournies en interne à la Direction pour le pilotage des activités, la prise de décision et l'analyse de la performance des activités.

Au niveau du groupe DMS, le découpage des activités a été réalisé en fonction des deux activités principales du groupe. La ventilation est la suivante :

Activité
Ostéodensitométrie
Radiologie

Un client représente au sein de l'activité radiologie, sur l'exercice 2013, près de 17% du chiffre d'affaires total du groupe. Le groupe considère que l'activité générée par ce client ne représente pas un secteur opérationnel distinct.

Information sectorielle

<u>31/12/2013</u>	Radiologie	Osteodensitométrie	Total 31/12/2013
Chiffre d'affaires total	21 278	7 234	28 512
Elimination du CA inter activités	-3 489	-2 758	-6 247
CA sur clients externes	17 789	4 476	22 265
Résultat opérationnel	-412	50	-541
Retraitements de consolidation	3	-431	-428
Résultat opérationnel consolidé	-409	-381	-969
Résultat financier consolidé	-21	3	-18
Charge d'impôt consolidée			
Résultat net consolidé	-430	-378	-987
Actifs sectoriels	15 008	3 308	18 316

<u>31/12/2012</u>	Radiologie	Osteodensitométrie	Total 31/12/2012
Chiffre d'affaires total	23 366	7 265	30 631
Elimination du CA inter activités	-149	-2 518	-2 667
CA sur clients externes	23 217	4 747	27 964
Résultat opérationnel	-365	396	-154
Retraitements de consolidation	-5	-334	-339
Résultat opérationnel consolidé	-370	62	-493
Résultat financier consolidé	19	7	26
Charge d'impôt consolidée			
Résultat net consolidé	-351	69	-467
Actifs sectoriels	14 386	3 442	17 827

Les données ci-dessus sont évaluées selon les mêmes principes que ceux utilisés pour les états financiers consolidés.

L'évaluation des actifs sectoriels est constituée de l'ensemble des actifs à l'exception des instruments financiers et de la trésorerie.

Information relative aux produits des activités ordinaires ventilés par zone géographique

	31/12/2013	31/12/2012
Afrique	5 151	7 239
Amérique du Nord et du Sud	1 673	738
Asie	2 014	1 864
Europe *	8 333	16 216
Moyen Orient	5 094	1 905
Océanie		
TOTAL	22 265	27 962

(*) Dont 3662 K€ de chiffre d'affaires réalisé en France en 2013 (contre 3 140 K€ en 2012)

Information relative aux actifs non courants

La répartition des actifs non courants du Groupe entre ceux situés en France et ceux situés à l'étranger est la suivante :

en K€	France	Etranger	Total 31/12/2013
Actifs non courants	3 147	21	3 168

en K€	France	Etranger	Total 31/12/2012
en K€	3 039	26	3 065

NOTE 23 Gestion des capitaux propres et Capital social

Evolution du capital

Le Conseil d'Administration du 28 mars 2013 a constaté l'émission de 5 532 actions nouvelles par exercice de 5 529 BSA D.

Le Conseil d'Administration du 11 juillet 2013 a constaté l'émission de 12 967 actions nouvelles par exercice de 12 967 BSA D.

La constatation de l'exercice de ces bons impacte le capital de + 2 993 € et les primes d'émission de + 3 720 €.

Au 31 décembre 2013, le capital social s'élève à 12 041 317 € et se compose de 74 435 123 actions de même nominal (soit un pair théorique de 0,162 €).

Récapitulatif des BSA D :

	BSA D
Date d'échéance des bons	30/04/13
Prix d'exercice des bons pour acquérir 1 action DMS	0,34 €
Nombre de bons nécessaires à l'achat d'une action	1,00
Nombre de bons attribués à l'origine	13 891 911
Nombre de bons exercés en 2010	11 155
Nombre de bons radiés au 31/12/2010	
Nombre de bons restant à exercer au 31/12/2010	13 880 756
Nombre de bons exercés en 2011	17 858
Nombre de bons radiés au 31/12/2011	
Nombre de bons restant à exercer au 31/12/2011	13 862 898
Nombre de bons exercés en 2012	9 299
Nombre de bons devenus caducs au 30 avril 2012	
Nombre de bons radiés au 31/12/2012	
Nombre de bons restant à exercer au 31/12/2012	13 853 599
Nombre de bons exercés sur la période 2013	14 197
Nombre de bons radiés sur la période 2013	
Nombre de bons devenus caducs au 30 avril 2013	13 839 402
Nombre de bons restant à exercer au 31 décembre 2013	-

Le Conseil d'Administration du 11 juillet 2013 a constaté la caducité de 13 839 402 BSA D venus à échéance le 30 avril 2013.

Actions gratuites

L'assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2011 avait autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'assemblée, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit de certains salariés ou mandataires sociaux exerçant leurs fonctions ou mandats soit dans la société DMS soit dans une de ses filiales, et dans la limite de 10% du capital social, à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre. Usant de cette autorisation le Conseil d'Administration du 31 mai 2012, à qui il avait été délégué le pouvoir de déterminer l'identité des bénéficiaires et les conditions d'attribution, a décidé l'attribution de 4 584 063 actions. L'attribution des actions gratuites à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans, pendant laquelle les bénéficiaires doivent rester au service du Groupe et respecter notamment des conditions d'implication et de performance individuelle. La durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires a été fixée à 2 ans.

La valeur du plan d'attribution a été déterminée de la manière suivante:

	Plan du 31/05/2012	TOTAL
Nombre d'actions gratuites totales attribuées à l'origine (A)	4 584 063	4 584 063
Date du conseil décidant l'attribution	31/05/2012	
Fin de période d'acquisition	31/05/2014	
Fin de période d'incessibilité	31/05/2016	
Cours de l'action à la date d'attribution (B)	0,19 €	
Valeur du plan au 31/12/2012 (A)*(B)	870 971,97 €	870 971,97 €

Cette valeur déterminée est passée en charges de personnel de manière lissée sur la durée de la période d'acquisition. L'impact sur les comptes au 31 décembre 2013 est de 435 K€ en charges de personnel avec pour contrepartie les réserves consolidées (contre 254 K€ de charges comptabilisés au 31 décembre 2012 au titre du lissage de la charge avec comme contrepartie les réserves consolidées et 122 K€ au titre de la contribution patronale sur l'attribution).

Le nombre d'actions du plan représente 6,16% du capital au 31 décembre 2013 et 5,8% du capital après effet potentiel maximal de dilution relatif à ces mêmes actions.

Actions d'autocontrôle

Le nombre d'actions propres détenues par DMS au 31 décembre 2012 s'établissait à 122 958 pour un prix d'achat historique de 42 K€. Sur la période 2013 ces actions ont été cédées pour un montant de 33 K€ (moins-value de 8 K€). Ces éléments n'impactent pas le résultat de la période, les impacts de ces opérations étant comptabilisés directement en capitaux propres.

NOTE 24 Résultat par action

	31/12/2013	31/12/2012
<u>Numérateur (en K€)</u>		
Résultat net part du Groupe	-971	-468
<u>Dénominateur (en K€)</u>		
Nombre moyen d'actions en circulation (a)	74 426 891	61 000 886
Nombre moyen d'actions après dilution (a)	79 010 954	71 756 187
<u>Résultat par actions (en euros)</u>		
Résultat net part du Groupe par action	- 0,01	- 0,01
Résultat net part du Groupe par action dilué	- 0,01	- 0,01

(a) Détail nombre d'action avant et après dilution :

	Nombres d'actions	Coeff pondération temps	Nombre d'actions moyen
Nb actions à l'ouverture de l'exercice	74 416 624	100%	74 416 624
Emission du 28/03/2013	5 532	76%	4 180
Emission du 11/07/2013	12 967	47%	6 087
Nombre d'actions moyen avant dilution			74 426 891
Actions dilutives			
Actions gratuites du 31/05/2012	4 584 063	100%	4 584 063
Nombre d'actions moyen après dilution			79 010 954

NOTE 25 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant global des honoraires alloués au titre de l'exercice aux commissaires aux comptes du groupe et aux membres de leur réseau se décompose comme suit :

Exercice Auditeur	Année 2013			Année 2012		
	DDA K€	CAA K€	Deloitte K€	DDA K€	CAA K€	Deloitte K€
AUDIT						
Commissariat aux comptes, certifications des comptes annuels et consolidés	5	35	30	5	34	29
Missions accessoires	1	3	2	1	10	
Sous total Audit	6	38	32	6	44	29
AUTRES PRESTATIONS						
Fiscal						
Autres prestations			68			29
Sous total autres prestations			68			29
TOTAL	6	38	100	6	44	58

NOTE 26 Autres informations

Transactions concernant les entreprises liées

Les transactions entre DMS et ses filiales, qui sont des parties liées au Groupe, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas détaillées dans la présente note.

Intérêts des dirigeants dans le plan d'actions gratuites

Comme indiqué dans la Note 23 le Groupe a mis en place un plan d'actions gratuites par décision de son Conseil d'Administration du 31 mai 2012.

Les dirigeants membres des organes sociaux de direction se sont vus attribuer par ce plan :

- Pour Monsieur Jean-Paul ANSEL, Président-Directeur Général : 2 351 565 actions ;
- Pour Monsieur Samuel SANCERNI, Administrateur et Directeur Général Délégué : 1 860 415 actions.

Rémunération des membres de la Direction

Composition des membres de la direction :

Monsieur Jean-Paul ANSEL, Président-Directeur Général et Samuel SANCERNI, Administrateur et Directeur Général Délégué.

Le montant des rémunérations allouées aux organes de direction s'établit à 150 K€ (hors charges sociales, engagements de retraite et avantages en nature).

La direction estime que seules les personnes ci-dessus mentionnées répondent à la notion de dirigeants telle que prévue par la norme IAS 24. Par ailleurs il est précisé que Samuel Sancerni, salarié au titre de Directeur Commercial du Groupe, ne perçoit pas de rémunération au titre de ses fonctions de membre de la Direction comme Directeur Général Délégué.

K€	31/12/2013	31/12/2012
Salaires Bruts et autres avantages à court terme	150	155
Jetons de présence	6	10
Avantages en nature		
Indemnités de départ		
Avantages postérieures à l'emploi		
Avantages sur capitaux propres		
Total	156	165

Droit individuel à la formation.

Le nombre d'heures acquises par les salariés au titre du droit individuel à la formation s'établit à 6 637 heures.

20.2 COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE DMS

20.2.1 Etats financiers de la seule société DMS

20.2.1.1 Bilan actif

ACTIF (en €)	Exercice clos le 31/12/2013 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	1 559 766	1 173 148	386 618	262 713	123 905
Concessions, brevets, droits similaires	296 980	171 813	125 167	136 272	- 11 105
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	2 193		2 193		2 193
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	222 773	183 874	38 899	39 103	- 204
Autres immobilisations corporelles	188 247	156 927	31 320	31 287	33
Immobilisations en cours	4 000		4 000		4 000
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	13 148 161	2 800 000	10 348 161	5 176 084	5 172 077
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés				30 739	- 30 739
Prêts					
Autres immobilisations financières	23 978		23 978	18 556	5 422
TOTAL (I)	15 446 096	4 485 762	10 960 335	5 694 754	5 265 581
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	964 615	133 774	830 841	830 503	338
En-cours de production de biens				14 504	- 14 504
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis	131 922	9 608	122 314	141 838	- 19 524
Marchandises	38 064	38 063	1	1	
Avances et acomptes versés sur commandes	123 861		123 861	97 746	26 115
Clients et comptes rattachés	2 766 746	736 998	2 029 748	1 885 733	144 015
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				1 554	- 1 554
. Personnel	2 850		2 850	433	2 417
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	389 123		389 123	620 606	- 231 483
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	94 740		94 740	69 907	24 833
. Autres	6 160 707		6 160 707	8 883 375	-2 722 668
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement				1 552 288	-1 552 288
Disponibilités	461 712		461 712	191 613	270 099
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	66 067		66 067	91 573	- 25 506
TOTAL (II)	11 200 406	918 443	10 281 963	14 381 672	-4 099 709
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	26 646 503	5 404 205	21 242 298	20 076 426	1 165 872

20.2.1.2 Bilan passif

PASSIF (en €)	Exercice clos le 31/12/2013 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 12 041 317)	12 041 317	12 038 324	2 993
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	8 225 099	8 221 379	3 720
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	110 401	110 401	
Réserves statutaires ou contractuelles	1 954 481	1 954 481	
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-4 751 087	-506 486	-4 244 601
Résultat de l'exercice	194 007	-4 244 602	4 438 609
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	17 774 217	17 573 498	200 719
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	615 000	405 000	210 000
TOTAL (II)	615 000	405 000	210 000
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	34 065	50 865	- 16 800
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	34 065	50 865	- 16 800
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires	187 228		187 228
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers		79 341	- 79 341
. Associés	908 477	554 911	353 566
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 000	43 415	- 38 415
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 223 992	880 221	343 771
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	109 764	88 973	20 791
. Organismes sociaux	108 498	223 676	- 115 178
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	168 851	99 926	68 925
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	29 455	44 107	- 14 652
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	41 162		41 162
Autres dettes	36 588	32 495	4 093
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	2 819 016	2 047 063	771 953
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	21 242 298	20 076 426	1 165 872

20.2.1.3 Compte de résultat

En €	Exercice clos le 31/12/2013 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	4 500	122 868	127 368	144 090	- 16 722	-11,61
Production vendue biens	2 223 335	1 693 074	3 916 409	4 042 493	- 126 084	-3,12
Production vendue services	613 908	7 675	621 583	869 434	- 247 851	-28,51
Chiffres d'affaires Nets	2 841 743	1 823 617	4 665 359	5 056 017	- 390 658	-7,73
Production stockée			-34 028	121 671	- 155 699	127,97
Production immobilisée			219 016	204 104	14 912	7,31
Subventions d'exploitation			30 200	38 500	- 8 300	-21,56
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			77 408	328 498	- 251 090	-76,44
Autres produits			6 889	28 891	- 22 002	-76,16
Total des produits d'exploitation (I)			4 964 844	5 777 681	- 812 837	-14,07
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			108 618	46 300	62 318	134,60
Variation de stock (marchandises)				113 153	- 113 153	-100
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 290 632	2 481 004	- 190 372	-7,67
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			7 305	125 695	- 118 390	-94,19
Autres achats et charges externes			1 598 525	1 576 924	21 601	1,37
Impôts, taxes et versements assimilés			46 577	50 518	- 3 941	-7,80
Salaires et traitements			795 851	747 504	48 347	6,47
Charges sociales			346 032	459 637	- 113 605	-24,72
Dotations aux amortissements sur immobilisations			218 593	204 247	14 346	7,02
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant				25 297	- 25 297	-100
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			14 905	44 034	- 29 129	-66,15
Total des charges d'exploitation (II)			5 427 037	5 874 312	- 447 275	-7,61
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-462 193	-96 631	- 365 562	378,31
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			272 089	421 195	- 149 106	-35,40
Reprises sur provisions et transferts de charges			125 195	185 214	- 60 019	-32,41
Différences positives de change			107	557	- 450	-80,79
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			397 391	606 966	- 209 575	-34,53
Dotations financières aux amortissements et provisions				4 187	- 4 187	-100
Intérêts et charges assimilés			13 431	5 617 965	-5 604 534	-99,76
Différences négatives de change			683	4 010	- 3 327	-82,97
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			14 114	5 626 163	-5 612 049	-99,75
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			383 277	-5 019 197	5 402 474	107,64
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-78 916	-5 115 828	5 036 912	98,46

Compte de résultat (suite)

En €	Exercice clos le 31/12/2013 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	134 085	76 795	57 290	74,60
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 800	319	1 481	464,26
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	135 885	77 114	58 771	76,21
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	33 922	12 136	21 786	179,52
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	8 433	27 722	- 19 289	-69,58
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	42 355	39 858	2 497	6,26
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	93 531	37 256	56 275	151,05
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-179 392	-833 970	654 578	78,49
Total des Produits (I+III+V+VII)	5 498 121	6 461 761	- 963 640	-14,91
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	5 304 114	10 706 363	-5 402 249	-50,46
RESULTAT NET	194 007	-4 244 602	4 438 609	104,57
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

20.2.1.4 Annexe des comptes sociaux de la société DMS

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2013 dont le total est de 21 242 297,84 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 194 006,86 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Faits caractéristiques :

Opérations sur le capital :

DMS a procédé à des augmentations de capital réalisées à travers les exercices des BSA D du 1er mai 2012 au 30 avril 2013. A l'issue de ces opérations, 18 499 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 6 713 € dont 2 993 € de capital et 3 720 € de prime d'émission.

A l'issue de cette opération, le capital social de DMS s'élève à 12 041 317 euros divisé en 74 435 123 actions de même nominal (soit un pair théorique de 0,162 €).

Capitalisation de la filiale APELEM :

Conformément à l'autorisation conférée par le Conseil d'Administration du 27 novembre 2013, une restructuration du capital de la filiale APELEM, détenue à 100% par DMS, a été réalisée.

Ainsi, par décision de l'associé unique de la société APELEM en date du 27 décembre 2013 la société DMS a incorporé au capital de sa filiale 5 057 775 € par compensation avec les créances détenues en compte courant d'associé. Pour cela il a été décidé de porter la valeur nominale des actions de la filiale de 725 € à 14 000 €.

Dans sa troisième décision l'associé unique DMS a par ailleurs décidé de réduire les pertes inscrites en report à nouveau pour 3 901 842 € (montant après affectation du résultat 2012 de la filiale APELEM) pour un montant de 3 901 821 € par le biais d'une réduction de capital de sa filiale du même montant. La valeur nominale des titres APELEM est ainsi passée de 14 000 € à 3 759 €.

Contrôle fiscal :

Comme indiqué dans l'annexe des comptes annuels de l'exercice 2012, DMS a accepté en février 2013 les conséquences de la vérification de sa comptabilité par l'administration fiscale relative aux exercices 2008 à 2010 réduisant les déficits reportables du Groupe pour un montant de 675 K€ et les ramenant à 25 142 K€ au 1er janvier 2012.

Evénements postérieurs à la clôture, activité de l'exercice et perspectives :

Aucun événement notable n'est à signaler en tant qu'événement postérieur à la clôture.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation :

Face aux difficultés de trésorerie engendrées par la crise économique qui avait impacté le niveau d'activité et de résultats en 2010 (baisse d'activité et resserrement des marges commerciales), la Direction avait mis en œuvre un certain nombre de mesures destinées à assurer la poursuite de l'activité :

Le lancement commercial en 2010 de nouveaux produits (Ostéodensitomètre Stratos DR ...) qui ont permis au Groupe DMS d'asseoir le développement de l'activité depuis 2011 et d'accroître sa part de marché ;

La mise en œuvre d'un plan de réduction des coûts initié en 2009 (charges de structures et charges de personnel).

En termes de renforcement des fonds propres, DMS a notamment procédé au cours de l'exercice 2012 à une augmentation de capital par l'émission de 32 304 343 actions nouvelles pour un montant global de 5 492 K€ (incluant 266 K€ de prime d'émission).

Ces opérations structurantes associées à l'analyse du plan d'affaires et des plans de trésorerie a conduit la société à retenir le principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes.

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Immobilisations incorporelles :

DMS immobilise ses frais de développement selon la méthode préférentielle telle que préconisée par le règlement sur les actifs (CRC 2004-06), dès lors qu'ils répondent aux critères d'activation imposés par la réglementation.

La société distingue les frais externes des frais internes :

- Les frais externes correspondent aux coûts des prestataires extérieurs (CEA...) chargés de l'adaptation de nouvelles technologies au secteur d'activité de DMS ;
- Les frais internes correspondent aux coûts salariaux des personnes affectées au développement des produits existants.

Les frais de recherche et développement sont activés au terme de chaque semestre civil et amortis à compter de cette date sur une période de 3 ans.

Les postes de frais de développement ne respectant plus les critères d'activation et donc ne répondant plus à la définition d'un actif incorporel sont sortis le cas échéant de l'actif immobilisé. Aucune sortie d'actif à ce titre n'a été effectuée sur la période.

Immobilisations corporelles :

La méthode de comptabilisation des composants est appliquée depuis l'exercice 2005 aux immobilisations suivantes : agencements et aménagements des constructions.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Frais de recherche et de développement	3 ans
- Concessions brevets et licences	1 an
- Matériel et outillage	3 à 4 ans
- Installations et agencements divers	7 à 10 ans
- Matériel de transport	1 à 4 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
- Mobilier	10 ans

Mises au rebut :

Les mises au rebut de la période sont non significatives tant en valeur brute qu'en valeur nette.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

L'évaluation des titres de la filiale APELEM a été faite à partir de leur juste valeur. Nous estimons la valeur de la société APELEM, agissant dans le secteur de la radiologie, à deux fois son chiffre d'affaires hors taxes. A ce titre, nous estimons que les titres de cette filiale ne nécessitent pas une dépréciation complémentaire à la clôture de l'exercice.

Les titres MEDILINK d'une valeur brute de 300 K€ ne sont pas dépréciés à la clôture de l'exercice. En effet, la quote-part de situation nette de la filiale revenant à DMS est d'un montant supérieur à la valeur brute des titres comptabilisée. En conséquence, la provision pour dépréciation des titres d'un montant de 114 K€ qui existait au 31 décembre 2012 a été intégralement reprise sur la période.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks ainsi que les intérêts financiers.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées selon la méthode du Premier Entré Premier Sorti (PEPS ou FIFO). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

PRESENTATION DU CICE

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est un nouveau crédit d'impôt Français mis en œuvre par les autorités à compter de l'année 2013. Le CICE calculé s'élève à 11 K€ pour l'année 2013. Conformément à la note de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes du 23 mai 2013, le crédit d'impôt a été comptabilisé en moins des charges de personnel.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	1 280 750		279 016
Autres immobilisations incorporelles	270 377		28 796
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	208 493		14 280
Autres installations, agencements, aménagements	18 637		3 221
Matériel de transport	6 957		2 341
Matériel de bureau, informatique, mobilier	151 763		5 760
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			4 000
Avances et acomptes			
TOTAL	385 848		29 602
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations (1)	8 090 386		5 057 775
Autres titres immobilisés (2)	41 632		
Prêts et autres immobilisations financières	18 556		5 421
TOTAL	8 150 574		5 063 196
TOTAL GENERAL	10 087 549		5 400 610

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement			1 559 766	
Autres immobilisations incorporelles			299 172	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels			222 773	
Autres installations, agencements, aménagements			21 857	
Matériel de transport			9 298	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		432	157 092	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			4 000	
Avances et acomptes				
TOTAL		432	415 020	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations (1)			13 148 161	
Autres titres immobilisés (2)		41 632		
Prêts et autres immobilisations financières			23 978	
TOTAL		41 632	13 172 138	
TOTAL GENERAL		42 064	15 446 097	

- (1) Comme indiqué dans la note « Faits caractéristiques » la société DMS a augmenté la valeur de la détention des titres de sa filiale APELEM suite à l'augmentation de capital d'un montant de 5 057 775 € souscrite par celle-ci et constatée par décision de l'associé unique d'APELEM en date du 27 décembre 2013. Cette opération s'est opérée par compensation avec des créances détenues en compte courant d'associé par DMS et par élévation de la valeur nominale de chacune des 381 actions APELEM qu'elle détient.
- (2) La société DMS a cédé sur 2013 ses titres autodétenus qu'elle avait acquis en 2008 pour 41 631,64€ soit 122 958 actions au prix unitaires de 0,34€.

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	1 018 036	155 111		1 173 148
Autres immobilisations incorporelles	134 105	37 708		171 813
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	169 390	14 484		183 874
Installations générales, agencements divers	6 111	1 911		8 022
Matériel de transport	4 490	1 792		6 282
Matériel de bureau, informatique, mobilier	135 468	7 587	432	142 623
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	315 460	25 774	432	340 801
TOTAL GENERAL	1 467 600	218 593	432	1 685 762

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	155 111				
Autres immobilisations incorporelles	37 708				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	14 484				
Installations générales, agencements divers	1 911				
Matériel de transport	1 792				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	7 587				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	25 774				
TOTAL GENERAL	218 593				

Valeurs mobilières de placement

	En €
Valeurs mobilières de placement à l'ouverture de l'exercice	1 552 288
Acquisitions	3 027 080
Cessions (1)	4 579 368
Valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice	0

(1) Produits financiers liés aux cessions : 6 047 €.

Les montants qui figuraient au bilan de l'exercice 2012 sur la ligne Valeurs mobilières de placement correspondaient à des comptes à terme. Tous les montants indiqués ci-dessus correspondent aux placements et retraits sur comptes à terme.

Les placements de trésorerie sur des comptes à terme ont été arrêtés le 27/08/2013.

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges				
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions (1)	50 865		16 800	34 065
TOTAL Provisions	50 865		16 800	34 065
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation (2)	2 914 302		114 302	2 800 000
Sur autres immobilisations financières (3)	10 893		10 893	
Sur stocks et en-cours (4)	189 088		7 643	181 445
Sur comptes clients	771 953		34 955	736 998
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	3 886 236		167 793	3 718 443
TOTAL GENERAL	3 937 101		184 593	3 752 508
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation			59 398	
- financières			125 195	
- exceptionnelles				

- (1) La diminution des autres provisions de 16 800 € correspond à la reprise de la provision pour risques constituée dans le cadre d'un litige avec un salarié suite à son licenciement économique. DMS ayant eu gain de cause et le salarié n'ayant pas interjeté appel, la provision a été reprise sur l'exercice.
- (2) La reprise de 114 302 € correspond à la reprise de provision pour dépréciation des titres de la filiale MEDILINK du fait de l'amélioration de la situation nette de celle-ci à fin 2013 et selon la méthode exposée dans la note relative aux méthodes comptables.
- (3) La reprise de provision sur autres immobilisations financières de 10 893 € correspond à la reprise de la dépréciation des actions propres en portefeuille au 31 décembre 2012 suite à la vente de celles-ci sur l'exercice 2013.
- (4) L'évaluation des dépréciations sur stocks est effectuée à partir du risque commercial pesant sur les stocks compte tenu des caractéristiques techniques (risque d'obsolescence), de la gamme de produit et de la politique commerciale développée par le Groupe.

Un litige opposait DMS à un utilisateur de matériel, ce dernier sollicitait le remboursement du matériel et de la maintenance ainsi que des dommages et intérêts. En date du 13 juin 2013 le tribunal de grande instance de Marseille a condamné la société à verser 20 K€ à l'utilisateur. Aucun appel n'ayant été interjeté par les parties, cette somme décaissée figure dans les charges exceptionnelles dans les comptes au 31 décembre 2013.

Un autre litige oppose DMS à un utilisateur de matériel, ce dernier sollicite le remboursement du matériel ainsi que des dommages et intérêts. Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier la société n'estime pas devoir constituer de provision au 31 décembre 2013 et ce notamment compte tenu de l'incertitude de la sortie de ressources (obligation et détermination du montant).

DMS a procédé début 2011 à un plan de licenciement économique de 7 personnes, ces salariés, contestant le motif du licenciement, ont entamé une procédure au tribunal des prud'hommes en 2011. En février 2013 DMS a été condamnée en première instance dans le cadre de cette affaire pour un montant total de 118K€ ; Compte tenu de l'analyse de ses avocats et de la faible probabilité de maintien de ce premier jugement, la société a décidé de faire appel de cette décision et n'a pas estimé devoir constituer de provision au 31 décembre 2013.

En mars 2013 la société DMS a reçu une convocation devant le bureau de conciliation du tribunal des prud'hommes à la demande d'un salarié. La conciliation n'a pas abouti et l'affaire devrait être plaidée devant le bureau de jugement en novembre 2014. Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier, la société n'estime pas devoir constituer de provision au 31 décembre 2013.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	23 978		23 978
Clients douteux ou litigieux	797 013	797 013	
Autres créances clients	1 969 732	1 969 732	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	2 850	2 850	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfiques	389 123	389 123	
- T.V.A	94 740	94 740	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	6 028 793	6 028 793	
Débiteurs divers	131 914	131 914	
Charges constatées d'avance	66 067	66 067	
TOTAL GENERAL	9 504 210	9 480 233	23 978
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	187 228	187 228		
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 223 992	1 223 992		
Personnel et comptes rattachés	109 764	109 764		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	108 498	108 498		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfiques				
- T.V.A	168 851	168 851		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	29 455	29 455		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	41 162	41 162		
Groupe et associés	908 477	908 477		
Autres dettes	36 588	36 588		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	2 814 016	2 814 016		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	79 340			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Une avance remboursable d'un montant de 540 000 € a été octroyée en 2012 dont 405 000 € avaient déjà été perçus en 2012. Ce montant figure en avance conditionnée au passif du bilan. Aucun autre versement n'a été perçu en 2013. Les échéances de remboursement s'étalent trimestriellement entre septembre 2014 et septembre 2018. La part de remboursement à moins de 1 an est de 50 K€ et celle à plus de 1 an et moins de 5 ans est de 355 K€.

Le Groupe a aussi bénéficié sur le premier semestre 2013 d'une avance remboursable « ASTRE » octroyée par la Région Languedoc-Roussillon pour un montant total de 300 000 € dont 210 000 € déjà reçus sur la période. Ce montant figure en avance conditionnée au passif du bilan. Ces fonds devraient être remboursés par échéances trimestrielles à compter d'avril 2016 jusqu'en janvier 2021. La part de remboursement à plus de 1 an et moins de 5 ans est de 165 K€, celle à plus de 5 ans est de 45 K€.

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

(Entreprises liées ou avec lesquelles la société a un lien de participation)

	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	13 148 161		
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	1 711 841	16 000	
Autres créances	6 028 793		
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	908 477		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	205 961		
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers	266 042		
Charges financières	12 476		

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	457 335
Autres créances (dont avoirs à recevoir : 55 914 €)	437 489
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	894 824

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	12 476
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	244 635
Dettes fiscales et sociales	170 353
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	23 522
TOTAL	450 986

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	66 067	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	66 067	

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	74 416 624	0,162 €
Actions émises pendant l'exercice (1)	18 499	0,162 €
Actions remboursées pendant l'exercice		
Actions composant le capital social en fin d'exercice	74 435 123	0,162 €

Commentaires :

(1) Emissions d'actions

Exercice de BSA :

Le Conseil d'Administration du 28 mars 2013 a constaté l'émission :
De 5 532 actions nouvelles par exercice de 5 529 BSA D (dont 4299 exercés au cours de l'exercice 2012).

Le Conseil d'Administration du 11 juillet 2013 a constaté l'émission :
De 12 967 actions nouvelles par exercice de 12 967 BSA D

La constatation de l'exercice de ces bons impacte le capital de +2 993 € et les primes d'émission de +3 720 €.

Au 31 décembre 2013, le capital social s'élève à 12 041 317 € et se compose de 74 435 123 actions au nominal de 0,162 €.

Les BSA D :

Les caractéristiques de ces bons sont les suivantes :

	BSA D
Date d'échéance des bons	30/04/13
Prix d'exercice des bons pour acquérir 1 action DMS	0,34 €
Nombre de bons nécessaires à l'achat d'une action	1,00
Nombre de bons attribués à l'origine	13 891 911
Nombre de bons exercés en 2010	11 155
Nombre de bons radiés au 31/12/2010	
Nombre de bons restant à exercer au 31/12/2010	13 880 756
Nombre de bons exercés en 2011	17 858
Nombre de bons radiés au 31/12/2011	
Nombre de bons restant à exercer au 31/12/2011	13 862 898
Nombre de bons exercés en 2012	9 299
Nombre de bons devenus caducs au 30 avril 2012	
Nombre de bons radiés au 31/12/2012	
Nombre de bons restant à exercer au 31/12/2012	13 853 599
Nombre de bons exercés sur la période 2013	14 197
Nombre de bons radiés sur la période 2013	
Nombre de bons devenus caducs au 30 avril 2013	13 839 402
Nombre de bons restant à exercer au 31 décembre 2013	-

Le Conseil d'Administration du 11 juillet 2013 a constaté la caducité de 13 839 402 BSA D venus à échéance le 30 avril 2013.

Actions propres ou Auto-contrôle

Au 31/12/2012 DMS détenait à l'actif 122 958 actions propres pour une valeur brute inscrite au bilan de 41 632 €. DMS a vendu ces actions le 23 décembre 2013 au prix unitaire de 0,27€ soit un montant total de 33 198,66 €.

La dépréciation de ces titres au 31/12/2012 était de 10 893€. En conséquence cette dépréciation a été reprise et figure dans les produits financiers. Le résultat de cession de -8 433 € figure dans les charges exceptionnelles de la période.

Actions gratuites

L'assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2011 avait autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'assemblée, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit de certains salariés ou mandataires sociaux exerçant leurs fonctions ou mandats soit dans la société DMS soit dans une de ses filiales, et dans la limite de 10% du capital social, à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre. Usant de cette autorisation le Conseil d'Administration du 31 mai 2012, à qui il avait été délégué le pouvoir de déterminer l'identité des bénéficiaires et les conditions d'attribution, a décidé l'attribution de 4 584 063 actions. L'attribution des actions gratuites à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans, pendant laquelle les bénéficiaires doivent rester au service du Groupe et respecter notamment des conditions d'implication et de performance individuelle. La durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires a été fixée à 2 ans.

La valeur du plan d'attribution peut être résumée comme suit :

	Plan du 31/05/2012	TOTAL
Nombre d'actions gratuites totales attribuées à l'origine (A)	4 584 063	4 584 063
Date du conseil décidant l'attribution	31/05/2012	
Fin de période d'acquisition	31/05/2014	
Fin de période d'incessibilité	31/05/2016	
Cours de l'action à la date d'attribution (B)	0,19 €	
Valeur du plan (A)*(B)	870 972 €	870 972 €

L'attribution des actions devrait se faire par émission d'actions nouvelles en mai 2014, en conséquence aucune provision n'a été constituée à la clôture 2013 au titre des actions gratuites.

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve statutaire	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Situation au 31/12/2012	12 038 323	8 221 379	110 401	1 954 481	-506 485	-4 244 602	17 573 498
Augmentation de capital (*)	2 993	3 720					6 713
Affectation résultat 2012					-4 244 602	4 244 602	0
Résultat de la période						194 007	194 007
Situation au 31/12/2013	12 041 317	8 225 099	110 401	1 954 481	-4 751 087	194 007	17 774 217

* Exercice de BSA sur 2013

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	127 368
Ventes de produits finis	3 916 409
Prestations de services	621 583
TOTAL	4 665 360

Répartition par marché géographique	Montant
France	2 841 743
Etranger	1 823 617
TOTAL	4 665 360

Détail du poste Transferts de charges

Le poste « reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges » figurant au compte de résultat dans les produits d'exploitation inclut notamment les transferts de charges suivants :

Détail Transferts de charges d'exploitation	En €
Remboursement AXA Maladie	13 465
Remboursement réparation pare brise	857
Divers	1 537
Prise en charge formations	2 151
Total transferts de charges d'exploitation	18 010

Détail du résultat exceptionnel

Détail Résultat Exceptionnel	En €
Régularisation comptes de tiers	100 214
Produit à recevoir	23 000
Régularisation CFE 2011	6 742
Dégrèvement CFE 2012	3 471
Remboursement TVA exercice antérieur	658
Produit de cession d'éléments d'actif	1 800
Total Produits Exceptionnels	135 885
Mali cession actions propres	8 433
Régularisation CFE 2011	13 346
Divers	276
Indemnités transactionnelles litige commercial	20 300
Total Charges Exceptionnelles	42 355
Résultat Exceptionnel	93 531

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôt théorique	Utilisation reports déficitaires	Impôts
Résultat courant	-78 916	-78 916	+78 916	0
Résultat exceptionnel (et participation)	93 531	31 177	-31 177	0
Résultat comptable	194 007	-47 784	47 784	0

Le produit d'impôt sur les bénéfices correspond au crédit d'impôt recherche 2013 pour un montant de 179 392 €.

Intégration fiscale

Les résultats fiscaux sont transférés à DMS, société mère, dans le cadre du régime d'intégration fiscale dans lequel elle s'est inscrite à compter du 1er janvier 2000.

Les sociétés filles intégrées sont :
 Medilink depuis le 1er janvier 2000 ;
 Apelem depuis le 1er janvier 2004.

Comptabilisation de l'IS

La société emploie la méthode de la « neutralité » c'est-à-dire :

- les filiales comptabilisent l'impôt comme si elles étaient imposées séparément ;
- la société mère enregistre son propre impôt et l'économie (ou la charge complémentaire) provenant de l'application du régime.

Sortie de filiales avec clauses d'indemnisation

La convention d'intégration fiscale prévoit le versement d'une indemnisation égale à l'appauvrissement de la filiale inhérent à cette perte.

Engagements financiers

Engagements donnés auprès des banques	Montant
Cautions au titre de tous avals, cautionnements, garanties et engagements souscrits par la filiale APELEM	3 800 000
TOTAL	3 800 000

Engagements reçus	Montant
Abandon de créances APELEM avec clause de retour à meilleure fortune expirant le 30/06/2026	3 200 000
Abandon de compte courant APELEM avec clause de retour à meilleure fortune expirant le 30/06/2028	5 600 000
TOTAL	8 800 000

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Allègements de la dette future d'impôts	En €
Total des déficits restant à reporter (régime d'intégration fiscale)	26 499 960

Rémunérations des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Intérêts des dirigeants dans le plan d'actions gratuites

Comme indiqué précédemment la société a mis en place un plan d'attribution d'actions gratuites par décision de son Conseil d'Administration du 31 mai 2012.

Les dirigeants membres des organes sociaux de direction se sont vus attribuer par ce plan :

- Pour Monsieur Jean-Paul ANSEL, Président-Directeur Général : 2 351 565 actions ;
- Pour Monsieur Samuel SANCERNI, Administrateur et Directeur Général Délégué : 1 860 415 actions.

Conformément à l'article 531-3 du PCG nous vous signalons que les transactions conclues avec les parties liées, autres que celles exposées supra et concernant les dirigeants, ne sont pas ici plus détaillées s'agissant de transactions exclues de la liste des transactions à détailler ou de transactions non visées (conclues à des conditions normales de marché et/ou concernant des transactions entre des filiales et une société mère en détenant 100% ou avec des sociétés sœurs détenues in fine en totalité par la même société mère).

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres, agents de maîtrise et techniciens, employés, ouvriers	13,8	0
TOTAL	13,8	0

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau de DMS. Seules les indemnités de départ en retraite font l'objet d'une évaluation. Ce régime est financé à travers la souscription d'un contrat d'assurance et les fonds investis constituent des actifs du régime. Parallèlement, la provision pour engagement de retraite a été simulée, selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés.

Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs.

Hypothèses de calculs :

- départ à la retraite à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans.
- DMS utilise comme taux d'actualisation le taux IBOXX, soit 3,31% au 31 décembre 2013
- Table de mortalité : INSEE 2008
- Convention collective : métallurgie cadres et non cadres
- Turn over faible pour les cadres, et turn over fort pour les employés et techniciens
- Evolution des salaires : 1%

Le montant des engagements retraites a été évalué au 31 décembre 2013 à 33 157 €. Cet engagement fait l'objet d'une couverture sur un contrat d'assurance IFC à hauteur de 11 521 €.

Engagements Droit Individuel à Formation

Les salariés présents dans l'entreprise au 31/12/2013 ont cumulé globalement 1367,3 heures de formation dans le cadre du DIF.

Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société

Les comptes consolidés du Groupe DMS au 31 décembre 2013 intègrent les comptes des sociétés suivantes. Toutes les sociétés consolidées le sont par intégration globale.

Société	Forme juridique	Ville	N° SIREN	Qualité	Taux de détention par la société-mère	
					Direct	Indirect
DMS	S.A.	Montpellier (Mauguio)	389 873 142	Société-mère	N/A	N/A
APELEM	S.A.S.	Nîmes	319 996 146	Filiale	100%	-
MEDILINK	S.A.R.L.	Montpellier (Mauguio)	389 288 044	Filiale	100%	-
APELEM Korea	Ltd	Séoul (Corée du Sud)		Filiale	0%	100% (1)
APELEM Espagne	S.A.	Barcelona (Espagne)		Filiale	0%	51% (2)

(1) APELEM Korea est détenue à 100% par APELEM S.A (France), le groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 100% dans APELEM Korea.

(2) APELEM Espagne est détenue à 51% par APELEM S.A (France), le groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 51% dans APELEM Espagne.

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves report nouveau et à	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
APELEM	1 432 179	3 922 243	100	12 848 645	10 048 645	6 028 793	3 800 000	17 909 582	(794 277)	
MEDILINK	48 000	137 213	100	299 515	299 515	0	0	2 568 960	221 779	

20.3 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

20.3.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

20.3.1.1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

20.3.1.2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2013 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro. Cette crise s'accompagne d'une crise économique et de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède à chaque clôture à un test de dépréciation du goodwill, tel que décrit dans la note 2 paragraphes « Regroupement d'entreprises et reconnaissance des écarts d'acquisition » et « Goodwill » et la note 4 « Immobilisations incorporelles et goodwill » de l'annexe aux états financiers consolidés. Nous avons examinés les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

- La situation des litiges en cours non provisionnés est exposée dans la note 15 « Autres engagements hors bilan ».

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces engagements hors bilan, notamment à partir de l'estimation indépendante de l'avocat en charge de ces litiges, ainsi que d'un examen des événements postérieurs venant corroborer l'approche retenue par la direction.

- Nous avons par ailleurs examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement, ainsi que celles retenues pour leur amortissement et leur dépréciation, telles que décrites aux notes 2 paragraphe « Frais de recherche et développement » et 4 « Immobilisations incorporelles et goodwill » de l'annexe aux états financiers consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

20.3.1.3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Catelnau-le-Lez, Pérols le 14 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

Consultants Auditeurs Associés

Deloitte & Associés

Luc Péron

**Dominique Descours
Perrau**

Christophe

20.3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la société DMS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

20.3.2.1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

20.3.2.2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2013 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro. Cette crise s'accompagne d'une crise économique et de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2013 s'établit à 10 348 161 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur actuelle selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs actuelles, à contrôler la cohérence des hypothèses retenues et à nous assurer du caractère raisonnable de ces estimations.

- La situation des litiges en cours non provisionnés est exposée au paragraphe « Etat des provisions » de l'annexe.



Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces engagements hors bilan, notamment à partir de l'estimation indépendante de l'avocat en charge de ces litiges, ainsi que d'un examen des événements postérieurs venant corroborer l'approche retenue par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

20.3.2.3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Castelnau-le-Lez et Pérols, le 14 avril 2014
Les Commissaires aux Comptes

Consultants Auditeurs Associés

Deloitte & Associés

Luc Péron

Dominique Descours

Christophe Perrau

20.3.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice clos le 31/12/2013

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

•

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune**

Personnes concernées :

- Jean-Paul ANSEL, Président Directeur Général de DMS
- Samuel SANCERNI, Directeur Général Délégué de DMS

Nature et objet : La société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS a consenti, par décision du Conseil d'Administration en date du 25 novembre 2010, un abandon de créance à sa filiale APELEM pour un montant de 3 200 000 euros. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Modalités : En contrepartie de l'abandon de créance consenti par la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS, la société APELEM s'engage définitivement et irrévocablement, en cas de retour à meilleure fortune, à réinscrire au crédit du compte courant de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS tout ou partie de la somme abandonnée.

Le retour à meilleure fortune est défini par :

- la réalisation d'un bénéfice comptable avant impôt,
- et la reconstitution des capitaux propres, après prise en compte du retour à meilleure fortune, à un montant au moins égal à deux fois le montant du capital d'APELEM.

Durée : La clause de retour à meilleure fortune et les obligations qui en découlent à la charge de la société APELEM ont une durée de 15 exercices, soit un engagement expirant au 30 juin 2026.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 décembre 2012.

- **Abandon de créance complémentaire avec clause de retour à meilleure fortune**

Personnes concernées :

- Jean-Paul ANSEL, Président Directeur Général de DMS
- Samuel SANCERNI, Directeur Général Délégué de DMS

Nature et objet : La société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS a consenti, en complément de l'abandon de créance procédé le 25 novembre 2010, un abandon de créance complémentaire à sa filiale APELEM pour un montant de 5 600 000 euros. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Modalités : les modalités d'application de la clause de retour à meilleure fortune sont les mêmes que celles nouvellement définies pour l'abandon de créance du 25 novembre 2010.

Durée : La clause de retour à meilleure fortune et les obligations qui en découlent à la charge de la société APELEM ont une durée de 15 exercices, soit un engagement expirant au 30 juin 2028.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 décembre 2012.

Castelnau-le-Lez et Pérols, le 14 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

Consultants Auditeurs Associés

Deloitte & Associés

Luc Péron

Dominique Descours

Christophe Perrau

20.3.4 Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du Conseil d'Administration

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.



Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Castelnau-le-Lez et Pérols, le 14 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

Consultants Auditeurs Associés

Deloitte & Associés

Luc Péron

Dominique Descours
Perrau

Christophe

20.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant global des honoraires alloués au titre de l'exercice aux commissaires aux comptes du groupe et des membres de leur réseau se décompose comme suit :

Exercice Auditeur	Année 2013			Année 2012		
	DDA	CAA	Deloitte	DDA	CAA	Deloitte
	K€	K€	K€	K€	K€	K€
AUDIT						
Commissariat aux comptes, certifications des comptes annuels et consolidés	5	35	30	5	34	29
Missions accessoires	1	3	2	1	10	
<i>Sous total Audit</i>	6	38	32	6	44	29
AUTRES PRESTATIONS						
Fiscal						
Autres prestations			68			29
<i>Sous total autres prestations</i>	0	0	68	0	0	29
TOTAL	6	38	100	6	44	58

Les Cabinets CAA et DDA sont co-commissaires aux comptes de la société Apelem filiale de DMS
 Les cabinets Deloitte et CAA sont co-commissaires aux comptes de la société DMS

20.5 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Néant

20.6 CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Voir paragraphes 9.1.3.2 « Les faits marquants » et 9.1.3.5. « Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice de consolidation et la date d'établissement des comptes consolidés »

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

Evolution du capital social (en euros)

Capital social au 1er janvier 2010		11 981 297
Réduction de capital par imputation du report à nouveau	-	4 678 793
Augmentation de Capital par exercices de BSAR B		947 944
Augmentation de Capital par émission d'actions nouvelles		4 125 224
Capital social au 31 décembre 2010		12 375 672
Réduction de capital		
Augmentation de Capital par exercices de BSA		65 944
Augmentation de Capital par émission d'actions nouvelles		
Capital social au 31 décembre 2011		12 441 616
Réduction de capital par imputation du report à nouveau	-	5 663 904
Augmentation de Capital par exercices de BSA		34 760
Augmentation de Capital par émission d'actions nouvelles		5 225 850
Capital social au 31 décembre 2012		12 038 324
Réduction de capital		
Augmentation de Capital par exercices de BSA		2 993
Augmentation de Capital par émission d'actions nouvelles		
Capital social au 31 décembre 2013		12 041 317

Voir aussi NOTE 23 Gestion des capitaux propres et Capital social.

21.2 INFORMATIONS CONCERNANT LES BSA (BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS)

21.2.1 Nature des BSA

Les BSA C et les BSA D émis par la Société sont des valeurs mobilières donnant accès au capital au sens de l'article L. 228-91 du Code de commerce.

Ils permettent la souscription d'actions DMS par exercice des BSA, étant précisé que lors de l'exercice de BSA, la Société remettra des actions nouvelles.

A chaque Action Nouvelle émise le 20 octobre 2010 étaient attachés un (1) BSA C et un (1) BSA D. Lors de cette augmentation de capital 13 891 911 BSA C et 13 891 911 BSA D ont été émis.

Les BSA étaient cotés séparément des actions DMS.

La cotation des BSA C se faisait sous le numéro de code ISIN FR0010944876.

La cotation des BSA D se faisait sous le numéro de code ISIN FR0010944884.

A ce jour, il ne reste aucun BSA non exercé en circulation.

21.2.1.1 Caractéristiques des BSA C

Prix d'exercice : 0.30€
Parité : 1 BSA C permet de souscrire 1 action nouvelle
Période d'exercice : 20 octobre 2010 – 30 avril 2012
Les BSA C peuvent revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix des souscripteurs.

21.2.1.2 Caractéristiques des BSA D

Prix d'exercice : 0.34€
Parité : 1 BSA D permet de souscrire 1 action nouvelle
Période d'exercice : 20 octobre 2010 – 30 avril 2013
Les BSA D peuvent revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix des souscripteurs.

Les porteurs de BSA D réunis en assemblée générale extraordinaire le 18 juillet 2012 ont pris acte de la modification de la parité des BSA D à compter du 31 mai 2012 suite à l'augmentation de capital de mai 2012 (la parité des BSA D est passée alors de 1 BSA D pour 1 action à 1 BSA D pour 1,02 action - Avis BALO n°69 du 8 juin 2012), et ont adopté les résolutions suivantes :

- La réduction du prix d'exercice des BSA D de 0,50 euro à 0,34 euro jusqu'à leur échéance le 30 avril 2013;
- La modification de la parité d'exercice : désormais, chaque BSA D permettra de souscrire à une action nouvelle au prix d'exercice mentionné ci avant
- Le maintien des autres caractéristiques des BSA D ;

21.2.1.3 Devise d'émission des BSA

L'émission des BSA C et D a été réalisée en euros.

21.2.1.4 Caducité des BSA C

Le conseil d'Administration du 31 mai 2012 a constaté l'exercice de 156 088 BSA C au cours des mois de mars et avril 2012, le total cumulé des bons exercés au 30 avril 2012 s'élève à 401 333 bons. Le solde des BSA C à exercer s'élevait à 13 490 578, ces BSA C sont venus à échéance le 30 avril 2012, en conséquence les 13 490 578 BSA C restant sont caducs et privés de cotation.

21.2.1.5 Caducité des BSA D

Le conseil d'Administration du 11 juillet 2013 a constaté l'exercice de 12 967 BSA D au cours des mois de mars et avril 2013, le total cumulé des bons exercés au 30 avril 2013 s'élève à 52 509 bons. Le solde des BSA D à exercer s'élevait à 13 839 402, ces BSA D sont venus à échéance le 30 avril 2013, en conséquence les 13 839 402 BSA C restant sont caducs et privés de cotation.

21.3 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.3.1 Objet social

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- toute activité de services, commerciale et financière, industrielle et technique, notamment et en partie, dans le domaine des applications de mesures physiques et de diagnostic médical,
- la mise en place, la réalisation, le contrôle de structures financières, commerciales, industrielles et techniques, pour son propre compte et/ou pour le compte d'autrui, ainsi que l'administration comptable, commerciale et financière, industrielle et technique de toute entreprise,
- la participation directe ou indirecte à toute opération pouvant se rattacher à l'objet social précité, à la création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions ou d'achats de titres ou de droits sociaux, de fusions, d'alliances, d'associations en participation et par tout autre moyen et sous toute autre forme utilisée en France et à l'étranger, ainsi que la prise de participation, par tout moyen, direct ou indirect, dans toute activité de services, commerciales et financières, industrielles et techniques,
- et plus généralement, toutes les opérations de services, commerciale et financière, industrielle et technique ainsi que toute opération immobilière et mobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité, ou à tout objet similaire, connexe ou susceptible d'en faciliter la réalisation, et ce, en tout pays.

21.3.2 Règlement des organes d'administration et de la direction

Conseil d'administration

La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Le conseil d'administration est composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Les administrateurs peuvent exercer leurs fonctions jusqu'à l'âge de 80 ans.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 50 (cinquante).

Président du Conseil

Le conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 80 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il rend compte dans un rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des

procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du président, à présider les séances du conseil et les assemblées. En l'absence du président et des vices-présidents, le conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera la réunion. Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Délibérations du Conseil – Procès-verbaux

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais sous réserve du consentement d'un tiers au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante. Si le conseil est composé de moins de cinq membres et que deux administrateurs seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

Pouvoirs du Conseil

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le président ou le directeur général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Direction Générale

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le conseil d'administration statuant dans les conditions définies par l'article 17 choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du conseil d'administration, le conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration. Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables. Il peut être autorisé par le conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le conseil sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le directeur général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général. En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués.

21.3.3 Convocations aux assemblées générales annuelles et assemblées générales extraordinaires

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les réunions se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte dans les conditions légales et réglementaires. L'actionnaire doit justifier du droit de participer aux assemblées générales de la Société par l'enregistrement comptable des titres à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteurs tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant

participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération, réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société nonobstant toute convention contraire

Tout actionnaire peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment l'article L.225-106 du Code de commerce, soit assister personnellement à l'Assemblée, soit voter à distance, soit s'y faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix. Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou un administrateur spécialement délégué à cet effet par le président. A défaut l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau de l'assemblée désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées conformément à la loi.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Néant

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Sans objet

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, l'historique d'informations financières, rapports et procès verbaux d'Assemblées Générales et des Conseils d'Administrations peuvent être consultés sur support physique au siège social.

DMS met à la disposition du public les documents d'information requis par la réglementation, disponibles sur simple demande ou accessibles sur le site Internet du Groupe :

- le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers,
- les avis financiers publiés dans la presse,
- les notes d'opérations financières enregistrées par l'AMF.

Les informations suivantes ont été publiées ou rendues publiques depuis le 31/12/2012 :

- publications au BALO :
 - o 24 mai 2013 : avis de convocation des actionnaires à l'AGM du 28 juin 2013.
 - o 5 juillet 2013 : avis de deuxième convocation à l'AGM du 17 juillet 2013
 - o 10 juillet 2013 : Approbation des comptes et de l'affectation du résultat 2012
 - o 21 février 2014 : avis de convocation des actionnaires à l'AGM du 28 mars 2014.

- Communiqués de presse :

Communiqué : 23/01/2013 : chiffre d'affaires 2012

Communiqué : 08/03/2013 : DMS annonce une innovation technologique mondiale pour le diagnostic des pathologies osseuses

Communiqué : 09/04/2013 : Résultats annuels 2012

Communiqué : 22/04/2013 : Signature d'un accord de distribution pour la table Platinum en Chine entre DMS et la société CR Wandong

Communiqué : 14/05/2013 : Fin de la période d'exercice des BSA D

Communiqué : 18/07/2013 : Chiffre d'affaires du 1er semestre 2013

Communiqué : 30/09/2013 : Résultats Semestriels 2013

Communiqué : 17/10/2013 : Chiffre d'affaires à fin Septembre 2013

Communiqué : 25/11/2013 : DMS équipe la service de neurochirurgie de CHU de la Timone avec sa technologie de radiologie digitale bidimensionnelle

Communiqué : 18/12/2013 : Agreement FDA

Communiqué : 23/01/2014 : Chiffre d'affaires annuel 2013

Communiqué : 31/03/2014 : Résultats annuels 2013

Communiqué : 16/04/2014 : Chiffre d'affaires du premier trimestre 2014

Site Internet : www.dms.com

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Voir l'organigramme du groupe au chapitre 7.

La SA DMS et l'EURL MEDILINK produisent des ostéodensitomètres. Elles sont situées à Mauguio.
La SAS APELEM produit des appareils de radiologie et est située à Nîmes (Etablissement principal)

La société APELEM (filiale de DMS) a créé en janvier 2013 une filiale en Corée du Sud nommée Apelem Korea.

Ces quatre entités avec SA APELEM Espagne, composent le Groupe DMS.

SPECTRAP est une participation du groupe. Son activité est exclusivement commerciale.

Entre les sociétés du groupe existent des conventions:

- d'intégration fiscale
- de mise à disposition de personnel
- de compte courant rémunéré au taux d'intérêt fiscalement déductible
- de prestations d'animation courante (direction, gestion, ressources humaines) réalisées par la société DMS

26 ANNEXES DU DOCUMENT DE REFERENCE 2013

26.1 TABLE DES CONCORDANCES

La table des concordances prévue à l'article 25.4 du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004 permet de réconcilier la présentation des informations du présent document de référence avec l'ordre prévu dans l'annexe concernée du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004. Le tableau ci-dessous reprend l'ordre exact de toutes les rubriques de ladite annexe.

Règlement (CE) n° 809/2004 de la commission européenne du 29 avril 2004 - Annexe 1		Document de référence	
N°	Rubrique	Référence	Pages
1.	PERSONNES RESPONSABLES	1	6
1.1.	Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement	1.1	6
1.2.	Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement	1.2	6
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	2	7
2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de la Société	2.1	7
2.2.	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés durant la période couverte	2.2	7
3.	INFORMATIONS FINANCIERES SÉLECTIONNÉES	3	8
3.1.	Informations financières historiques sélectionnées	3	8
3.2.	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	Sans objet	Sans objet
4.	FACTEURS DE RISQUE	4	8 & 29
5.	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	5	9
5.1.	Histoire et évolutions de la Société	5.1	9
5.1.1.	Raison sociale et nom commerciale de la Société	5.1.1	9
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	5.1.2	9
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie de la Société	5.1.3	9
5.1.4.	Siège sociale et forme juridique de la Société, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	5.1.4	9
5.1.5.	Evènements importants dans le développement des activités de la Société.	5.1.5	10
5.2.	Investissements	5.2	11
5.2.1.	Principaux investissements réalisés par la Société durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document d'enregistrement.	5.2.1	11
5.2.2.	Principaux investissement de la Société qui sont en cours	5.2.2	11
5.2.3.	Principaux investissement que compte réaliser la Société à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	5.2.3	11
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	6	12
6.1.	Principales activités	6.1	12
6.1.1.	Nature des opérations effectuées par la Société et ses principales activités	6.1.1	12
6.1.2.	Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	6.1.2	15
6.2.	Principaux marchés	6.2	19
6.3.	Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	sans objet	sans objet
6.4.	Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	9.1.3.7.4	33

6.5.	Éléments sur lequel est fondée toute déclaration de la Société concernant sa position concurrentielle	6.2	19
7.	ORGANIGRAMME	7	22
7.1.	Description du Groupe et de la place occupée par la Société	7	22
7.2.	Liste des filiales importantes de la Société	7	22
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	8	23
8.1.	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	8.1	23
8.2.	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par la Société, de ses immobilisations corporelles.	8.2	23
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RÉSULTAT	9	24
9.1.	Situation financières de la Société, évolution de cette situation financière et résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées	9	24
9.2.	Résultat d'exploitation	20	85
9.2.1.	Facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquent ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de la Société	sans objet	sans objet
9.2.2.	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	9	24
9.2.3.	Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations de la Société	9	24
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	10	78
10.1	Informations sur les capitaux de la Société (à court ou à long terme)	10.1	78
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie de la Société et description de ces flux de trésorerie	10.2	78
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de la Société	9.1.3.1 + note11	25 & 103
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société	sans objet	sans objet
10.5.	Informations concernant la source de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3. et 8.1	Sans objet	Sans objet
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	11	78
12.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	12	78
12.1.	Principales tendances ayant affectés la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de la vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	12.1	78
12.2.	Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnable susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société, au moins pour l'exercice en cours	12.2	78
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	13	79
13.1.	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles la Société a fondé sa prévision ou son estimation	Sans objet	Sans objet
13.2.	Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	Sans objet	Sans objet
13.3.	Prévision ou estimation du bénéfice élaboré sur une base comparable aux informations financières historiques	Sans objet	Sans objet
13.4.	Déclaration indiquant si la prévision du bénéfice est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus	Sans objet	Sans objet
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	14	79
14.1	Membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	9.1.5.5	41-44
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale ainsi que tout accord conclu.	9.4.1.1	65

15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	15	79
15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyées par la Société et ses filiales.	9.1.5.6	44-48
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	Note 14	104
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	16	80
16.1.	Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction	16	80
16.2.	Informations sur les contrats de services liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages, ou une déclaration négative appropriée.	16	80
16.3.	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de la Société	16	80
16.4.	Déclaration indiquant si la Société se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son, pays d'origine	16	80
17.	SALARIÉS	17	81
17.1.	Nombre de salarié à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés par principal type d'activité et par site	17.1	81
17.2.	Participation et stock options; Indications des mêmes informations en ce qui concerne les dirigeants sociaux.	9.1.5.6	44 à 48
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariées dans le capital de la Société	sans objet	sans objet
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	18	82
18.1.	Nom de toute personne non-membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de la Société devant être notifié en vertu de la législation	18.1	83
18.2.	Droits de vote différents, ou déclaration négative appropriée	18.2	83
18.3.	Détention ou contrôle, directe ou indirecte, de la Société	18	83
18.4.	Accord connu de la Société, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	18.3	83
19.	OPÉRATIONS AVEC APPARENTÉES	19	84
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RESULTAT DE LA SOCIÉTÉ	20	85
20.1.	Informations financières historiques	20.1	85
20.2.	Informations financières pro forma	sans objet	sans objet
20.3.	Etats financiers	20.1	85
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	20.3	138
20.4.1.	Déclaration attestant que les informations financières historique ont été vérifiées	20.3	138
20.4.2.	Autres information contenues dans le document d'enregistrement ayant été vérifiés par les contrôleurs légaux	20.3	138
20.4.3.	Indiquer la source et préciser l'absence de vérification des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de la Société	sans objet	sans objet
20.5.	Date des dernières informations financières vérifiées	20.3	138
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	sans objet	sans objet
20.6.1.	Informations financières trimestrielles ou semestrielles publiées depuis la date des derniers états financiers et, le cas échéant, rapport d'examen ou d'audit	sans objet	sans objet
20.6.2.	Informations financières intermédiaire, éventuellement non vérifiées, couvrant au moins les six premiers mois de l'exercice si le document d'enregistrement a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifiée	sans objet	sans objet
20.7.	Politique de distribution des dividendes	20.5	146
20.7.1	Dividende par actions	20.5	146
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	9.1.3.7.3	32

20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	20.6	146
21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	21	147
21.1.	Capital social	21.1	147
21.1.1	Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	21.1	147
21.1.2	Actions non représentatives du capital	sans objet	sans objet
21.1.3.	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société, lui même ou en son nom, ou par ses filiales	9.1.5.3.4	39
21.1.4.	Valeur mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	21.2	147
21.1.5.	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	sans objet	sans objet
21.1.6.	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou incontinent prévoyant de le placer sous option	sans objet	sans objet
21.1.7.	Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	21.1	147
21.2.	Acte constitutif et statuts	21.3	149
21.2.1.	Objet social	21.3.1	149
21.2.2.	Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	9.1.5.5	41
21.2.3.	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	sans objet	sans objet
21.2.4.	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires.	sans objet	sans objet
21.2.5.	Convocation et conditions d'admission aux assemblées générales annuelles et aux assembles générales extraordinaires des actionnaires	21.3.3	151
21.2.6.	Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.	sans objet	sans objet
21.2.7.	Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	sans objet	sans objet
21.2.8.	Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, réagissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit.	sans objet	sans objet
22.	CONTRATS IMPORTANTS	22	152
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATION D'INTERETS	23	152
23.1.	Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport	23	152
23.2.	Attestions confirmant que les informations sont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses	23	152
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	24	153
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	25	154